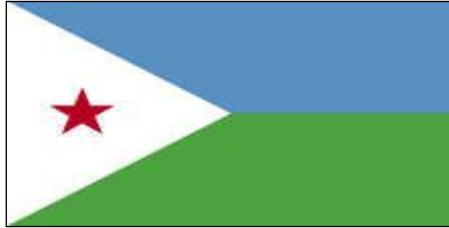


REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité – Egalité – Paix



Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS 2008-2012)

Diagnostic de la pauvreté et situation des OMDs

Orientations Stratégiques

Plan d'Actions Prioritaires 2008-2012

Cadrage Macroéconomique

Programme d'Investissement Public 2008-2012

Coût et financement de l'INDS

Mise en Œuvre et Suivi Evaluation

Indicateurs

Djibouti, Février 2010

« L'INDS est un projet de Société qui a pour ambition de faire de Djibouti d'ici à 2015, un pays paisible, moderne, équitable, ouvert, économiquement performant, mieux géré et où la fracture sociale, la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sont combattues et à terme supprimées »

**Son Excellence Monsieur ISMAÏL OMAR GUELLEH,
Président de la République de Djibouti,
Le 09 janvier 2007**

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ADETIP	Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
ADDS	Agence Djiboutienne de Développement Social
ANEFIP	Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles
BCD	Banque Centrale de Djibouti
BM	Banque Mondiale
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DEFIP	Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MESN)
DISED	Direction de la Statistique et des Études Démographiques
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDAM-IS2	Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages – Indicateurs Sociaux II (2002)
EDIM	Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples
EDSF/PAPFAM	Enquête Djiboutienne sur la santé de la famille (2002)
FDJ	Franc Djiboutien
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GTT	Groupe technique thématique
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institution de micro-finance
INDS	Initiative Nationale pour le Développement Social
MAECI	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale
MAEMRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques
MEFPP	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, Chargé de la Privatisation
MESN	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale
MHUEAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONEAD	Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21 ^{ème} siècle
PIB	Produit intérieur brut (GDP)
PLCP	Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
PTF	Partenaires techniques et Financiers
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper (DSRP)
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SCN93	Système de comptabilité nationale, version 1993

SNA	Service National Adapté
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNU	Système des Nations Unies (Agences des NU)
SSN	Système Statistique National
TMI	Taux de mortalité infantile
TMIJ	Taux de mortalité infanto-juvénile
TMM	Taux de mortalité maternelle
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UE	Union européenne – Délégation de la Commission européenne en RD
UNDAF	Plan cadre des NU pour l'assistance au développement (UN Development Assistance Planning Framework)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Mission de Coopération Américaine (US Agency for International Development)
VIH/SIDA	Virus Immuno-Déficiência Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficiência Acquise

Sommaire

RESUME ANALYTIQUE.....	6
CONTEXTE	14
INTRODUCTION.....	15
1. BILAN DU DSRP, ET SITUATION DE LA PAUVRETE ET DES OMDs.....	16
1.1 LA PAUVRETE EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI.....	16
1.2 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP ET DES ACTIONS ENTREPRISES AU COURS DE LA PERIODE 2007-2008	27
2 VISION, PRIORITES ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'INDS 2008-2012.....	50
2-1 VISION DU GOUVERNEMENT	50
2-2 PRIORITES NATIONALES	50
2-3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	50
3. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2008-2012.....	52
3.1 AXE 1 : ACCELERER LA CROISSANCE ET PRESERVER LES GRANDS EQUILIBRES MACRO-ECONOMIQUES.....	52
3-2 AXE STRATEGIQUE 2 : PROMOTION DE L' ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES SOCIAUX.....	57
3-3-AXE STRATEGIQUE 3 : LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE, LA VULNERABILITE ET LES INEGALITES REGIONALES.....	66
3-4 AXE STRATEGIQUE 4 : BONNE GOUVERNANCE.....	74
4. CADRAGE MACROECONOMIQUE, COUTS ET FINANCEMENT DE L'INDS.....	77
4-1 CADRAGE MACROECONOMIQUE DE BASE.....	77
4-2 CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE DE L'INDS SUR 2008-2012	81
4-3 FINANCEMENT ACQUIS ET BESOINS NETS DE L'INDS SUR 2008-2012	83
5- MISE EN ŒUVRE	88
5-1 CADRE GENERAL DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INDS	88
5-2. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE	89
5-3. INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE	90
5-4 LA COORDINATION ET L'HARMONISATION DES INTERVENTIONS DE L'INDS.....	91
6. LE SUIVI EVALUATION DE L'INDS ET DES OMDs	92
6.1 LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DU SUIVI EVALUATION.....	93
6.2 LA PROBLEMATIQUE NATIONALE DES STATISTIQUES	94
7. LES RISQUES LIES A L'INDS ET LES MESURES ENVISAGEES.....	96
7-1 LES RISQUES ENDOGENES	96
7-2 LES RISQUES EXOGENES	96
ANNEXES	98
ANNEXE 1 : OBJECTIFS DE COURT ET MOYEN TERMES.....	98
ANNEXE 2 : OBJECTIFS DE LONG TERME DE L'INDS	100
ANNEXE 3 : INDICATEURS DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (ODMs)	102
ANNEXE : 4 RESUME EXECUTIF DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE.....	104
ANNEXE 5 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC	109
ANNEXE 6 : PLAN D' ACTION DU GOUVERNEMENT	112

Résumé analytique

La République de Djibouti a accédé à l'indépendance le 27 juin 1977. Elle est située à l'entrée sud de la Mer Rouge et couvre une superficie de 23 000 km², avec 370 km de côtes maritimes. Elle partage ses frontières avec l'Erythrée, l'Ethiopie et la Somalie. Le climat y est de type désertique¹, et les températures sont élevées, notamment entre mai et septembre où la moyenne dépasse 40°C.

La République de Djibouti occupe une position stratégique qui présente des intérêts socio-économiques et politiques importants au niveau régional et international. Sa population est estimée à 800 000 hab et son économie repose de fait essentiellement sur le secteur des services qui représente plus de 80% du PIB et qui occuperait près de 60% de la population active. Les secteurs primaire (environ 3% du PIB) et manufacturier (environ 16.3% du PIB) sont faibles et doivent faire face à de fortes contraintes et concurrences. Depuis 2006, le taux de croissance du PIB dépasse le croît démographique; le PIB par habitant serait de l'ordre de 800 \$EU en parité de pouvoir d'achat. Selon le rapport de l'ONU sur le Développement Humain, Djibouti était classé 154^{ème} sur 177 pays en 2007.

Djibouti est classée dans le groupe des PMA. La structure de l'économie qui n'a pas connu une évolution notable pendant près de vingt ans enregistre des transformations importantes avec la croissance économique notée au cours des années 2000. Elle continue à être marquée par les caractéristiques d'une économie duale où cohabitent une économie moderne de rentes et une économie informelle.

L'économie moderne s'appuie sur les rentes provenant directement ou indirectement du port international de Djibouti et de la position stratégique sous forme de rentes portuaires, de recettes militaires et de l'aide extérieure. L'économie informelle constitue une proportion majeure des activités économiques du pays et permet de faire vivre une grande partie de la population de la population djiboutienne. Les entreprises informelles entretiennent des relations actives avec le secteur formel en tant que clients et fournisseurs de biens services. La majeure partie des activités économiques du secteur formel reste encore sous le contrôle de l'Etat soit directement, soit indirectement à travers les entreprises publiques. Le secteur privé étranger et national connaît un essor rapide.

La croissance enregistrée au cours des cinq dernières années est essentiellement tirée par l'accroissement des investissements directs étrangers (IDE) mais surtout par les activités du Port de Djibouti notamment grâce à la récente ouverture du port de Doraleh, du développement du centre de réexportations de bétail et de l'extension de la zone franche.

En 2009, la croissance de l'économie Djiboutienne a été robuste. La croissance du PIB est estimée à environ 5 pourcent, ce qui témoigne de la forte progression du secteur privé et des effets relativement limités de la crise financière internationale. Les investissements directs étrangers (IDE) demeurent importants, et l'activité du port a montré une forte dynamique soutenue par les taux élevés de croissance en Ethiopie et le rôle grandissante de l'activité du transbordement. L'inflation en 2009 a nettement baissé par rapport à 2008 à la suite d'une contraction marquée des prix internationaux des produits alimentaires et des produits de base.

¹ Les précipitations sont presque partout inférieures à 200 mm par an.

1. Bilan du DSRP et situation de la pauvreté

L'économie Djiboutienne a connu au cours des deux dernières décennies une évolution heurtée et marquée par la succession de crises politiques (guerres régionales, conflit armé dans le pays) et de chocs économiques (sécheresse, notamment) qui se sont traduits par une dégradation continue de la compétitivité du pays, de sa situation financière et des ses infrastructures économiques et sociales. Comme conséquences, le revenu par tête a baissé de plus de 25 % par rapport à son niveau de 1984, tandis que le déficit du budget de l'Etat atteignait 10,1 % du PIB en 1995. Dans le même temps les principaux indicateurs du Développement humain durable, le taux de scolarisation brut, les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle et l'accès à l'eau potable enregistraient une dégradation continue.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement s'est engagé en 1996 dans des programmes d'ajustement et de restructuration économiques appuyés par le FMI et la Banque Mondiale et mis en œuvre des réformes dans plusieurs domaines clés, les finances publiques, la sécurité sociale, les entreprises publiques, l'éducation, la santé, notamment. En mai 2004, le gouvernement a adopté un DSRP dont les principaux objectifs étaient de : (i) soutenir la croissance économique ; (ii) développer les ressources humaines, (iii) renforcer les filets de sécurités sociales ; et (iv) moderniser l'Etat et promouvoir la bonne gouvernance.

Ce DSRP a été adopté dans un contexte marqué par une avancée inquiétante du phénomène de pauvreté, avec une incidence de la pauvreté monétaire extrême qui est passée de 34,5% en 1996 à 42,2% en 2002 et une incidence de la pauvreté relative qui est passée de 64,9% à 74,4% dans la même période. De plus, malgré l'amélioration des indicateurs sociaux, la situation demeurait préoccupante, puisque, en 2002, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire atteignait seulement 42,7%, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans ou plus 18,3% et les Taux de Mortalité Infantile (TMI) et Taux de Mortalité Infanto-Juvénile (TMIJ) respectivement 94,6‰ et 106,2‰. Il s'y ajoute une aggravation des disparités criardes, avec notamment un milieu rural nettement défavorisé.

Pour faire face à cette situation alarmante, le DSRP de Djibouti avait fixé des objectifs de long terme qui se rapprochent de ceux établis par la Communauté Internationale lors du Sommet du Millénaire. Il avait également fixé des objectifs de moyen terme (horizon 2006) qui visaient notamment : (i) de porter le taux de croissance moyen du PIB sur la période 2004-2006 à 4,6%, (ii) de ramener l'incidence de l'extrême pauvreté à 36,1%, (iii) de porter le TBS à 73%, et (iv) de ramener le TMI à 90‰ et le TMIJ à 110‰.

Au terme de trois années de mise en œuvre du DSRP, force est de constater que des avancées significatives ont été réalisées. Ainsi, la croissance économique s'est établie à 3,7% en moyenne sur la période 2004-2006, en deçà de l'objectif du DSRP (4,6% en moyenne), mais reste supérieur à la croissance démographique (environ 3%). En outre, les données de l'EDIM de 2006, montrent notamment que : (i) le taux net de scolarisation au cycle primaire est de 66,2%, avec un indice de parité des sexes de 0,98, (ii) le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans est de 47,5%, et (iii) le TMI est de 67‰ et le TMIJ est de 94‰.

Cependant, ces progrès encourageants ne sauraient masquer la réalité encore persistante de la pauvreté et des inégalités sociales. En effet, même en l'absence de données récentes sur la pauvreté notamment monétaire, l'observation des conditions de vie dans les quartiers précaires de Djibouti-Ville et en milieu rural permet de constater que de larges franges de la population continuent à vivre dans des conditions difficiles de pauvreté et de marginalisation. Tout porte à croire que l'augmentation sensible du flux des Investissements Directs Etrangers (IDE) et le renforcement en cours de la position de Djibouti comme plateforme de transit ont très peu profité à ces populations.

L'ampleur de la pauvreté observée en 2006 (enquête EDIM) confirme le caractère structurel et massif de la pauvreté à Djibouti relevé en 2002. De manière générale, la pauvreté est généralisée, et elle touche toutes les zones géographiques et toutes les catégories sociales. En termes de concentration, c'est la ville de Djibouti qui abrite le plus grand nombre de pauvres, avec une contribution de 65,2% et 57,4% respectivement pour la pauvreté relative et extrême.

2. La situation des OMDs

Comme dans toute économie sous ajustement structurel, la primauté a été donnée pendant la période du DSRP (2004-2006) au maintien des grands équilibres macroéconomiques fondamentaux, ce qui a restreint le volume des investissements sociaux destinés à améliorer l'atteinte des OMD. Cependant, grâce la politique volontariste du gouvernement environ 50% du budget national est alloué aux secteurs sociaux. Ce qui a favorisé et permis des arbitrages favorables au profit des OMD-2 (éducation primaire) OMD-3 (habilitation et intégration de la femme au développement) et OMD-4-5-6 (santé).

Autrement dit, si les progrès réalisés en direction des OMD-1, 7 et 8, (réduction de l'extrême pauvreté, environnement durable, partenariat mondiale pour le développement) restent mitigés, il est à noter que Djibouti a maintenu le cap de 2015 (échéances des OMD) en ce qui concerne les OMD 2,4,5,6. L'OMD-3, bien qu'ayant notablement progressé depuis 1999, doit encore recevoir plus d'attention au cours des prochains cycles de développement, afin de compter parmi les pays ayant réussi la valorisation et l'intégration de la femme dans le processus socio-économique.

3. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté : l'INDS

L'analyse de la pauvreté montre que celle-ci est devenue structurelle². La pauvreté monétaire, liée à l'insuffisance de revenus et à l'accès à l'emploi apparaît, en effet, fortement corrélée à la pauvreté dans les conditions de vie, liée à l'insuffisance dans l'accès à l'éducation, à la santé à l'eau potable et aux infrastructures de base. La pauvreté à Djibouti, par son ampleur et sa profondeur, n'est donc pas seulement un problème social mais constitue un véritable défi de développement. Ce qui souligne l'importance cruciale de clarifier la vision d'avenir du pays et de mettre en œuvre de façon soutenue les politiques et les réformes permettant de

² L'indice synthétique de la pauvreté humaine, qui prend en compte en plus de la pauvreté monétaire, l'espérance de vie, l'analphabétisme des adultes, l'accès à l'eau potable et le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans est estimé à 42,5% soit un taux très proche de l'incidence de l'extrême pauvreté (45%). De plus, la corrélation entre ces deux indices est parfaite pour toutes les régions du pays et tous les arrondissements de Djibouti-Ville.

créer les conditions d'une croissance économique forte et équitable, et de réduire durablement le chômage. Cette vision a été énoncée par le Président de la République, le 09 janvier 2007 qui a lancé officiellement la deuxième génération de DSRP auto approprié et dénommé « **Initiative Nationale pour le Développement Social : INDS** ».

« L'INDS est un projet de Société qui a pour ambition de faire de Djibouti d'ici à 2015, un pays paisible, moderne, équitable, ouvert, économiquement performant, mieux géré et où la fracture sociale, la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sont combattues et à terme supprimées » Président de la République, janvier 2007

L'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) réaffirme l'obligation des Pouvoirs Publics à agir de manière soutenue et intégrée, non seulement pour accélérer la croissance économique, mais aussi, et surtout, pour créer les conditions d'un véritable développement durable dont les populations pauvres peuvent tirer pleinement profit et aspirer, ainsi, à des conditions de vie décentes. Un tel développement contribuera à instaurer davantage de justice sociale et à renforcer l'unité nationale. L'INDS couvre la période 2008-2012 et sera régulièrement mis à jour sur une base glissante.

4. La stratégie de l'INDS :

La stratégie de l'INDS repose sur quatre axes :

Le premier axe vise à renforcer la compétitivité du pays et à créer les conditions d'une croissance économique forte et durable à travers : (i) la poursuite des politiques de stabilisation du cadre macroéconomique et de réformes structurelles ; (ii) la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel attractif pour l'investissement et la levée des obstacles au développement du secteur privé ; (iii) la promotion de la place de Djibouti comme plate forme économique et financière compétitive au plan régional et l'exploitation au mieux du potentiel de croissance du pays ; (iv) le développement des infrastructures et la réduction des coûts des facteurs de production.

Le second axe vise à accélérer la valorisation des ressources humaines ainsi que le développement urbain, rural et la préservation de l'environnement. Il s'agira en particulier (i) de mettre l'accent sur la qualité en matière de santé et d'éducation ; (ii) de mettre en œuvre une politique de promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle, (iii) de promouvoir la sécurité alimentaire et d'améliorer l'accès à l'eau (iv) de mettre en œuvre la Stratégie Nationale d'Intégration de la femme au développement qui, tout en étant axée sur quatre domaines prioritaires (prise de décision, santé, éducation et économie) préconise également des mesures pour que l'ensemble des stratégies sectorielles découlant intègrent une perspective genre.

Le troisième axe vise plus spécifiquement à réduire la pauvreté et assister les personnes en grande vulnérabilité ou aux besoins spécifiques à travers la mise en œuvre de programmes ciblés sur les zones de pauvreté et les couches vulnérables. Plus spécifiquement il s'agira de lutter contre le chômage en privilégiant le développement des méthodes à haute intensité de main d'œuvre, la promotion de la micro-finance, la mise en place des filets de protection sociale pour les segments de population les plus vulnérables (enfants de la rue, nomades, déplacés.)

Il s'agira en particulier d'améliorer l'accès des pauvres à l'eau et aux services de base. Les politiques et les programmes seront centrés sur les quartiers périphériques de Djibouti ville (arrondissement 4 et 5, notamment), sur les villes de l'intérieur et sur la zone rurale.

Le quatrième axe vise à promouvoir la bonne gouvernance politique, locale, économique et financière et renforcer les capacités de planification et de gestion de l'administration et à moderniser ses outils et ses moyens. La priorité sera de renforcer la gestion de la dépense publique et d'améliorer son équité et son efficacité afin d'en faire un véritable instrument de lutte contre la pauvreté.

5. Le coût global de la Stratégie de l'INDS sur 2008-2012

Au 31 janvier 2010, l'évaluation du coût global de la Matrice d'Actions Prioritaires de l'INDS, sur la période 2008-2012, s'élève à environ **294.7 milliards de FD**, soit **US\$ 1,65 milliards** ou encore, **Euros 1,17 milliards**. De ce montant, près de **41%** (soit environ **US\$ 684 147 millions**) sont consacrés aux actions en faveur des OMDs, ce qui confirme l'alignement de l'INDS sur les OMD et démontre par la même occasion, l'ambition et le caractère volontariste de cette stratégie dont près de **59%** des investissements représentent des actions additionnelles aux OMDs. La répartition globale des besoins par axe stratégique se présente comme suit.

Synthèse Globale des besoins financiers de l'INDS (2008-2012) (en Milliers FDJ)	Besoins Totaux	
	Valeur	%
TOTAL GENERAL BRUT DE l'INDS (milliers FDJ)	294 630 638	100,00%
AXE 1 : CROISSANCE, STABILITE MACROECONOMIQUE, COMPETITIVITE	102 825 783	34,90%
AXE 2 : PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	151 536 799	51,43%
AXE 3 : LUTTE CONTRE L'EXTREME PAUVRETE ET L'EXCLUSION	26 254 947	8,91%
AXE 4 : GOUVERNANCE	14 013 110	4,76%

6. Le financement de la stratégie

La stratégie de lutte contre la pauvreté incarnée par l'INDS, nécessite la mobilisation d'importantes ressources internes et extérieures, pour la réalisation des programmes d'actions, globaux ou sectoriels. Les couts globaux de la stratégie sur la période 2008-2012 s'élève à **294.7 milliards de FD**. La répartition par axe stratégique est ventilée en annexe.

Les investissements sur ressources propres, hors dépenses de fonctionnement (salaires, matériels...) prévus dans le budget de l'Etat correspondent à un total d'environ **35 milliards de FD** sur les cinq années (soit 198 millions de \$ US), et représente environ **12%** des coûts globaux de l'INDS.

Par ailleurs, les financements extérieurs acquis sont estimés à **44%** du coût global de la stratégie soit **128 ,5 milliards de FD** équivalent à environ **723 millions de \$ US**.

Dès lors, le solde restant à mobiliser pour boucler le financement de l'INDS, se chiffre à **130,9 milliards de FD** équivalent à environ **736 millions de \$ US**.

Les secteurs de l'Energie ainsi que celui de l'Eau et de l'Assainissement, facteurs clés du développement économique de Djibouti, viennent en tête et représentent respectivement **16%** et **14 %** des besoins globaux de l'INDS.

Selon les dernières estimations, le stock de la dette publique extérieure (montant restant dû) de Djibouti se chiffre à plus de 100.9 milliards de FD en 2008, ce qui représente **58%** du PIB. Il convient de signaler que le seuil d'alarme de la dette extérieure est de 60% du PIB. Le stock de la dette suit une évolution croissante notamment dû au programme d'investissement public en cours.

Cette situation pénalise l'économie djiboutienne, qui se trouve ainsi obligée de consacrer de plus en plus de ressources internes rares pour honorer le service de la dette extérieur. A l'instar de la quasi-totalité des pays africains, Djibouti n'a pas bénéficié d'annulation de la dette.

Par conséquent, pour maintenir les objectifs de déficit public et assurer la stabilité macroéconomique, il est d'une nécessité impérieuse que les financements restant à mobiliser soient octroyés sous **forme de dons**.

7. La mise en œuvre de la Stratégie

La mise en œuvre de l'INDS, contrairement au DSRP 2004-2006 fera l'objet d'une attention particulière. En effet, non seulement des principes clairs ont été identifiés, dont notamment : la proximité, la transparence, la participation, la célérité, la primauté à l'approche programme, l'exécution nationale, la gestion axée sur les résultats, la recherche des synergies, l'harmonisation et la coordination. La mise en œuvre de l'INDS en tant que cadre de référence pour les stratégies et les programmes -sectoriels ou transversaux-, repose sur cinq piliers complémentaires : (i) Une bonne coordination du processus de mise en œuvre par l'adoption d'un cadre global d'organisation du travail et de circulation de l'information entre les différentes parties prenantes ; (ii) le renforcement des conditions de production d'une information statistique de qualité -quantitative et qualitative- qui doivent permettre in fine d'améliorer la qualité des politiques et programmes au regard des objectifs de la réduction de la pauvreté ; (iii) la production régulière de documents de synthèse, de rapports d'analyse, et une communication élargie sur la stratégie nationale et les politiques et programmes mis en œuvre ; (iv) la consolidation du processus participatif engagé lors de la formulation de l'INDS, dans le cadre du suivi des actions et de la définition de nouvelles orientations politiques et stratégiques; et (v) une concertation soutenue entre le Gouvernement et les partenaires en développement.

En outre, trois (3) Commissions de mise en œuvre sont en cours de création à savoir : la commission de « Développement Economique et Social », la commission de « Capital Humain », la commission de « Gouvernance », coprésidées par des partenaires techniques et des structures nationales, sous la supervision générale du Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale et le Ministère de l'Economie, des Finances de la Planification et de la Privatisation. La Commission Economique pour l'Afrique (CEA) a accepté d'apporter un appui technique stratégique à tout le dispositif d'harmonisation et de coordination de la mise

en œuvre, à travers un mémorandum de collaboration. Par ailleurs, le Comité Technique de Pilotage de l'INDS, jouera l'interface entre les acteurs de mise en œuvre et le dispositif des commissions. Enfin, une Cellule Technique d'Harmonisation, de Coordination et d'Appui à la Mise en œuvre a été mise en place pour accompagner le renforcement des capacités des différentes unités d'exécution des projets et programmes. Celle-ci est directement rattachée au Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale. Un schéma détaillé du dispositif de coordination, d'harmonisation et d'appui à la mise en œuvre, a été élaboré et servira constamment de référence et de repère aux différentes parties prenantes.

8. Le Suivi Evaluation de l'INDS

Le Suivi Evaluation du DSRP 2004-2006 a souffert de plusieurs handicaps à savoir: l'absence de l'habitude ou le peu de pratique des principes de la Gestion Axée sur les Résultats, et en particulier le Suivi Evaluation; la rareté et le peu de fiabilité des données statistiques de base ou courantes; le statut non épanouissant de la Direction de la Statistiques et des Etudes Démographiques (DISED), l'absence d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat; le peu de Coordination et la faible capacité des ressources humaines en matière de Mise en Œuvre et du dispositif national de Suivi Evaluation ; la faible capacité d'absorption des ressources mobilisée etc.

Au terme de la mise en œuvre du DSRP, le Gouvernement a tiré des leçons de ces différents handicaps et faiblesses en prenant des mesures effectives et vigoureuses pour entourer l'INDS de toutes les chances de réussite. Ainsi, la nouvelle stratégie 2008-2012, sera exécutée dans un contexte caractérisé par:

- (i) Le décret Présidentiel (N° 2007-0106/ PRE) du 06 Février 2007 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation de mise en œuvre de suivi et d'évaluation de l'INDS.
- (ii) La création d'un Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale (SESN) (Décret Présidentiel N° 2008-0093 /PRE du 03 Avril 2008) chargé, de l'Elaboration, de la Coordination de la Mise en Œuvre et surtout du Suivi Evaluation de la Politique du Gouvernement en matière de Développement social et de Lutte contre la Pauvreté. Le SESN est le principal animateur du dispositif évoqué au point ci-dessus, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, ainsi que du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.
- (iii) L'organisation réussie, avec l'assistance des partenaires au développement et surtout, une forte proportion de financement intérieur (72%), du premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat, à Djibouti en septembre 2009.
- (iv) La validation et la promulgation par le Gouvernement, en janvier 2010, de la Loi portant sur la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique, qui consacre et officialise, l'ensemble des réformes structurelles et institutionnelles destinées à doter le système statistique national et en particulier la DISED des moyens et des ressources nécessaires à sa pleine fonctionnalité et en toute efficacité.
- (vi) Grace à l'appui financier de la Banque Mondiale, le dispositif national de suivi évaluation, piloté au niveau du SESN (Primature) sera mise en place et opérationnalisé au deuxième semestre 2010.

9. Les risques et mesures de contrôle

Il ne fait aucun doute que l'INDS est une stratégie de lutte contre la pauvreté très volontariste et ambitieuse. Si cette ambition s'avère être la seule réponse possible face à l'ampleur du défi de la pauvreté, celle-ci reste néanmoins soumise à des risques endogènes et exogènes.

Les risques **endogènes** concernent : (i) la mise en place des réformes structurelles nécessaires et mesures d'accompagnement; (ii) la capacité des acteurs nationaux à mettre en œuvre efficacement et avec professionnalisme, les projets et programmes liés à l'INDS; (iii) la capacité globale d'absorption de l'économie djiboutienne et (iv) la persistance des rigidités et habitudes socioculturelles ; (v) la difficulté de mobilisation des acteurs importants comme les syndicats et le personnel en général, pour l'atteinte des objectifs fixés, surtout en milieu rural et (vi) enfin, la viabilité de la fiscalité.

Quant aux risques **exogènes**, ils sont liés aux facteurs suivants: (i) les risques climatiques, écologiques et catastrophes naturelles, les chocs liés aux prix des produits importés, notamment l'énergie et les denrées alimentaires ; (ii) l'instabilité géopolitique de la région, la complexité des procédures des partenaires au développement, les hypothèses de base sur l'attractivité de Djibouti ; et (iii) enfin, la soutenabilité de la dette extérieure, compte tenu des importantes dépenses nécessaires pour l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour tous ces risques, des mesures préventives ont été identifiées et énumérées dans le document stratégique et certaines d'entre ces mesures, sont d'ores et déjà en cours de mise en œuvre.

Le partenariat autour de l'INDS

La réussite de l'INDS passe par la pleine implication de l'ensemble des acteurs du développement (Administration, élus, société civile, secteur privé, populations, bailleurs de fonds) et la mobilisation effective de leurs énergies, dans le cadre d'un partenariat nouveau, qui permet de relancer les efforts de développement économique et social du pays. En particulier, une augmentation sensible de l'aide publique au développement (APD) fournie par les bailleurs de fonds sera nécessaire.

Contexte

La République de Djibouti a accédé à l'indépendance le 27 juin 1977. Située à l'entrée sud de la Mer Rouge et couvrant une superficie de 23 000 km², avec 370 km de côtes maritimes, elle partage ses frontières avec l'Erythrée, l'Éthiopie et la Somalie. Le climat y est de type désertique³, et les températures sont élevées, notamment entre mai et septembre où la moyenne dépasse 40°C.

La République de Djibouti occupe une position stratégique qui présente des intérêts socio-économiques et politiques importants au niveau régional et international. Sa population est estimée à 800 000 hab et son économie repose de fait essentiellement sur le secteur des services qui représente plus de 80% du PIB et qui occuperait près de 60% de la population active. Les secteurs primaire (environ 3% du PIB) et manufacturier (environ 16.3% du PIB) sont faibles et doivent faire face à de fortes contraintes et concurrences. Depuis 2006, le taux de croissance du PIB dépasse le croît démographique; le PIB par habitant serait de l'ordre de 800 \$EU en parité de pouvoir d'achat. Selon le rapport de l'ONU sur le Développement Humain, Djibouti était classé 154^{ème} sur 177 pays en 2007.

Djibouti est classée dans le groupe des PMA. La structure de l'économie qui n'a pas connu une évolution notable pendant près de vingt ans enregistre des transformations importantes avec la croissance économique notée au cours des années 2000. Elle continue à être marquée par les caractéristiques d'une économie duale où cohabitent une économie moderne de rentes et une économie informelle.

L'économie moderne s'appuie sur les rentes provenant directement ou indirectement du port international de Djibouti et de la position stratégique sous forme de rentes portuaires, de recettes militaires et de l'aide extérieure. L'économie informelle constitue une proportion majeure des activités économiques du pays et permet de faire vivre une grande partie de la population de la population djiboutienne. Les entreprises informelles entretiennent des relations actives avec le secteur formel en tant que clients et fournisseurs de biens services. La majeure partie des activités économiques du secteur formel reste encore sous le contrôle de l'État soit directement, soit indirectement à travers les entreprises publiques. Le secteur privé étranger et national connaît un essor rapide.

La croissance enregistrée au cours des cinq dernières années est essentiellement tirée par l'accroissement des investissements directs étrangers (IDE) mais surtout par les activités du Port de Djibouti notamment grâce à la récente ouverture du port de Doraleh, du développement du centre de réexportations de bétail et de l'extension de la zone franche.

En 2009, la croissance de l'économie Djiboutienne a été robuste. La croissance du PIB est estimée à environ 5 pourcent, ce qui témoigne de la forte progression du secteur privé et des effets relativement limités de la crise financière internationale. Les investissements directs étrangers (IDE) demeurent importants, et l'activité du port a montré une forte dynamique soutenue par les taux élevés de croissance en Éthiopie et le rôle grandissante de l'activité du transbordement. L'inflation en 2009 a nettement baissé par rapport à 2008 à la suite d'une contraction marquée des prix internationaux des produits alimentaires et des produits de base.

³ Les précipitations sont presque partout inférieures à 200 mm par an.

Introduction

La République de Djibouti a adopté son DSRP en mai 2004, dans un contexte marqué par une avancée inquiétante du phénomène de pauvreté, avec une incidence de la pauvreté monétaire extrême qui est passée de 34,5% en 1996 à 42,2% en 2002 et une incidence de la pauvreté relative qui est passée de 64,9% à 74,4% dans la même période. De plus, malgré l'amélioration des indicateurs sociaux, la situation demeurait préoccupante, puisque, en 2002, le TBS dans le primaire atteignait seulement 42,7%, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans ou plus 18,3% et les TMI et TMIJ respectivement 94,6‰ et 106,2‰. Il s'y ajoute une aggravation des disparités criardes, avec notamment un milieu rural nettement défavorisé.

Pour faire face à cette situation alarmante, le DSRP de Djibouti avait fixé des objectifs de long terme qui se rapprochent de ceux établis par la Communauté Internationale lors du Sommet du Millénaire. Il avait également fixé des objectifs de moyen terme (horizon 2006) qui visaient notamment : (i) de porter le taux de croissance moyen du PIB sur la période 2004-2006 à 4,6%, (ii) de ramener l'incidence de l'extrême pauvreté à 36,1%, (iii) de porter le TBS à 73%, et (iv) de ramener le TMI à 90‰ et le TMIJ à 110‰.

L'atteinte de ces objectifs devait être recherchée à travers la mise en œuvre de quatre orientations stratégiques complémentaires : (i) relancer la croissance économique et renforcer la compétitivité, (ii) valoriser les ressources humaines, (iii) promouvoir un développement local intégré, et (iv) renforcer la gouvernance.

Au terme de trois années de mise en œuvre du DSRP, force est de constater que des avancées significatives ont été réalisées (voir encadré 1), mais que d'importants obstacles continuent à entraver la marche du pays vers un développement économique et social durable.

Ainsi, la croissance économique s'est établie à 3,7% en moyenne sur la période 2004-2006, en deçà de l'objectif du DSRP (4,6% en moyenne), mais reste supérieur à la croissance démographique (environ 3%). En outre, les données provisoires de l'EDIM de 2006, montrent notamment que : (i) le taux net de scolarisation au cycle primaire est de 66,2%, avec un indice de parité des sexes de 0,98, (ii) le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans est de 47,5%, et (iii) le TMI est de 67‰ et le TMIJ est de 94‰.

Cependant, ces progrès encourageants ne sauraient masquer la réalité encore persistante de la pauvreté et des inégalités. En effet, même en l'absence de données récentes sur la pauvreté notamment monétaire, l'observation des conditions de vie dans les quartiers précaires de Djibouti-Ville et en milieu rural permet de constater que de larges franges de la population continuent à vivre dans des conditions difficiles de pauvreté et de marginalisation. Tout porte à croire que l'augmentation sensible du flux des Investissements Directs Etrangers (IDE) et le renforcement en cours de la position de Djibouti comme plateforme de transit ont très peu profité à ces populations.

L'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS), lancée par le Président de la République en janvier 2007, part justement de ces constats. Elle réaffirme l'obligation des Pouvoirs Publics à agir de manière soutenue et intégrée non seulement pour accélérer la croissance économique, mais aussi, et surtout, pour créer les conditions d'un véritable développement durable dont les populations pauvres peuvent tirer pleinement profit et aspirer, ainsi, à des conditions de vie décentes. Un tel développement contribuera à instaurer davantage de justice sociale et à renforcer l'unité nationale.

1. Bilan du DSRP, et Situation de la pauvreté et des OMDs

1.1 La Pauvreté en République de Djibouti⁴

Pauvreté monétaire et inégalités

1. Entre 1996 et 2002, il a été noté une hausse importante de la pauvreté des **individus**, l'incidence passant respectivement, de 45,1 % à 74,0 % pour les pauvres relatifs, et de 9,6 % à 42,1 % pour les pauvres extrêmes. L'ampleur de la pauvreté observée en 2002 confirme ainsi le caractère structurel et massif de la pauvreté à Djibouti et montre que celle-ci est généralisée, touchant toutes les zones géographiques et toutes les catégories sociales.
2. En termes de concentration, c'est la ville de Djibouti qui abrite le plus grand nombre de pauvres, avec une contribution de 65,2% et 57,4% respectivement pour la pauvreté relative et extrême. C'est toutefois, dans les quartiers périphériques des zones urbaines que se trouve la plus grande concentration de pauvres. Les arrondissements 4 et 5 (qui représentent 41,8 % de la population totale) contribuent à eux seuls pour 51,1 % de la pauvreté extrême globale et 47,1 % de la pauvreté relative des individus. Pour la pauvreté **des ménages**, le 4^{ème} et 5^{ème} comptent à eux seuls pour 41,6% dans la pauvreté globale et pour 45,7% dans l'extrême pauvreté.
3. Contrairement aux autres pays d'Afrique, la pauvreté à Djibouti est d'abord un phénomène urbain qui renvoie à un contexte spécifique marqué par la petite dimension du pays et sa forte urbanisation, l'absence d'un secteur rural important, les conflits et les migrations. Mais c'est en zone rurale que le phénomène prend des allures marquées avec une incidence de la pauvreté relative pouvant approcher 95 %, tandis que plus de trois ruraux sur quatre vivent dans l'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est très forte dans les quatre districts de l'intérieur. Ceux-ci comptent pour 33,5% dans la pauvreté globale et 45,1% dans la pauvreté extrême pour un poids démographique de 27,1%.

Tableau 3 : Incidence de la pauvreté extrême et relative, par zone géographique

Zone géographique	Pauvreté extrême	Pauvreté relative	Taux d'analphabétisme des adultes (2002)	% d'individus privés d'accès à l'eau potable)	Probabilité de décès avant 40 ans (1995-2000)
Arrondissement	11,7	43,4	33,4	0,0	23,0
Arrondissement	23,1	63,3	44,6	0,0	49,1
Arrondissement	27,6	60,9	41,5	4,0	35,6
Arrondissement	56,3	86,1	61,3	2,4	43,4
Arrondissement	45,1	78,8	55,9	0,7	43,6
Ali Sabieh	71,8	92,4	57,7	5,5	64,3
Dikhil	76,8	94,1	64,0	21,0	34,9
Obock	63,1	88,1	58,2	27,5	36,2
Tadjourah	62,4	88,9	55,2	46,6	42,7
Ensemble	42,1	74,0	51,0	4,6	42,3

Source : Edam-Is 2 (2002)

⁴ L'analyse de la situation de la pauvreté a été conduite principalement à partir des enquêtes Edam-Is de 1996 et de 2002, de l'Edsf/papfam de 2002 et de l'Edam-Energie de 2004, complétée par les données administratives disponibles auprès des départements sectoriels.

4. La taille des ménages (6,3 personnes) apparaît ainsi comme étant le premier facteur explicatif conduisant au processus de paupérisation. Les ménages pauvres - extrêmes et relatifs -, ont une taille de ménage élevée, une structure d'âge très jeune, et des taux de chômage très élevés, comparativement aux non pauvres; Il en résulte des taux de dépendance très élevés et une paupérisation accrue. A ce facteur s'ajoute la relative jeunesse de la population sédentaire djiboutienne : 48,5 % ont moins de 20 ans. Ces deux facteurs masquent des disparités importantes entre pauvres et non pauvres comme le montre le tableau ci-après

	Pauvres extrêmes	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Taille du ménage	7,1	6,9	5,1	6,3
Nombre d'enfants par ménage	4,2	3,9	2,5	3,5
Population de 0-19 ans (%)	53,9	51,0	41,5	48,5
Population de 65 ans et plus (%)	1,9	1,8	2,2	1,9
Age moyen du Chef de ménage	44,0	43,7	42,9	43,4
Taux de dépendance global (%)	4,9	4,0	1,9	3,2
Taux de chômage (%)	72,4	66,5	41,3	59,5
Taux d'offre de travail (%)	53,9	53,1	52,7	53,0
Nombre de ménages	15425	28017	13237	41254

5. La pauvreté touche, à des degrés divers, toutes les catégories socio-économiques. L'incidence de la pauvreté extrême ou relative est la plus forte parmi les ménages dont les chefs sont des chômeurs à la recherche d'un premier emploi, des chômeurs ayant déjà travaillé, des travailleurs indépendants ou des inactifs. Ces quatre catégories contribuent pour près de 65% dans l'extrême pauvreté globale. Les ménages dont le chef est salarié du secteur public enregistrent une incidence de pauvreté relative de 55% et une incidence de la pauvreté extrême de 24%. Cette catégorie contribue pour 15% dans l'extrême pauvreté globale et pour 19 % dans la pauvreté relative. La forte hausse de la pauvreté chez les salariés du secteur public était probablement liée aux mesures de réduction de salaires, ainsi qu'à l'accumulation systématique de retards dans le paiement des rémunérations jusqu'en avril 2003. Aussi bien dans l'Edam-Is 1 que dans l'Edam-Is 2, on note la faible proportion de la catégorie des employeurs (1,3% des chefs de ménages en 2002), ce qui témoigne de la faiblesse de l'initiative privée et du faible développement du secteur informel
6. De plus, l'accroissement de la pauvreté et de la pauvreté extrême est fortement associé au développement du chômage. Les données de l'emploi révèlent, en effet, une véritable crise du marché du travail, avec un taux de chômage de 59,5 %, en forte croissance par rapport à son niveau de 1996 (44,1 %). 50,4 % des chômeurs déclarent être à la recherche d'un premier emploi. Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les pauvres extrêmes (72,4 %) et les pauvres (66,5 %). Le chômage concerne d'abord les jeunes de moins de 30 ans (76,1 %), qui représentent 60,5 % de l'ensemble des chômeurs.
7. Le taux de chômage diminue avec l'âge jusqu'à la tranche d'âge 45-49 ans pour croître ensuite. Les faibles niveaux d'instruction s'accompagnent d'un fort taux de chômage : les individus sans instruction qui représentent 51,6 % de l'offre de travail, ont un taux de chômage de 62,9 % ; de même, les individus avec un niveau d'instruction primaire - du CE2 au CM2 -, qui représentent 26,7 % de l'offre de travail, ont un taux de chômage de

67,6 %. A l'inverse, ceux qui ont des niveaux d'instruction secondaire et plus, -qui représentent 19,5 % de l'offre de travail, ont un taux de chômage de 45,9 %. Ce chômage élevé touche particulièrement les ménages dont le chef est célibataire (76,6 %) contre 39,9 pour les ménages dont le chef est marié. Les ménages dont le chef est une femme ont un taux de chômage de 68,6 %.

8. Même si ces chiffres de chômage masquent le phénomène du sous-emploi, ils révèlent le caractère structurel du phénomène et montrent à l'évidence que le chômage constitue toujours et de loin, le plus grave problème économique de Djibouti. Le chômage s'explique par plusieurs facteurs : (i) l'insuffisance de l'activité économique, (ii) le coût élevé du travail; (iii) la faiblesse du capital humain qui limite les possibilités d'exploitation des opportunités qu'offre l'économie; (iv) la permanence d'un flux important d'immigration et les effets de certaines des mesures de stabilisation, qui ont également contribué au déséquilibre du marché du travail.
9. Dans ce contexte de pauvreté structurelle et de fort taux de chômage, le taux de dépendance globale ne peut être qu'élevé : le revenu d'un actif occupé ou d'un

Encadré 1 : Limites de l'analyse de la pauvreté à Djibouti

Le système d'information sur la pauvreté à Djibouti et plus généralement l'appareil statistique national, souffrent de nombreuses lacunes, qui constituent de sérieux obstacles à l'appréhension de la situation réelle de la pauvreté et à la formulation de stratégies et de programmes de développement cohérents. Les données disponibles sur la problématique de la pauvreté, datent de 2002 et sont relatives aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), il s'agit de l'Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages – Indicateurs Sociaux (Edam-Is 2) et l'Enquête Djiboutienne sur la Santé de la Famille (EDSF/PAPFAM). De ce fait, l'évolution de la situation de la pauvreté à ce jour ne peut être objectivement appréhendée, faute d'enquêtes spécifiques dans ce sens. La réalisation de l'Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples (Edim 2006) peut toutefois permettre d'analyser les changements intervenus dans la pauvreté humaine. Dans ce contexte, l'Edam-Is 2, seule base de données générale relativement fiable, servira de référence pour appréhender la situation de la pauvreté à Djibouti et sera comparée aux résultats de l'Edim pour apprécier les évolutions en matière de pauvreté humaine. Les données démographiques font, d'autre part défaut, le dernier recensement général de la population publié date de 1983 et les différentes enquêtes réalisées donnent des estimations de population divergentes, cela étant dû aux différentes méthodologies d'enquêtes appliquées, à la composition particulière de la population -sédentaires, nomades et sans abris-, et à l'importance des flux migratoires.

retraité/rentier, supporte en moyenne 3,2 individus inactifs de 15 ans et plus. Le taux de dépendance globale passe à 4,9 individus pour le revenu d'un pauvre extrême, et à 4,0 individus pour celui d'un pauvre.

La pauvreté dans les conditions de vie

10. La pauvreté monétaire et la pauvreté humaine vont de pair. En effet, l'indice synthétique de pauvreté humaine, calculé pour les différentes zones du pays, et l'incidence de l'extrême pauvreté semblent fortement corrélés. Au total, les individus qui vivent sous le seuil de l'extrême pauvreté ont également de fortes probabilités d'enregistrer des déficits en termes d'alimentation, d'accès à l'éducation, d'accès à la santé et à l'eau

Education et alphabétisation

11. Dans le domaine de l'accès à l'éducation de base, on note de bonnes performances avec un taux net de scolarisation primaire (indicateur qui donne une idée des enfants d'âge scolaire 6-12 ans effectivement scolarisés) qui est passé de 43,2% à 66,2% entre 2002 et 2006. Les profondes disparités d'accès à l'éducation primaire qui existaient en 2002, entre le milieu urbain (52,9%) et le milieu rural (12,4%) se sont réduites, passant respectivement à 56% et 41,3%.
12. De même, le taux net de scolarisation dans le secondaire (13-19 ans) a progressé de 23,5% à 41,0%. Il persiste des disparités à ce niveau, cependant, entre le milieu urbain

(38,9%) et le milieu rural (18,1%). L'Edam-Is 2 indiquait des disparités particulièrement marquées entre les différents arrondissements de Djibouti- ville où les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement moyen et secondaire dans les arrondissements 3, 4 et 5 étaient de 44%, 30% et 42%, respectivement, inférieurs aux taux de scolarisation dans l'arrondissement 1. Les arrondissements 4 et 5 regroupent les quartiers les plus pauvres de la capitale. L'évolution de cette disparité entre arrondissements ne peut être appréciée dans la mesure où l'Edim, ayant une base de sondage plus réduite que l'Edam-Is 2 ne prend pas en compte ces données. Par contre, l'Edim révèle que les écarts de scolarisation primaire entre la capitale et les régions de l'intérieur ont fortement diminués. Les taux sont aujourd'hui pratiquement équivalents. Selon, l'Edam-Is 2, indépendamment de la localisation géographique, les taux de scolarisation moyens au primaire et au secondaire chez les pauvres extrêmes seraient, en moyenne, de plus de 25 points inférieurs aux taux de scolarisation chez les non pauvres.

13. Dans le domaine de l'alphabétisation, l'Edam-Is 2 et les données de l'Edsf/papfam évaluait à 27,3% la part de la population adulte de 15 ans et plus qui sait lire et écrire, dont 22,2% pour les femmes. Ce niveau d'alphabétisation global plaçait Djibouti parmi les pays d'Afrique les plus faiblement dotés en capital humain. L'Edim de 2006, mesurant uniquement l'alphabétisation des femmes adultes, a estimé à 47,5% le pourcentage des femmes de 15-24 ans sachant lire et écrire avec de grandes différences entre le milieu rural (14,2%) et le milieu urbain (48,4%).

L'accès à la santé

14. De manière générale « l'état de santé de la population djiboutienne est encore médiocre ». (Edim 2006). Toutefois, la comparaison avec les données antérieures sur la santé (Eds/papfam 2002), montre une nette amélioration de la plupart des indicateurs de santé entre 2002 et 2006
15. Ainsi, dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant par exemple, les taux de mortalité infantile et infanto- juvénile sont passés de 103,1 et 128,9 pour mille en 2002 à 67 et 94 pour mille en 2006 respectivement. Cependant les disparités entre garçons et filles, d'une part, et entre milieu de résidence d'autre part, persistent toujours. Le pourcentage d'enfants ayant reçu la totalité des vaccinations recommandées (BCG, DPT, Polio, Rougeole) se situe à 38,6% en 2006 contre 32,9% en 2002. Le développement des traitements antibiotiques a tendance à limiter les conséquences des infections respiratoires aiguës qui sont les causes les plus courantes de la morbidité et de la mortalité infantile.
16. Par ailleurs, d'importants efforts ont été consentis dans le domaine de la lutte contre le VIH/Sida, ce qui a permis de stabiliser le taux de prévalence du SIDA à son niveau (2,9%) de 2002. Dans l'ensemble, l'amélioration des indicateurs de santé provient plus de l'amélioration de la situation en zones urbaines que dans le milieu rural.

L'accès à l'eau

17. La situation de l'accès à l'eau semble s'être améliorée par rapport à 2002 (Edim 2006). Seulement, 4,4% de la population n'aurait pas accès à l'eau potable en 2006 contre 15,9% en 2002. Les personnes privées d'eau à Djibouti- ville représentent actuellement 2,1% alors qu'elles étaient de 7,4% dans la précédente enquête. La situation s'est très légèrement améliorée dans le milieu rural où la population n'ayant pas accès à l'eau est passée de 49,1% en 2002 à 47,5% en 2006. L'eau consommée dans ce milieu rural provient cependant pour 21,6% de « sources d'eau non améliorées », néfaste pour la santé de ces populations. Dans l'ensemble, 40% des ménages vivant en République de

Djibouti utilisent l'eau de robinet dans le logement comme source d'approvisionnement en eau potable, 39% d'entre eux utilisent l'eau de robinet dans la cour et 15% l'eau d'un robinet public ou bornes fontaines, selon l'Edim. L'Edam-Is 2 estimait que le taux de couverture des besoins en eau, évalué à 69%, est insuffisant, dans le milieu rural et péri-urbain. Ce taux de couverture n'est que de 60,8% des besoins de consommation humaine, de l'agriculture et de l'élevage. Ce déficit des quantités d'eau s'accompagnerait également d'un déficit de qualité avec un taux de salinité largement au dessus des tolérances des normes de l'OMS. Ce déficit de qualité a des répercussions sur la santé de la population et freine le développement de l'agriculture et de l'élevage.

18. D'autre part, l'eau resterait chère pour une frange importante de la population urbaine pauvre, notamment dans les quartiers non pourvus de réseau de distribution. L'accès à l'eau se fait par des livraisons par camion citerne, à un prix atteignant 8 fois le prix de la première tranche de consommation de la tarification de l'ONEAD (500 FD/m³ contre 62 FDJ/m³, tarif ONEAD).
19. De ce fait, la part du revenu consacrée à l'accès à l'eau dans le budget des ménages limite celles consacrées à l'achat de médicaments ou à d'autres activités prioritaires telles que l'éducation. Ces ménages pauvres payent en moyenne le m³ d'eau 2 à 3 fois plus cher que les ménages non pauvres. L'approvisionnement par camions compte pour une part significative (11%) dans l'alimentation en eau des populations des quartiers pauvres.
20. Par ailleurs, La disponibilité des femmes est souvent limitée par les contraintes domestiques et en particulier par la corvée d'eau, y compris en zone urbaine lorsque le foyer ne dispose pas de branchement individuel, ce qui est encore fréquent dans les quartiers pauvres situés en périphérie de la capitale (la banlieue de Balbala et PK12). En zone rurale, la corvée d'eau est une activité à part entière, lorsque la distance au point d'eau dépasse une dizaine de kilomètres.

L'accès à l'assainissement

21. Selon l'Edim 2006, le taux d'accès des ménages urbains à l'assainissement qui est estimé à 67,8% semble s'être légèrement amélioré par rapport au niveau (66%) de 2002. Hormis quelques quartiers de Djibouti-ville disposant d'un réseau collectif, l'assainissement est partout autonome sur le territoire, constitué par des fosses septiques et des latrines sèches, qui sont à l'origine de pollutions ponctuelles du sol et de la nappe phréatique.
22. L'assainissement est un problème majeur dans la capitale qui compte près de 80% des ménages sédentaires du pays : l'insuffisance en moyens humains et matériels des Services Techniques (la voirie) est l'une des principales causes. L'irrégularité dans le ramassage des ordures et l'insuffisance des bacs à ordures font qu'un peu partout, dans les quartiers de la capitale, les ordures s'amoncellent. Le fait que plus de 60% des déchets quotidiens soient mis directement à la décharge, sans tri ni traitement préalable, traduit par ailleurs ces difficultés.

L'accès au logement

23. Malgré les efforts considérables dans la construction de logements et les politiques du gouvernement visant à renforcer l'accès aux logements des djiboutiens (plusieurs cités ont vu le jour ces dernières années), il existe toujours des zones d'habitats précaires, la plupart située en périphérie de la capitale. Ces zones, dont l'installation n'a pas été planifiée, ont très peu accès aux infrastructures de base, comme l'eau potable, l'assainissement, le transport, et s'y développent rapidement des phénomènes tels que la

pauvreté et l'exclusion, avec une forte prévalence du chômage. La situation des populations vivant dans ces zones est d'autant plus instable que leur statut d'occupation des terrains est provisoire.

24. A Djibouti, les coûts de construction de logements sont élevés (6 fois le revenu moyen annuel des ménages pour un logement en dur et 2,5 fois pour celui en matériaux légers) du fait de la prépondérance des matériaux importés. D'après les données de 2002, seulement 50% des ménages sont propriétaires des logements occupés et, les loyers représentent environ 40% des dépenses des ménages. Dans un tel contexte, il devient apparent que la couche sociale la plus défavorisée peut difficilement avoir accès à des conditions de logements décentes.

L'accès à l'énergie

25. L'Edam-Is 2 révèle que 49,7% des ménages sédentaires du pays, dont 99,5% d'urbains, utilisent l'électricité comme type principal d'éclairage. Mais, seuls 15,9% des ménages pauvres extrêmes et 32,9% de pauvres relatifs ont accès à l'électricité. Selon l'Edim 2006, plus de 80% des ménages djiboutiens utilisent le kérosène pour les besoins domestiques mais son coût élevé reste un facteur limitant son accès aux ménages pauvres dont le bois de chauffe constitue l'énergie de substitution, principalement en milieu rural et dans les campements nomades.
26. Dans les domaines de l'éducation et de la santé, et particulièrement dans le milieu rural, l'absence d'accès à l'énergie a un impact négatif significatif sur : (i) le cycle de formation des jeunes, du fait d'un environnement de travail inadapté et (ii) l'efficacité des centres de santé et la disponibilité permanente de traitements médicaux.
27. Le développement des activités économiques au niveau rural se trouve handicapés par la non disponibilité et/ou l'accessibilité limitée d'une énergie adéquate et appropriée; l'utilisation des énergies renouvelables, la géothermie et l'éolienne sont susceptibles de fournir des solutions au développement local et de l'emploi en particulier.

Caractérisation et localisation de la pauvreté

Localisation de l'extrême pauvreté

28. La problématique de la pauvreté à Djibouti est assez complexe parce qu'elle est, à la fois, généralisée et localisée. Les zones rurales et urbaines sont concernées surtout par la pauvreté extrême, mais inégalement. Si la totalité du milieu rural est confronté à la pauvreté, dans le milieu urbain, celle-ci reste fortement cantonnée dans certains quartiers où se sont développés des niches de pauvreté absolue et une profonde misère sociale.
29. Une récente étude⁵ sur la localisation par quartier de la pauvreté dans Djibouti ville est venue compléter la connaissance du phénomène. Elle fournit la première restitution cartographique multidimensionnelle de la pauvreté de la ville de Djibouti qui concentre 80% de la population et contribue pour 65,2% de la pauvreté relative et 57,4% de la pauvreté extrême. L'étude a également pris en compte la variété d'indicateurs⁶ relevés par les différentes enquêtes de la DISED (EDS-PAPFAM, et l'Edam-Energie, réalisées

⁵ Etude réalisée pour le compte de l'ADETIP dans le cadre de PDSTIP.

⁶ Elle a proposé trois grands groupes d'indicateurs de la pauvreté urbaine : la pauvreté monétaire (3 indicateurs : *pourcentage de pauvres dans la population, pourcentage de pauvres extrêmes dans la population et contribution du quartier à la pauvreté de la ville*⁶) ; la précarité du logement (4 indicateurs : *la surdensité dans le logement, la précarité du logement, l'accès à l'eau et l'accès à l'électricité*) ; la santé infantile (4 indicateurs : *la mortalité infantile, la sous-nutrition, l'insuffisance pondérale et le retard de croissance*).

entre 2002 et 2004). Elle a proposé trois grands groupes d'indicateurs de la pauvreté urbaine :

30. Les cartes de la pauvreté ainsi produites, sur la base des données de 2002 et de 2004, ne présentent donc pas la situation actuelle de la pauvreté dans la Ville de Djibouti, qui a certainement évolué depuis les enquêtes. Néanmoins, elles fournissent l'image la plus détaillée possible de la répartition spatiale de la pauvreté dans la capitale, ce qui devrait servir à mieux localiser les investissements et les programmes de réduction de la pauvreté dans l'avenir.

Encadré 2 : La mesure de la pauvreté

La pauvreté est perçue d'une manière générale comme étant un phénomène multidimensionnel qui renvoie à la fois à une insuffisance de revenus, au manque d'emplois et aux difficultés d'accès aux besoins essentiels. Pour des raisons pratiques (car la mesure du phénomène n'étant pas très simple), on utilise deux approches évaluer l'ampleur de la pauvreté :

- i. la pauvreté monétaire d'une part ;
- ii. et la pauvreté dans les conditions de vie et des potentialités d'autre part.

La pauvreté monétaire retrace ainsi une insuffisance de revenus monétaires pour faire face aux dépenses alimentaires et non alimentaires indispensables. En particulier, on parle de pauvreté absolue ou extrême lorsqu'un individu, un foyer ou un ménage n'a pas la possibilité de satisfaire les besoins minimaux vitaux. On parle de pauvreté relative pour des personnes relativement moins bien loties que les autres membres de la communauté. La pauvreté monétaire est donc appréhendée à partir de deux seuils en dessous desquels une personne est considérée comme pauvre relatif ou extrême :

- un seuil de pauvreté relative, calculé à partir de la part de la dépense alimentaire dans la dépense totale des ménages du deuxième quintile de dépenses équivalentes adultes (c'est-à-dire les 20 à 40 % des ménages les plus pauvres),
- et un seuil de pauvreté extrême déterminé sur la base des besoins alimentaires minimaux correspondant à un apport calorifique journalier de 2115 calories par équivalent adulte.

La pauvreté dans les conditions de vie, dont l'indicateur de pauvreté humaine du PNUD constitue une bonne approximation, retrace une série de manque dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et de l'assainissement, de l'alimentation, de l'accès à l'énergie ou encore du logement. La pauvreté peut également se manifester par des déficits dans les potentialités, par une faible participation à la vie collective, qui se traduisent in fine par la privation des droits essentiels, la marginalisation et l'exclusion.

Le seuil de pauvreté relative a été estimé, en 2002, à 198 229 FDJ et le seuil de pauvreté absolue à 114 096 FDJ par an, ce qui correspond respectivement à 3,3 dollars et 1,8 dollars par personne et par jour. Le seuil de pauvreté relative particulièrement élevé, comparé à celui fixé dans le cadre de la Déclaration du Millénaire (2 \$ par personne et par jour), traduit le niveau élevé des prix à Djibouti et son incidence sur les conditions de vie des ménages. Ainsi, la pauvreté monétaire est engendrée par une insuffisance de revenus et un faible pouvoir d'achat, dans un contexte fortement marqué par une crise du marché du travail

Situation Géographique de la Pauvreté

31. Au regard des trois premières cartes, il ressort que l'ampleur de la pauvreté constatée à Djibouti-ville est tout particulièrement due aux quartiers situés dans la zone Balbala – PK12. À l'exception des cités Barwaqo, Cheik Osman et Cheik Moussa, le reste des quartiers de la banlieue de Balbala affichent des taux de pauvreté monétaire supérieurs à 70% (Carte 1). La situation est encore plus critique dans les quartiers de Wahlehdaba Nord, PK-12, Bâche-à-Eau, Phare d'Ambouli, Ancien Balbala et Qarawil, quartiers au sein desquels les taux de pauvreté extrême dépassent bien souvent 50% (Carte 2). De par son étendue géographique, c'est bien entendu le quartier de Hayabley qui participe le plus à la pauvreté totale de la capitale, néanmoins côtoyé par l'Ancien Balbala et suivis d'un peu plus loin par Bahache et Quartier 7 Bis (Carte 3).
32. À l'Est de l'Oued d'Ambouli, la vieille ville de Djibouti présente une plus grande diversité en matière de pauvreté. En effet, bien que caractérisée par un niveau de pauvreté globalement plus faible que Balbala, cette partie de la ville abrite trois

ensembles de quartiers bien distincts. Le premier ensemble est constitué par les quartiers résidentiels du nord de la ville (Héron, Marabout, Serpent et République) au sein desquels la pauvreté est inexistante. Le deuxième ensemble, qui contribue assez fortement à la pauvreté de la ville, regroupe ce que l'on appelle communément les « quartiers populaires » (quartiers numérotés de 1 à 7, Arhiba, Ambouli et Djebel) affichant des taux de pauvreté s'étalant de 25% à plus de 75% pour le plus pauvre. Cet ensemble a cependant des taux de pauvreté extrême généralement inférieurs à 40%. Enfin le troisième groupe de quartiers est constitué par les lotissements ou cités récents en dur (Cité du Stade, Cité du progrès, Quartier 7 Sud, Cité du Progrès, Poudrière, Einguela, Gabode 3...) abritant la classe moyenne de la ville, avec des niveaux de pauvreté inférieurs à 25% de la population, et des taux de pauvreté extrême inférieurs à 10%.

L'habitat et l'équipement⁷

33. Le standing du logement est très lié au niveau de pauvreté des habitants. Cette remarque est particulièrement valable pour l'extrême pauvreté. En effet, la **carte n°5** sur la précarité du logement et la **carte n°2** relative au taux de pauvreté extrême se superposent parfaitement, les quartiers d'extrême pauvreté concentrés dans la banlieue de Balbala regroupent, à plus de 80%, des constructions en tôle, planches ou des ferrailles de récupération diverse.
34. Seule la **carte n°6** sur l'accès à l'eau présente une répartition différente pour les quartiers situés dans l'ancien périmètre de la ville de Djibouti qui ont presque tous accès à l'eau. Même dans la partie Ouest de la ville, seul le quartier périphérique de PK12 n'avait accès à l'eau en 2004, car non encore connecté au réseau.. Cette image relativement favorable de l'accès à l'eau n'est pas confirmée par l'alimentation en électricité qui, moins indispensable et plus chère, dépend plus étroitement du niveau de pauvreté (**carte n°7**). Mis à part les quartiers résidentiels aisés et les cités et lotissements de la classe moyenne, les deux grandes parties Ouest et Est de la ville présentent des situations similaires en ce qui concerne la surdensité (**carte n°4**), celle-ci provenant de la taille élevée des ménages, l'hébergement de proches de la famille venant des pays limitrophes ou de l'exode rurale.

La santé infantile⁸

35. Les taux de mortalité infantile sont particulièrement élevés à Qarawil, Arhiba et Cité FNP (**Carte 8**). Les taux de sous-nutrition les plus élevés (20-40%) sont relevés dans les quartiers Cité FNP, Ancien Balbala (**Carte 9**). Les taux d'insuffisance pondérale sont les plus préoccupants dans le Quartier 1, Engueilla 2, Bâche-à-Eau (45-75%), suivis par Wahlehdaba Nord, Ancien Balbala, Quartier 7 Bis, Djebel, Cité Cheik Osman (**Carte 10**). Les taux de retard de croissance les plus problématiques sont eux relevés dans PK-12, Wahlehdaba Nord, Phare d'Ambouli et Dejbél, Arhiba (**Carte 11**).

⁷ La sur-densification est définie comme le nombre d'individus vivant à plus de 3 par pièce (UN-Habitat). La précarité du logement a été définie comme tout logement n'étant pas construit avec des murs en briques ou en blocs de ciment. Les logements définis comme ayant accès à l'eau et l'électricité sont les logements bénéficiant d'un branchement individuel avec l'ONEAD et l'EDD.

⁸ La mortalité infantile est définie comme le nombre d'enfants nés vivants et morts au cours des 12 premiers mois de vie. Les indicateurs anthropométriques (sous-nutrition, insuffisance pondérale et retard de croissance) ont été calculés sur une population de référence constituée des enfants âgés de moins de 5 ans au moment de l'enquête, et construits conformément aux directives et aux tables de référence de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

36. Les indicateurs de santé infantile ne sont donc pas très corrélés entre eux quant à leur répartition par quartier. Cependant, dans leur ensemble, ces indicateurs décrivent assez fidèlement le même schéma que ceux relatifs à la pauvreté monétaire. Il reste néanmoins à noter que certains quartiers, tels Wahlehdaba Nord, Arhiba, Djebel, maintiennent leur place préoccupante dans chacun des palmarès. Ces quartiers sont classés parmi les plus pauvres dans les cartes sur la pauvreté monétaire, ce qui confirme qu'il existe un lien assez étroit entre la santé des enfants et le phénomène de pauvreté.
37. **Les Principales conclusions** tirées de cette étude cartographique de la pauvreté à Djibouti-ville, confirment bien l'ampleur de pauvreté dans laquelle se trouve la grande majorité de la population djiboutienne. Cette situation semble être encore plus dramatique pour certains quartiers de la capitale, lesquels se trouvent en périphérie de la ville (banlieue de Balbala et PK12). Même si, d'autres quartiers de la capitale se trouvent, dans des proportions moindres, dans une situation similaire, les habitants de la banlieue de Balbala et PK12, en plus de vivre dans des conditions difficiles, souffrent également de l'isolement social. En effet, ces populations souffrent de l'éloignement géographique et de la cherté du coût de transport (les principaux centres d'intérêts se trouvent en ville –administration et autres institutions publiques, emploi/centres d'activités économiques-) et ont peu ou pas accès aux infrastructures et services sociaux de base (eau, santé, centres de santé, lieux culturels et sportifs...). Toutes ces souffrances amènent ces habitants à se placer en marge de la société relégués à un statut de citoyens de seconde zone, des exclus sociaux, en somme. Cette situation peut avoir des conséquences sur la cohésion sociale nationale.

Encadré 3 : La pauvreté à Djibouti, un nouvel état des lieux.

« De larges franges de la population Djiboutienne vivent dans des conditions difficiles de pauvreté et de marginalisation, incompatibles avec les conditions d'une vie digne et décente. »

L'absence de données récentes sur la **pauvreté monétaire** rend difficile l'appréciation exacte de l'impact du DSRP sur les revenus et les dépenses des ménages. Cependant, si la relation mise en évidence entre la croissance économique, les inégalités et l'incidence de la pauvreté extrême à l'issue de l'EDAM-IS2 (réalisée en 2002) reste pertinente, alors il est permis de penser que la pauvreté monétaire extrême a pu diminuer légèrement, puisque le PIB par tête a crû de 1,6% en moyenne annuelle sur la période 2004-2006. Cette augmentation correspond à celle du taux annuel moyen de croissance du PIB par tête jugé nécessaire pour atteindre l'objectif du DSRP (36,1%).

En ce qui concerne la **pauvreté des conditions de vie**, les résultats préliminaires de l'**EDIM-2006** montrent une nette amélioration de certains indicateurs sociaux, même si la situation globale reste très en deçà de l'acceptable.

Dans le domaine de **l'éducation**, le taux net de scolarisation est passé à 66,2%. Ceci constitue un progrès par rapport à la situation du TBS en 2001-2002 (42,7%), mais reste inférieur à l'objectif du DSRP (73%). La bonne nouvelle ici est que le pays affiche désormais une parité quasi-totale entre garçons et filles, puisque l'indice de parité des sexes s'établit à 0,98. En outre, le taux d'alphabétisation chez les femmes âgées de 15 à 24 ans atteint 47,5%. Il existe cependant toujours des disparités spatiales nettes, notamment entre le milieu urbain et le milieu rural.

La **santé** connaît elle aussi des avancées positives. En effet, le TMI et le TMIJ sont respectivement de 67% et 94%. Pour ce qui concerne le TMI, l'objectif du DSRP est déjà dépassé (75%), alors que pour le TMIJ, celui-ci n'a pas été atteint (85%). Le taux de vaccination chez les enfants avant l'âge de 12 mois varie de 46,2% (Polio 3) à 87,5% (BCG), selon la maladie. En ce qui concerne l'état nutritionnel des enfants, 30% de ceux-ci ont un retard de croissance ou sont trop petits de taille pour leur âge, et 20% ont une déperdition ou sont trop maigres pour leur taille. En outre, en matière de santé reproductive, 92,3% des femmes ayant accouché lors des deux dernières années précédant l'enquête ont reçu des soins prénatals auprès de personnel qualifié, et 87,4% de ces femmes ont accouché dans un centre de santé. Enfin, la connaissance des méthodes de prévention du VIH/SIDA demeure assez faible chez les femmes, puisque 40,8% seulement affirment connaître au moins 2 méthodes de prévention. Ce pourcentage est plus important en milieu urbain (41,2%) qu'en milieu rural (28,1%).

Les données relatives à l'accès à **l'eau potable** montrent que 93,5% des Djiboutiens s'approvisionnent à partir de sources améliorées. Ces données semblent en contraste avec la réalité de la vie des populations, qu'elles soient résidentes de Djibouti-Ville (où ce taux atteint 95,5%) ou des autres districts (83%). Pour ce qui concerne le milieu rural, le taux semble assez proche de la réalité (52,5%).

En ce qui concerne **l'assainissement**, le pourcentage de la population utilisant des latrines améliorées est de 67%, avec des disparités parfois très prononcées entre la Capitale (68,8%) et le reste des districts (57,5%) et entre le milieu urbain (69,1%) et le milieu rural (17,3%). Ce taux semble également corrélé au niveau de scolarisation du chef de ménage.

Enfin, la consommation du **khat** demeure préoccupante. Le pourcentage global des consommateurs est de 25,3%, avec une forte prédominance chez les hommes (43,5%) et peu de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural.

Situation Synoptique de Djibouti par rapport aux OMD

Objectifs	Les objectifs de développement seront-ils atteints ?				Etat de l'environnement			
Extrême pauvreté Réduction de moitié, en 2015, de la proportion des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté nationale.	Probablement	<u>Potentiellement</u>	Invraisemblablement	Manque de données	Fort	<u>Moyen</u>	Faible	Très faible
HIV/AIDS Arrêter et renverser la tendance à l'expansion du HIV/AIDS en 2015.	<u>Probablement</u>	Potentiellement	Invraisemblablement	Manque de données	<u>Fort</u>	Moyen	Faible	Très faible
Faim Réduire de moitié, en 2015, la proportion de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans.	Probablement	<u>Potentiellement</u>	Invraisemblablement	Manque de données	Fort	<u>Moyen</u>	Faible	Très faible
Accès à l'eau potable Réduction de moitié, en 2015, de la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable.	Probablement	<u>Potentiellement</u>	Invraisemblablement	Manque de données	Fort	<u>Moyen</u>	Faible	Très faible
Éducation primaire universelle Achever l'éducation primaire universelle en 2015.	<u>Probablement</u>	Potentiellement	Invraisemblablement	Manque de données	<u>Fort</u>	Moyen	Faible	Très faible
Egalité de genre Achever l'égalité dans l'accès des filles et des garçons à l'école primaire et secondaire en 2015.	Probablement	<u>Potentiellement</u>	Invraisemblablement	Manque de données	Fort	<u>Moyen</u>	Faible	Très faible
Santé de la reproduction Réduire le ratio de la mortalité maternelle de ¾ en 2015.	Probablement	<u>Potentiellement</u>	Invraisemblablement	Manque de données	Fort	<u>Moyen</u>	Faible	Très faible
Mortalité des moins de 5 ans Réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2015.	Probablement	<u>Potentiellement</u>	Invraisemblablement	Manque de données	Fort	<u>Moyen</u>	Faible	Très faible
Environnement Renverser la tendance à la perte de ressources environnementales.	Probablement	<u>Potentiellement</u>	Invraisemblablement	Manque de données	Fort	<u>Moyen</u>	Faible	Très faible

1.2 Bilan de la mise en œuvre du DSRP et des actions entreprises au cours de la période 2007-2008

« Les actions de court terme menées pour apporter une solution à cette situation ont échoué et la répartition inégale de la croissance économique a bénéficié à une catégorie de la population en laissant une autre dans une situation de misère sociale. »

38. Le premier DSRP de Djibouti, pour faire face à une dynamique inquiétante de la pauvreté, avait fixé des objectifs réalistes de long terme, en recherchant autant que possible l'atteinte des cibles adoptées par la Communauté Internationale lors du Sommet du Millénaire dans le cadre des OMD, notamment : la diminution de moitié de l'incidence de l'extrême pauvreté à l'horizon 2015, la scolarisation universelle, la réduction du TMI à 50‰ et du TMIJ à 70‰. Il avait également fixé des objectifs de moyen terme (horizon 2006) qui visaient notamment : (i) de porter le taux de croissance moyen du PIB sur la période 2004-2006 à 4,6%, (ii) de ramener l'incidence de l'extrême pauvreté à 36,1%, (iii) de porter le TBS à 73%.
39. Pour atteindre ces objectifs, quatre axes stratégiques complémentaires avaient été retenus : (i) relancer la croissance économique et à renforcer la compétitivité de Djibouti, à travers un ensemble de mesures et de réformes structurelles dans le domaine macro-économique, dans l'environnement juridique des affaires, dans le domaine des entreprises publiques et dans le secteur des transports ; (ii) promouvoir un développement progressif des ressources humaines, à travers la mise en œuvre de stratégies cohérentes dans les secteurs de l'éducation et de la santé et à promouvoir le rôle de la femme, l'emploi et les activités génératrices de revenus dans l'environnement immédiat des pauvres et à protéger les couches vulnérables ; (iii) susciter un développement local durable, améliorer l'accès à l'eau potable et aux services universels de base ; (iv) promouvoir une bonne gouvernance à travers le renforcement de la démocratie, la décentralisation, la gestion transparente des ressources publiques et l'amélioration de leur efficacité.
40. Le DSRP était parti du constat que Djibouti ne disposant pas de ressources naturelles facilement exploitables ni d'un secteur rural important, les perspectives de croissance économique devaient venir essentiellement de l'exploitation de la position géographique du pays, à travers en particulier l'utilisation de son port comme plateforme de transit (essentiellement vers l'Éthiopie) et le développement des services, notamment de transport. Le pari de Djibouti est, donc, d'attirer d'importants investissements directs étrangers qui lui permettent de mettre son économie à un niveau de compétitivité qui l'établit comme une véritable place commerciale, économique et financière de référence dans la région.
41. La croissance devait également venir du relèvement du rythme des investissements publics dans des secteurs porteurs comme la pêche, l'agriculture, l'élevage, le tourisme et les ressources minières.
42. Cependant, le premier préalable à la compétitivité de l'économie et à l'accélération de la croissance demeure la stabilité du cadre macro-économique, avec des objectifs (i) de maîtrise du déficit budgétaire, sous la pression de dépenses publiques en augmentation dans les secteurs porteurs de potentiels de réduction de la pauvreté, (ii) de maîtrise du déficit extérieur, et (iii) de renforcement du secteur financier.

43. L'analyse de la mise en œuvre du DSRP sur la période 2004-2006 a permis de constater que des avancées notables ont été accomplies, notamment en ce qui concerne la gouvernance, la croissance économique et certains indicateurs sociaux. En matière de gouvernance, il importe de souligner la conduite d'élections présidentielles (avril 2005), législatives (janvier 2003) et régionales/communales (mars 2006), marquées par la transparence et le pluralisme politique. En ce qui concerne la croissance économique, les flux importants d'IDE et l'affirmation de plus en plus effective de la place de Djibouti comme plateforme de transit ont permis d'atteindre un taux de 4,5% en 2006 et d'envisager des taux plus importants et plus en conformité avec les objectifs de réduction de la pauvreté. Enfin, pour ce qui est des indicateurs sociaux, les résultats préliminaires de l'EDIM-2006 montrent des avancées significatives notamment en ce qui concerne le taux de scolarisation, le TMI et l'alphabétisation des femmes (voir encadré 3).
44. Cependant, ces progrès encourageants ne sauraient masquer la réalité encore persistante de la pauvreté et des inégalités sociales. En effet, même en l'absence de données récentes sur la pauvreté notamment monétaire, l'observation des conditions de vie dans les quartiers précaires de Djibouti-Ville et en milieu rural permet de constater que de larges franges de la population continuent à vivre dans des conditions difficiles de pauvreté et de marginalisation. Tout porte à croire que l'augmentation sensible du flux des Investissements Directs Etrangers (IDE) et le renforcement en cours de la position de Djibouti comme plateforme de transit ont très peu profité à ces populations.
45. Malgré la conjoncture internationale particulièrement difficile des trois dernières années, marquées notamment par la hausse générale des prix des matières premières, avec le pétrole en tête, l'économie djiboutienne a enregistré quand bien même des résultats encourageants. La croissance enregistrée au cours des trois dernières années est essentiellement tirée par l'accroissement des investissements directs étrangers (IDE) mais surtout par les activités du Port de Djibouti notamment grâce à la récente ouverture du port de Doraleh, du développement du centre de réexportations de bétail et de l'extension de la zone franche.

La croissance économique et la compétitivité

Le cadre macro-économique

46. L'environnement macroéconomique de Djibouti s'est amélioré de manière significative ces dernières années. La croissance économique s'est établie à 3,7% en moyenne en 2004-2006. La tendance de croissance à la hausse amorcée par l'économie nationale, depuis 2000, s'est donc maintenue malgré la flambée des prix du pétrole. L'économie de Djibouti a enregistré de solides performances en 2008 avec un PIB réel en forte progression de 5,8% après avoir affiché 5,3% l'année précédente, malgré un cadre international morose marqué par la crise financière et la flambée des prix des matières premières et du pétrole. Les prévisions pour la période 2009- 2011 tablent pour une croissance du PIB autour de 7%.
47. Cette forte croissance est due aux flux importants des Investissements Directs Etrangers, (30%) réalisés dans le domaine des infrastructures et des BTP (port de Doraleh, infrastructures hôtelières, routes), la modernisation de la chaîne des transports, les investissements réalisés dans le domaine des télécommunications et la reprise des exportations de bétail, l'augmentation en volume de l'A.P.D, l'accroissement des

activités du port, et du secteur du bâtiment, ainsi que la mise en place des réformes macroéconomiques d'envergure.

48. En 2009, la croissance de l'économie Djiboutienne a été robuste. L'accélération de la croissance du PIB s'est poursuivie (à environ 5%), ce qui témoigne de la forte progression du secteur privé et des effets relativement limités de la crise financière internationale. Les investissements directs étrangers (IDE) demeurent importants, et l'activité du port a montré une forte dynamique soutenue par les taux élevés de croissance en Ethiopie et le rôle grandissante de l'activité du transbordement.
49. L'inflation en 2009 a nettement baissé par rapport à 2008 à la suite de la contraction marquée des prix internationaux des produits alimentaires et des produits de base. Néanmoins en raison des tensions sur le marché extérieur des produits pétroliers et des produits alimentaires, la hausse des prix à la consommation calculée en glissement annuel s'est établie à 9,2% à la fin de l'année 2008. L'inflation calculée sur la base de l'indice moyen des douze derniers mois s'est inscrite à 12% en décembre 2008 contre 5% fin décembre 2007 et 3,5% en 2006.
50. La part de l'investissement dans le PIB a doublé en l'espace de deux ans, passant de 23% en 2005 à 42 % du PIB en 2007. Le taux d'investissement dans le secteur privé est passant de 13,9% du PIB en 2005 à 30.6% du PIB en 2007, et dans le secteur public de 7.5% en 2005 à 11.2% du PIB en 2007.
51. En revanche, l'objectif en matière de maîtrise du déficit du compte courant n'est pas atteint, puisque le déficit du compte des transactions courantes s'est fortement creusé pour s'établir à 39% du PIB en 2008 contre 25,6% en 2007, sous l'effet conjugué des importations liées aux IDE et des prix élevés des produits de base. L'excédent des services et revenu ainsi que l'afflux des IDE ont en partie couverte le déficit de la balance commerciale.
52. Concernant les finances publiques, il convient de souligner l'excellente performance en matière de discipline budgétaire, car le déficit budgétaire moyen n'a été que de 1,3% du PIB, contre un objectif de 4,8% du DSRP. L'année 2005 a même dégagé un excédent correspondant à 0,2% du PIB et une réduction non négligeable des arriérés intérieurs.
53. Le déficit budgétaire global est resté voisin de 2,6 % du PIB en 2007, alors même que le déficit budgétaire de base (hors recettes et dépenses financées sur ressources extérieures) est tombé de 7,2 % en 2006 à 4,9 % en 2007. Les recettes fiscales ont diminué d'environ 1 % du PIB, en raison des exemptions accordées aux nouveaux investissements et à la faible création d'emplois. Cette baisse a été compensée par un recouvrement exceptionnel d'impôts en retard. Le recul des dépenses courantes de 30 % du PIB en 2006 à environ 26,5 % en 2007 a été plus que compensé par une forte hausse (3,7 % du PIB) de l'investissement public. Les arriérés extérieurs de l'État à fin 2006 ont été réglés, mais une nouvelle accumulation d'arriérés a entraîné des retards dans le décaissement de certains prêts.
54. La dette extérieure contractée ou garantie par l'État est demeurée voisine de 60 % du PIB. La dette extérieure publique est passée de 84 milliards de FD à 101 milliards FD entre 2007 et 2008, soit un accroissement de 20%. L'accroissement important de la dette extérieure publique traduit les efforts menés par les autorités djiboutiennes pour créer une dynamique de croissance nécessaire pour améliorer la compétitivité de l'économie, mais aussi réduire la pauvreté.
55. Le secteur financier, dynamisé et diversifié par l'arrivée de nouveaux opérateurs, s'est distingué par l'expansion de la liquidité intérieure améliorant sensiblement l'offre

bancaire. Après plusieurs années de contraction, les crédits intérieurs ont connu une progression significative de 8% en 2006 par rapport à 2005, dans un contexte de baisse des taux d'intérêts.

56. Après avoir stagné pendant plusieurs années, le crédit au secteur privé a augmenté de 23 % en 2007 et de 32% en 2008, grâce en partie à une forte expansion dans l'immobilier et le bâtiment, et à une intensification de la concurrence. L'arrivée de trois nouvelles banques étrangères en 2006–07, portant leur total à huit, a intensifié la concurrence en réduisant les marges et en élargissant la gamme des instruments financiers
57. Cette expansion de la liquidité intérieure découle des conditions économiques favorables, de la régularité constatée dans le paiement des salaires publics et d'une politique des taux d'intérêts attrayante.
58. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'exécution des réformes structurelles. En particulier, des progrès ont été réalisés dans les domaines de la transparence des finances publiques, de la réforme de la fonction publique, du régime juridique des entreprises privées, et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'investissement privé

59. La stratégie poursuivie pour attirer l'investissement privé reposait sur trois axes : (i) la mise en place d'un cadre juridique favorable à l'investissement privé, (ii) la poursuite des réformes visant à réduire les coûts des facteurs de production et améliorer la gestion des entreprises publiques, et (iii) l'amélioration de l'environnement du travail.
60. La mise en œuvre de ces orientations stratégiques durant la période 2004-2006 s'est traduite notamment par l'adoption, depuis décembre 2005, d'un nouveau Code du travail introduisant une grande flexibilité des conditions d'embauche et favorable à l'investissement.
61. Les efforts de promotion ont commencé à porter leurs fruits, puisque, principal moteur de la croissance économique de ces dernières années, l'investissement privé a connu une ampleur considérable. Ainsi, la part de l'investissement privé dans le PIB, notamment impulsée par les IDE, a atteint 42 % du PIB en 2007 et 22% en 2006, contre 9,7% du PIB en 2005. Aux côtés du secteur portuaire qui concentre l'essentiel de ces investissements (le terminal pétrolier et le terminal à conteneurs qui, ont cumulé plus de 400 millions \$US), les secteurs bancaire et hôtelier ont reçu d'importantes enveloppes au cours de la période 2004-2006.
62. Concernant le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, les investissements ont atteint 294 millions \$US. En particulier, la construction de l'hôtel Kempinski a nécessité 75 millions \$US et les complexes situés aux Iles Moucha et Maskali nécessiteront un investissement de 100 millions \$US à l'horizon 2012.
63. Malgré les efforts accomplis et les résultats obtenus, des obstacles continuent à entraver les efforts de promotion de l'investissement privé à Djibouti. D'une manière générale, l'arsenal juridique et institutionnel des affaires souffre d'insuffisances et, parfois, de manque de cohérence. De plus, le retard accusé notamment dans l'adoption d'un Code de Commerce et dans la création du Centre d'arbitrage international au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie est de nature à brider les possibilités d'expansion des IDE.
64. A l'instar de tous les pays, la République de DJIBOUTI a subi des tensions inflationnistes jusqu'en 2008. En effet, l'indice de prix à la consommation s'est établi à

9,2 % en moyenne annuelle en 2008, contre 5% en 2007 et contre 3.5 % un an plus tôt. Cependant, les mesures hardies prises par le gouvernement (Suppression des taxes, distribution de vivres, subventions, etc..) ont permis d'atténuer les effets de cette inflation sur les ménages les plus vulnérables.

Le positionnement de Djibouti comme place régionale de référence

65. Les efforts de promotion de Djibouti comme place commerciale, financière et économique de référence dans la région comprendront, outre ceux liés à l'attraction de l'investissement privé décrits plus haut, des efforts de développement, d'amélioration de la qualité et de réduction des coûts : (i) des transports, (ii) des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), et (iii) de l'énergie.
66. Dans le domaine des transports, la construction du nouveau complexe portuaire de Doraleh doté d'un terminal à conteneurs et d'un terminal pétrolier, est de nature à consacrer l'ancrage de Djibouti comme corridor de référence pour le transit Ethiopien et comme port de transbordement. Ce nouveau port permettra non seulement de mieux desservir l'Ethiopie mais aussi de diversifier l'activité portuaire en développant les activités de transbordement vers les autres pays de la région, pour lesquelles un marché considérable se crée actuellement. En outre, le nouveau port de Doraleh permet une insertion de Djibouti comme plate forme régionale et continentale des échanges maritimes
67. En outre, le réseau routier est pratiquement renouvelé dans ses tronçons reliant Djibouti à l'Ethiopie et à l'Erythrée (Corridor Sud et RN 14 entre Tadjourah et Obock à près de 80%) et les rocade urbaines et périurbaines.
68. En ce qui concerne le transport aérien, Djibouti pratique la politique du ciel ouvert depuis 2000. Ceci a conduit à un développement continu du transport aérien, qu'il s'agisse du transport des personnes, qui a connu une augmentation de plus de 10% entre 2004 et 2006, ou de celui des biens qui a progressé de plus de 11% durant la même période.
69. Malgré ces réalisations intéressantes, le positionnement de Djibouti comme place régionale de référence reste largement tributaire de coût élevé des facteurs de production (absence de main d'œuvre qualifié, coût de l'énergie, etc.). De plus, les retombées sur les conditions de vie des populations et sur les entreprises Djiboutiennes demeurent réduites.

Les autres sources de croissance

70. La diversification des sources de croissance constitue non seulement un gage de diminution de la forte dépendance vis-à-vis du secteur des services, mais aussi une opportunité pour que les populations Djiboutiennes puissent tirer profit d'activités à leur portée et, ainsi, être elles-mêmes des acteurs de la croissance économique. Les domaines identifiés dans ce cadre comprennent le tourisme, la pêche, l'agriculture⁹, l'élevage et les ressources minières.
71. Des infrastructures adéquates sont mise en place ce qui concerne le tourisme. En outre, plusieurs sites touristiques ont été désenclavés. L'objectif de promotion de la destination Djibouti est partiellement atteint, puisque celle-ci figure désormais au programme d'une dizaine de tours opérateurs spécialisés dans les voyages thématiques. Cependant, le désenclavement des grands sites touristiques n'a pas été réalisé, à l'exception du

⁹ Le secteur de l'agriculture, même s'il a été listé parmi les secteurs porteurs de potentiels de croissance, n'a pas été traité dans cette partie du DSRP.

ravalement de quelques pistes carrossables. En matière de formation, la fermeture de l'école hôtelière d'Arta, qui était un élément essentiel pour offrir un personnel qualifié au secteur, a eu pour conséquence d'augmenter les coûts de formation, ce qui constitue un problème de compétitivité pour les personnes aspirant à l'emploi dans le domaine. De plus, le financement de projets touristiques et la promotion d'initiatives locales ne sont pas conséquents. Enfin, la contribution du secteur à la création d'emplois est loin de donner satisfaction, avec environ 1.500 personnes employées.

72. Le secteur primaire contribue faiblement à la formation du PIB (3,6% par an), et cette faible part ne semblerait pas être favorable à la couverture des besoins alimentaires de la population en général (sécurité alimentaire), et à l'autosuffisance alimentaire en protéines animales en particulier. Néanmoins, celui-ci a enregistré de bonnes performances en 2007 (25,8% de croissance par rapport à 2006) grâce à l'accélération des exportations de bétail sur pied depuis le port de Djibouti.
73. Ce secteur regorge d'énormes potentialités, particulièrement les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Mais d'une manière générale, son développement se heurte à des contraintes majeures : faible dotation du pays en ressources naturelles, rigueurs climatiques, etc.
74. Le développement de l'agriculture est fortement limité par la rareté des pluies mais aussi à la pauvreté et à la salinité des sols. Cette forte contrainte pousse donc les agriculteurs Djiboutiens à pratiquer une agriculture irriguée de type oasien, mobilisant et valorisant au mieux les ressources en eaux souterraines au détriment des eaux de surfaces ou retenues d'eaux. La superficie agricole cultivable potentielle est estimée à 10.000 ha, mais la superficie actuellement utilisée est d'environ 1.000 hectares (soit 1/10 des terres arables) avec 1600 exploitants qui emploient près de 3600 personnes. Les cultures pratiquées demandent donc une disponibilité suffisante en eau alors que les systèmes d'irrigation n'arrivent à assurer que 50% des besoins des parcelles, en raison des déficiences des canaux. A cela se rajoute la faiblesse des rendements due au manque d'expérience et à l'utilisation de pratiques rudimentaires par les exploitants d'une part et, d'autre part, aux défauts d'aménagement des jardins. La production agricole se limite par conséquent à la production de fruits et légumes sur des jardins privés d'une superficie variant en moyenne entre 2.000 et 3.000 m². Pour la saison 2004-2005, la production horticole est estimée à 5.369 tonnes contre 4.000 tonnes en 2001 et 4.400 tonnes en 1995. La production couvre à peine 10% des besoins nationaux en fruits et légumes.
75. Le principal objectif de la politique agricole de Djibouti est la sécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement entend procéder à l'accroissement des surfaces irriguées, la diversification des activités d'élevage et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural pour permettre une amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables.
76. La pêche constitue le maillon faible du secteur primaire de Djibouti, malgré le potentiel considérable qu'il regorge (une façade maritime longue de 372 km et de ressources halieutiques abondantes estimées à près de 50.000 tonnes par an). Les efforts de pêche conduisent actuellement à une production d'environ 1.000 tonnes par an, sur un potentiel de 48.000 tonnes, soit un niveau d'exploitation de moins de 3%. Le réseau de distribution ne disposant pas d'équipements de transport en froid est inopérant. En outre, la consommation du poisson reste marginale dans les habitudes culinaires des populations. Enfin, le secteur emploie seulement un millier de personnes. Les exportations principalement vers l'Ethiopie et les pays du Golfe, ne dépassent pas les 20

tonnes par an du fait de l'absence d'une politique de valorisation et de vente à grande échelle des produits marins Djiboutiens vers l'étranger.

77. La priorité du Gouvernement pour le développement du secteur de la pêche consiste à accroître l'offre de façon significative pour répondre à la demande locale comme internationale. Pour ce faire, les pouvoirs publics envisage dans le cadre de sa stratégie de sécurité alimentaire, de réhabiliter et d'innover l'outil de production, de développer l'exportation par la mise en norme des produits marins et d'instaurer un système de co-gestion entre l'administration et les communautés de pêcheurs. Dans le secteur de la pêche, les investisseurs sont plutôt rares par manque d'intérêt mais surtout en raison du manque de connaissances sur les potentiels du secteur. De plus, le blocage de Djibouti vis à vis des normes européennes, ne contribue pas à les encourager. La main-d'œuvre nécessaire pour ce secteur est largement abondante, mais elle a besoin d'être renforcée en capacités mais aussi d'accéder à de nouveaux modes de financement.
78. Le développement de l'élevage a été largement affecté ces dernières années par les sécheresses et par les épizooties, notamment la fièvre de la Vallée du Rift, qui a décimé une partie du cheptel des pays de la Corne de l'Afrique¹⁰. Depuis 2003, la république de Djibouti joue à nouveau le rôle de centre de transit pour le commerce régional d'animaux avec la reprise des exportations de bétail, notamment vers le Yémen et l'Egypte. Outre l'aridité du climat, les principaux obstacles pour le développement d'un commerce de bétail qui répond aux normes internationales, avaient pour origine notamment l'insuffisance d'infrastructures d'accueil des animaux. Ce dernier point est désormais levé car Djibouti s'est doté récemment d'un centre régional d'exportation du bétail sur pieds vers les pays de la péninsule arabique, outillé d'équipements modernes et répondant aux standards de production et de normes de qualité. Le contrôle de qualité, qui est opéré par ce centre, constitue un atout supplémentaire pour promouvoir la sécurité alimentaire aussi bien pour les consommateurs locaux que pour faire de Djibouti une place commerciale régionale pour l'exportation du bétail sur pieds.
79. Les activités du secteur élevage occupent près du tiers de la population active. Les exportations de bétail de l'exercice 2007 ont atteint 1.952.542 têtes de bétail à destination des pays de la péninsule et du Golfe, contre 357.396 et 39.129 têtes respectivement en 2006 et 2005.
80. Dans le domaine des ressources minières, les priorités du Gouvernement étaient : (i) de favoriser l'exploitation du potentiel de sel et d'optimiser son impact sur l'emploi et le développement régional, (ii) de promouvoir le projet intégré de pôle économique visant à développer les exportations du sel du lac Assal et à valoriser le potentiel touristique de la région, (iii) de réaliser la cartographie des secteurs minéralisés et de mener les études géologiques nécessaires pour la promotion du secteur minier auprès d'opérateurs privés internationaux, et (iv) de mener les études sur l'utilisation de la géothermie et de promouvoir son exploitation, dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé étranger.
81. En ce qui concerne la première priorité, il convient de noter que la production actuelle de sel consiste en du sel brut non iodé, à faible valeur ajoutée, destiné à un usage industriel et exporté vers l'Ethiopie. La production a été en hausse entre 1998 et 2001, avant de tendre à la baisse. En 2005, une reprise des activités salines a été observée du fait de la relance des exportations vers l'Espagne et l'Ethiopie. La consommation locale

¹⁰ Depuis 1992, les autorités estiment que l'impact de ces catastrophes a décimé près du quart des effectifs des troupeaux.

de sel n'est que de 5.000 tonnes par an. L'Éthiopie demeure la principale destination des exportations de sel par Djibouti avec 128.494 tonnes en 2003.

82. Pour ce qui est de la seconde priorité, un programme de développement intégré de la région du lac Assal a été récemment élaboré et devrait permettre de créer un pôle économique susceptible de développer l'exploitation du sel et valoriser le potentiel touristique local.

Le Capital Humain

83. La valorisation du Capital humain constitue l'un des axes majeurs de la politique de développement socio-économique de Djibouti, du fait de l'importance centrale de celui-ci dans le développement durable du pays. A cet égard, les secteurs Education et Santé ont bénéficié d'une attention particulière de la part du Gouvernement au cours des dix dernières années. Dans ce cadre, le principal objectif était d'assurer l'accès des populations, notamment des pauvres, à une éducation et à des services de base de qualité et réduire les inégalités.

L'éducation

84. Les efforts en matière d'éducation se sont concentrés sur l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux : (i) fondamental, (ii) technique et professionnel, (iii) secondaire, (iv) supérieur, et (v) enseignement des adultes, notamment l'alphabétisation des femmes. En outre, le renforcement des capacités institutionnelles pour mener à bien les réformes et le développement de véritables partenariats entre les différents acteurs étaient également au centre des préoccupations du Gouvernement.
85. En ce qui concerne **l'enseignement fondamental**, le taux brut de scolarisation (TBS) du Primaire est passé de 54,8% à 68,9% entre 2005 et 2007, affichant ainsi une progression de 12,1 points de pourcentage en deux années. Le TBS Moyen est passé de 33,6% à 47,4% entre 2005 et 2007, soit 13,8 points de pourcentage. En 2005-2006, le taux d'admission du primaire a augmenté de 54,9% à 63,5%. En 2006-2007, le taux brut d'admission a atteint 67,5 %, avec une petite régression pour les filles. En 2007-08, le taux d'accès en première année (TBA) du primaire a enregistré un bond de plus de 10 points en atteignant 78%. Quant aux taux d'abandon, les données indiquent une déperdition importante des élèves à l'issue des 1ères et 2èmes années, de respectivement 4,1% et 4,6%. Les taux de redoublement demeurent tout aussi élevés : 5,5 % entre la 1ère et 5ème année, 26 % en 5ème année, et 6,3 % en 7ème année. Les variations importantes entre les écoles et les régions requièrent une connaissance plus approfondie des facteurs déterminant la qualité de l'éducation, la rétention, l'abandon et les répétitions.
86. En outre, même si l'objectif de porter le taux de scolarisation à 73% en 2006 ne semble pas avoir été atteint¹¹, il n'en reste pas moins que des progrès notables ont été accomplis sur tous les plans. Ainsi, les disparités de genre sont quasiment éliminées, avec un indice de parité des sexes de 0,98, signe que la mobilisation sociale en faveur de la scolarisation des filles commence à porter ses fruits. De plus, la construction de nouvelles écoles et de salles de classe et les programmes « cantines scolaires » et « fournitures scolaires » encouragent l'accès et le maintien des enfants à l'école, notamment ceux issus de familles pauvres dans les zones rurales.

¹¹ Comparer les données de l'EDIM-2006 avec celles du Ministère de l'Education.

87. D'autre part, pour dispenser une éducation de qualité, de nouveaux programmes d'enseignement sont développés pour le cycle fondamental au CRIPEN selon une nouvelle approche dite par les compétences. En outre, des manuels scolaires et guides d'enseignants sont conçus sur place et distribués gratuitement aux élèves et aux enseignants. Sur un autre plan, les pratiques d'examens terminaux ont été réformées par la mise en place d'une politique d'évaluation continue visant à réduire les déperditions scolaires.
88. Dans le domaine de **l'enseignement technique et professionnel**, la mise en œuvre des actions prioritaires s'est traduite notamment par la construction de plusieurs centres de formation professionnelle post-primaire.
89. Au niveau de **l'enseignement secondaire**, le taux net moyen de scolarisation est passé de 15,1% en 2000-2001 à 36,7% en 2006-2007 avec des moyennes respectives de 39,5% pour les garçons et 33,8% pour les filles et aussi un décalage nettement marqué entre le milieu urbain (37,4%) et le milieu rural (17,0%).
90. **L'enseignement supérieur** quant à lui a connu une expansion remarquable, puisque les statistiques de l'éducation montrent qu'à l'Université le nombre d'étudiants est passé de 477 étudiants en 2000 à 1.928 en 2006 (dont 771 filles), soit une augmentation moyenne annuelle de l'ordre de 25%. En 2008, l'effectif des étudiants a atteint 2.453. Le Pôle universitaire qui a vu le jour en 2000 s'est transformé en Université de Djibouti.
91. En ce qui concerne **l'éducation des adultes**, les efforts en matière d'alphabétisation des femmes commencent à porter leurs fruits, puisque, par exemple, le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans serait passé à 47,5% (données de l'EDIM-2006). Une stratégie nationale d'alphabétisation et de l'éducation non formelle a été adoptée.
92. Le renforcement des **capacités institutionnelles** du secteur a pris plusieurs formes dont : (i) la formation des instituteurs et professeurs au sein du Centre de Formation du Personnel de l'Education Nationale (CFPEN), (ii) l'amélioration de l'encadrement pédagogique des enseignants et chefs d'établissements, et (iii) le renforcement des services d'inspection.
93. Dans le domaine de **développement du partenariat**, un espace de partenariat et de cogestion de la vie scolaire a été créé dans les écoles, collèges et lycées et des comités régionaux d'éducation ont été mis en place dans les districts. Ces instances permettent notamment aux parents d'élèves et au personnel enseignant et pédagogique de discuter ouvertement des différents problèmes posés dans l'environnement scolaire et d'y apporter des solutions consensuelles. En outre, l'implication des partenaires au développement s'est accrue en accompagnement de la volonté claire des Pouvoirs publics de développer durablement les ressources humaines du pays.
94. En matière de financement, le secteur de l'éducation a bénéficié de dotations budgétaires en augmentation substantielle, puisqu'elles sont passées, en l'espace de cinq ans 1999-2004, de 16% à 24,8% du Budget de l'Etat. Le coût des actions prioritaires retenues pour la période 2004-2006 était de 93 millions de dollars US. Le financement dans le cadre des projets et programmes s'élève à 57 millions de dollars. En 2006, le secteur a bénéficié également d'un don de 3 millions de dollars US de la Banque Mondiale en appui à l'enseignement primaire, dans le cadre d'une initiative de mise en œuvre accélérée (PAEP-IMOA).

95. Cependant, malgré les efforts louables accomplis, le système éducatif reste confronté à des défis de plusieurs ordres au premier rang desquels figure la faiblesse de la pertinence et l'adéquation avec les besoins de développement du pays.
96. Au niveau de l'accès, le préscolaire reste facultatif et plus accessible aux couches aisées de la population dans les écoles privées à Djibouti-Ville. Dans le primaire, une forte proportion d'enfants¹² n'est pas scolarisée. L'insuffisance et/ou l'inadéquation des structures d'accueil, ainsi que les coûts d'opportunité élevés en sont les raisons principales.
97. Sur le plan de l'équité, des disparités prononcées persistent selon le niveau de vie ou le milieu de résidence. Le nombre d'enfants issus de classes pauvres en général et celui des filles en particulier diminue au fur et à mesure que l'on remonte les différents cycles et ordres d'enseignement.
98. En ce qui concerne la qualité, elle reste faible en raison des classes pléthoriques (plus de 40 élèves en moyenne par classe), du manque d'enseignants qualifiés et de l'insuffisance de l'encadrement pédagogique et de la formation continue des enseignants.
99. En matière d'alphabétisation, les principales difficultés sont liées (i) à la déperdition scolaire, (ii) à l'absence d'une politique et d'un cadre d'action favorisant la synergie des programmes, et (iii) aux insuffisances dans la coordination, le suivi et l'évaluation des résultats, dans un domaine caractérisé par une multitude d'intervenants. Les assises nationales sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle de septembre 2006 proposent, cependant, de nouvelles orientations stratégiques qu'il s'agira de mettre en pratique.
100. Sur le plan de financement, bien que la part de l'éducation ait sensiblement augmenté dans le budget national, elle reste insuffisante pour relever les défis de l'expansion et de la qualité. Enfin, la capacité d'absorption des fonds du secteur, même si elle s'est sensiblement améliorée ces trois dernières années, pourrait s'avérer limitée pour l'exécution, dans les délais requis, des activités nouvelles résultant de financements additionnels.
101. Poursuivant résolument la mise en œuvre du Schéma Directeur (2001-2010) issu des Etats Généraux de l'Education, le Gouvernement a consacré au secteur de l'Education des enveloppes budgétaires estimées à 25,6% en 2006, 27,9% en 2007 et 29,3% pour 2008.

La santé

102. Le développement de la santé avait été identifié comme l'une des principales priorités du DSRP. L'objectif principal dans ce cadre était d'accroître significativement l'accès à la santé, notamment pour les populations pauvres et d'améliorer la qualité des soins et l'équité du système. La stratégie reposait sur quatre axes : (i) la réforme du cadre institutionnel, (ii) l'amélioration de la couverture sanitaire globale et de l'accès des pauvres à la santé, (iii) la mise en place d'un mécanisme viable de financement de la santé, et (iv) la décentralisation et le renforcement de la participation des communautés à la gestion du système.
103. Au terme de trois années de mise en œuvre du DSRP dans le domaine de la santé, les résultats atteints sont encourageants (voir encadré 3), avec notamment : (i) une amélioration sensible du TMI, qui est passé à 67%, ce qui représente une performance

¹² 45%, selon le MENESUP ou près de 34%, selon l'EDIM-2006.

supérieure à celle attendue, (ii) le pourcentage des enfants ayant reçu la totalité des vaccins (BCG, DTC3, Polio3, rougeole) est passé de 32,9% à 38,6% en 2006, et (iii) la proportion des femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals auprès de personnel qualifié est passée à 92,3% en 2006.

104. La mise en œuvre de la **réforme du cadre institutionnel** s'est traduite par l'adoption des textes officiels portant restructuration du système sanitaire.
105. Quant aux efforts **d'amélioration de la couverture sanitaire** globale et de l'accès des pauvres à la santé, ils ont porté en particulier sur : (i) la mise en place du programme santé de la reproduction visant l'amélioration de la prise en charge de la grossesse et des accouchements, le renforcement des consultations pré et postnatales, l'équipement des maternités, l'amélioration du planning familial et la lutte contre les MGF, (ii) l'intensification des efforts de vaccination avec le programme élargi de vaccination, (iii) la mise en exécution du plan d'élimination de la rougeole et celui d'éradication de la polio, ainsi que le lancement de la stratégie nationale de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, (iv) la mise en œuvre du protocole de prise en charge de la malnutrition au niveau des centres de santé communautaire, et (v) le traitement de pathologies telles que diarrhées et pneumonies.
106. D'autres réalisations importantes comprennent également : (i) la mise en place d'une centrale d'achat des matériels et des médicaments essentiels, (ii) la mise en place de pharmacies communautaires offrant des médicaments génériques à des prix abordables, (iii) la mise en place d'équipes médicales mobiles dans les zones difficiles d'accès, (iv) la mise en place du programme « Besoins essentiels de développement » au niveau des communautés défavorisées, (v) le renforcement de la lutte contre le paludisme (moustiquaires imprégnées, etc.), (vi) l'adoption d'un plan national de lutte contre la tuberculose 2006-2010, et (vii) la poursuite de l'exécution du plan cadre de lutte contre le VIH/SIDA 2003-2007.
107. Enfin, pour ce qui concerne le financement de la santé, le niveau des dépenses budgétaires a connu une augmentation sensible, passant de 7,1% en 2004 à environ 10% en 2006.
108. Malgré ces nombreuses réalisations, la situation de la santé demeure très préoccupante, avec des indicateurs qui, même s'ils sont en voie d'amélioration pour certains, n'ont pas encore atteint des niveaux acceptables et posent de sérieuses questions quant à la capacité du pays à atteindre les OMD dans le secteur en 2015. Une véritable mobilisation nationale en faveur de la santé s'impose.
109. Il est clair que pour que cette mobilisation soit effective, il sera nécessaire d'approfondir les efforts en matière d'infrastructures, de ressources humaines qualifiées, de médicaments (de qualité et à des prix abordables), de décentralisation et d'implication des populations dans la gestion des formations sanitaires. En outre, les capacités de collecte et d'analyse des données, les mécanismes de suivi et d'évaluation, le système de surveillance, doivent être renforcés. Enfin, le secteur demeure confronté à une programmation budgétaire inefficace, avec des faiblesses dans la préparation d'un budget cohérent avec des cibles spécifiques et mesurables.

L'intégration de la femme dans le développement

110. La promotion de la femme a, de tout temps, été au centre des préoccupations du Gouvernement de Djibouti. Le DSRP est venu confirmer les progrès enregistrés dans ce cadre, fixer un objectif majeur de réduire à moyen terme les causes de retard dans le développement de la population féminine et tracer les grandes lignes de la stratégie du

Gouvernement en la matière dans quatre domaines prioritaires : (i) la prise de décision, (ii) la santé, (iii) l'éducation, et (iv) l'économie.

111. En ce qui concerne **la prise de décision**, des avancées ont permis la représentation des femmes au Parlement (9 sur 65 membres, soit près de 14%) et à différents postes de décision comme ceux de Ministres (2), de membres des Conseils régionaux ou d'adjoints aux chefs de quartiers – fonctions jusqu'alors réservée aux hommes.
112. Dans le domaine de **la santé**, la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes a été renforcée avec notamment la ratification du Protocole de Maputo et la conduite de nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation à travers tout le pays, avec la participation des organisations de la société civile et l'interdiction de la pratique des mutilations génitales.
113. En matière **d'éducation**, plusieurs campagnes d'alphabétisation conduites conjointement par les Ministères de la Promotion de la femme et de l'Education nationale en partenariat avec les ONGs et associations locales dont l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD) ont été réalisées, et les résultats de l'EDIM montrent que 47,5% des femmes de 15-24 ans sont alphabétisées en 2006 mais seulement 14,2% en milieu rural et 48,4% en milieu urbain.
114. Pour ce qui est de **l'économie**, le Fonds Social de Développement, organisme public de la micro finance, a été également mis en place pour promouvoir la vie socioéconomique des femmes par l'octroi de micro-crédit destiné à des activités génératrices des revenus. Le FSD a fusionné en 2008 avec l'A.D.D.S. Toutefois, selon les données de l'EDAM-IS 2002 le chômage touche beaucoup plus les femmes (68,8%) que les hommes (54,6%). Pourtant, il se trouve que dans le secteur informel les femmes jouent un rôle actif et occupent la première place.
115. Par ailleurs, en ce qui concerne le financement de la SNIFD, estimé à 15.551 millions de dollars US, seulement 33% des investissements nécessaires à la mise en œuvre à mi-parcours de la stratégie ont été mobilisés. Par conséquent, 67% des fonds doivent être recherchés pour couvrir les activités prévues sur la période 2007-2012.
116. En dépit des progrès réalisés en matière de promotion de la femme, des défis importants restent à surmonter notamment en ce qui concerne : (i) la représentation des femmes dans le processus de prise de décision et aux postes de responsabilité, (ii) l'éducation, en particulier la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes, (iii) la santé, où les résultats obtenus sont encore insuffisants vis-à-vis des OMD, (iv) l'emploi, et (v) l'accès au capital, où les expériences de micro-crédit au profit des femmes sont encore récentes et leur impact se fait attendre.
117. Mais, le défi principal reste lié aux préjugés, aux pesanteurs socioculturelles, à la tradition et à une interprétation erronée de la religion – un ensemble de facteurs qui freinent encore la pleine participation des femmes au développement.
118. Enfin, il reste à souligner les faiblesses dans le système de suivi et d'évaluation de la SNIFD, dont, en particulier, l'absence d'indicateurs de performance et de cibles quantifiées permettant l'appréciation des progrès réalisés et du chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs.

Accès aux services de base

L'accès à l'eau

119. Le problème de l'eau à Djibouti s'est toujours posé et continue à se poser sans pour autant que des solutions viables aient été trouvées. La difficulté majeure est que les seules sources d'eau disponibles sont les nappes souterraines et les sous écoulements des oueds, qui subissent les contraintes de l'aridité du climat et des remontées du biseau salé issu du voisinage de la mer – les taux de salinité ayant largement dépassé les normes de l'OMS. La solution alternative de dessalement de l'eau de mer se heurte à des obstacles liés à la mobilisation de l'investissement initial, à la forte demande en énergie non encore disponible et à l'éventualité d'un coût élevé au m³ produit.
120. L'examen du bilan des réalisations dans le domaine de l'hydraulique¹³ pour la période 2004-2008 permet de constater des efforts louables qui ont certes permis d'améliorer la situation, mais qui restent limités. En ce qui concerne l'hydraulique rurale, l'inventaire et la reconnaissance des points d'eau, la réhabilitation ou la rénovation des ouvrages dégradés, ainsi que la promotion d'exhaure adaptée (réhabilitation de points d'eau et forages équipés en panneaux solaires) ont été réalisés. Des puits ont été creusés, majoritairement dans les zones rurales fortement exposées aux risques de désertification et aux pénuries dommageables à la production agricole. Des retenues d'eau et des citernes enterrées ont été également réalisées dans plusieurs régions. Le développement de l'approche participative avant, pendant et après la phase des travaux a permis de responsabiliser les usagers et de transférer la charge de la surveillance et du petit entretien des ouvrages à des comités locaux de gestion des points d'eau. En matière d'hydraulique urbaine, gérée par l'ONEAD (ancien ONED + Direction Assainissement), les projets ont visé l'accroissement de la production en eau potable.
121. En 2008, le gouvernement a officiellement lancé le programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres (PROMES-GDT). Il s'agit là d'un grand projet qui est destiné à juguler le spectre de la soif et à réduire la pauvreté en milieu rural. Le coût global de ce projet est estimé à 11 millions de dollars USD.
122. Cependant, de sérieux obstacles demeurent notamment dans : (i) la production, qui ne couvre que 75% des besoins, estimés à près de 20 millions de m³ par an, (ii) le coût élevé de production, à 136 FDJ, (iii) les disparités dans le coût de l'approvisionnement, qui varie de 62 FDJ/m³ pour les branchements au réseau de l'ONED à 500 FDJ/m³ pour les camions citernes, et (iv) les capacités techniques, financières et organisationnelles de l'ONED.
123. De manière générale, des progrès ont été enregistrés sur la période 2002-2006. En effet, les résultats comparés des enquêtes EDAM-IS2-2002 et EDIM-2006 montrent que 93,5% de la population ont accès à une source d'eau potable améliorée avec 95,2% en zone urbaine et 52,5% en zone rurale en 2006, contre 84,1% de la population avec 92,6% en milieu urbain et 50,9% en milieu rural en 2002. Cependant, en l'absence d'informations complémentaires – sur le coût et les volumes disponibles et effectivement utilisés par les ménages – il n'est pas possible de se faire une idée globale de la situation.

¹³ Pour respecter le plan du premier DSRP, le bilan est présenté séparément pour l'hydraulique urbaine et l'hydraulique rurale, dans l'axe 3 consacré au développement local. Cependant, les principaux obstacles sont présentés ici, car il s'agit d'une problématique d'accès aux services de base.

L'accès à l'assainissement et à l'habitat

124. Dans le domaine de **l'assainissement et de l'habitat**, les réalisations ont principalement porté sur le développement urbain avec entre autres le renforcement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, et la construction de logements sociaux. Mais les principaux centres urbains du pays, notamment Djibouti ville, connaissent une expansion rapide des zones d'habitat précaires, dont l'installation n'a pas été planifiée, dans lesquelles l'accès aux infrastructures de base demeure très insuffisant. L'insalubrité, encouragée par des équipements d'assainissement défectueux, engendre une détérioration du cadre de vie notamment en milieu urbain, source de nuisance pour la santé des populations. L'état sanitaire de la population ainsi que les conditions de vie demeurent préoccupantes. De meilleurs systèmes d'assainissement offriraient l'avantage d'accroître la prévention sanitaire et de diminuer la pression humaine sur les établissements de soin.
125. Plusieurs actions - dont la réorganisation du Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Djibouti-ville et des centres urbains régionaux, et la mise en œuvre d'une politique nationale d'assainissement avec la création de l'ONEAD - ont contribué à établir le cadre institutionnel et fiscal du secteur dans le but d'améliorer durablement les conditions de vie des populations résidant dans des nombreux quartiers touchés par l'insalubrité liée à un environnement hydrique défectueux ou inexistant.
126. Les travaux de réhabilitation des vieux quartiers en matière de drainage primaire des eaux pluviales de la capitale et des villes secondaires se sont poursuivis avec principalement le drainage hors site des quartiers 1 à 6 de la capitale. Des moyens ont été mis en œuvre pour renforcer la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées, supprimer les rejets en mer et améliorer l'hygiène environnementale des quartiers bas de la capitale. L'assainissement des quartiers d'Arhiba, Einguela et hôpital Peltier, ainsi que la suppression de tous les rejets en mer des eaux usées des cités Wadajir et Makka Moukarama ont considérablement contribué à l'amélioration de l'environnement urbain et maritime. La viabilisation et le drainage des cités Gabode 4 et 5 sont en cours de réalisation.
127. En ce qui concerne **l'environnement urbain**, des progrès ont été enregistrés dans le domaine de l'assainissement, puisque les résultats de l'EDIM-2006 montrent que 67,8% des ménages vivent dans des maisons équipées d'installations sanitaires améliorées, c'est à dire utilisant des sanitaires pour l'élimination des excréments. En 2002, ils étaient 20% branchés au réseau d'assainissement collectif dans certains quartiers de Djibouti-ville et 80% utilisant l'assainissement individuel de types latrines sèches, puits perdus, fosses septiques à l'origine de pollutions ponctuelles du sol et de la nappe phréatique.
128. Dans le cadre de la politique d'accès aux logements à toutes les couches de la population, et notamment aux ménages à faibles revenus, le gouvernement a permis la construction de plusieurs logements sociaux.
129. C'est ainsi qu'au cours de la période 2004-08, plusieurs cités ont été construits : 842 logements (Hodane1), 285 logements (Gargaar), 44 logements (Doumeira), 340 logements construits pour la réinsertion des populations déplacées dans les localités touchées par le conflit armé. A cela s'ajoutent les cités Hodane 2 (642 logements) et Chebelley (200) dont les premières ont été posées en octobre 2008 et qui sera inaugurée très prochainement. De même, le recasement des populations sinistrées à la suite de la

crue de l'oued d'Ambouli d'avril 2004 a encouragé le Gouvernement à poursuivre son action au PK 12 avec la création de 400 nouveaux logements.

130. Malgré les efforts entrepris, la situation du logement demeure toujours précaire. Seulement, près de 50% des ménages sont propriétaires des logements qu'ils occupent. Quant aux loyers, ils représentent 40% des dépenses des ménages. Les besoins annuels sont estimés à 2.500 logements pour l'ensemble du pays dont 2.000 pour la Capitale. On suppose actuellement qu'un tiers des besoins sont satisfaits par le parc immobilier existant. De plus, les coûts de construction sont élevés, 6 fois le revenu moyen annuel des ménages pour un logement en dur, et 2,5 fois pour un logement en matériaux légers, du fait de la prépondérance de matériaux importés et du coût élevé de la main d'œuvre.
131. Par ailleurs, la progression constante des populations urbaines (3% par an) et la faible capacité de réponse en terrains viabilisés et aménagés dotés des infrastructures et équipements de base génèrent la prolifération des occupations illicites et précaires. Enfin, des faiblesses majeures continuent à entraver le développement de systèmes d'observation à l'échelle des centres urbains permettant de mieux appréhender les principaux facteurs de leur évolution (consommation d'espaces fonciers, dynamique urbaine, densité de l'habitat précaire, dimension de la pauvreté urbaine).

L'emploi et les activités génératrices de revenus

132. La lutte contre le chômage constituait la première priorité du gouvernement. En effet, le chômage, problème chronique à Djibouti, toucherait, d'après l'EDAM-IS2/2002, près de 60% de la population active, et majoritairement les femmes et les jeunes. Même si ce chiffre semble être exagérée, car ne prenant pas en compte le secteur informel qui emploie un grand nombre de personnes, il reflète l'étendue du problème.
133. Dans ce cadre, le gouvernement a mis en œuvre un ensemble de programmes répondant aux diverses manifestations du phénomène du chômage. Il s'agit de programmes (i) d'infrastructures à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), (ii) de formation professionnelle, (iii) de développement de la petite et moyenne entreprise (PME), et (iv) développement de la micro-finance.
134. En ce qui concerne le **programme HIMO**, le boom du secteur du bâtiment et travaux publics dans le pays et les nombreux chantiers de construction lancés au cours des cinq dernières ont permis à l'ADETIP de créer un grand nombre d'emplois temporaires. La moyenne annuelle d'emplois temporaires ainsi créés s'élève à près de 30.155 hommes/jours pour la période 2004-2006, soit une augmentation de près de 21% par rapport à l'année 2003.
135. Pour ce qui est du programme de **formation professionnelle**, la stratégie de promotion de l'emploi fondée sur l'adéquation formation-emploi n'a toujours pas vu le jour¹⁴. Néanmoins, les capacités du CFPA sont étendues et la gamme et de l'éventail des filières de formation offertes sont élargis. Par ailleurs, les services d'assistance à la recherche d'un emploi sont offerts tant par l'ANEFIP que par quelques opérateurs privés. Ces derniers ont été actifs depuis la libéralisation du marché de l'emploi, mais aucune information n'est actuellement disponible quant à l'ampleur de leurs opérations.
136. En outre, une nouvelle initiative qui vise à faciliter l'insertion des jeunes (15-24 ans) et des adultes célibataire non diplômés a vu le jour. Il s'agit du Service National Adapté (SNA), qui se déroule en trois phases : (i) une formation militaire d'une durée de trois

¹⁴ A noter que la DEFIP a élaboré, en août 2006, une note intitulée : « Développer les possibilités d'insertion pour les jeunes ».

mois, (ii) une formation professionnelle d'une durée de neuf mois, et (iii) une mise en pratique des connaissances au sein de l'Armée ou dans la sphère civile. Le coût du SNA devait être au départ de 225 millions de FDJ en 2004, avant de monter en puissance pour les années suivantes (449 millions de FDJ en 2005, par exemple). Cependant, ce programme suscite de nombreuses interrogations quant au rapport coût-efficacité.

137. Aujourd'hui, le projet FSD a, à lui seul, permis de financer environ 3000 petites activités génératrices de revenus au profit des femmes exerçant dans le secteur informel grâce à l'octroi de micros-crédits solidaires pour des variant de 30.000 à 200.000 FDJ. Les crédits sont distribués par l'entremise d'associations/ONG de terrain et à ce jour, le FSD a octroyé environ 5.640 micro- crédits à près de 3.020 femmes pour un montant de 292.819.000 FDJ. Tous les quartiers pauvres de la capitale (y compris Balbala et PK12) et des cinq régions de l'intérieur ont bénéficié des micro -crédits du FSD, mais la zone rurale n'y a pas encore accès.
138. Toutefois, à ce stade des activités et réalisations du FSD, les résultats d'une étude d'impact réalisée par la DISED (février 2007) font état d'un important impact du programme de micro- crédit sur les conditions de vie et l'environnement immédiat des bénéficiaires et de leurs ménages. Ainsi, plus de 95% des femmes enquêtées ont déclaré avoir créé leurs activités grâce aux prêts obtenus, environ 2800 emplois ont été créés ou soutenus entre 2001 et 2006, soit en moyenne 560 emplois par an. 74% des bénéficiaires ont apprécié la facilité d'accès aux crédits comparés au système bancaire auquel elles n'ont même pas accès.
139. Malgré les performances macroéconomiques et la promotion des programmes de microfinance, la pauvreté n'a toujours pas substantiellement reculée. Conscient de cette situation le Gouvernement a entrepris à partir de 2008, de mettre sur place des Caisses d'Epargne et de crédit. C'est ainsi que deux caisses d'épargne et de crédit (CPEC et CNEC) ont ouvert leurs portes. La mise en place de ces caisses par l'ADDS à Djibouti et dans ces régions est la réponse logique du gouvernement dans l'optique de promouvoir la micro finance en offrant notamment des services financiers et non financiers aux clientèles issues des couches sociales défavorisées qui étaient auparavant exclues du système bancaire classique. L'objectif de mise en place d'un réseau des Caisses populaires sur l'ensemble des régions de l'intérieur est destiné particulièrement à lutter contre la pauvreté et la précarité alarmantes des populations de ces zones.

La protection sociale

140. Le système de protection sociale à Djibouti est en train de prendre forme à Djibouti, notamment à la suite de la fusion des caisses de sécurité sociale (OPS) et de la caisse nationale de retraités (CNR) dans un premier temps (2007), et la création par la suite de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en fin 2009.
141. La réforme du régime des retraites en 2001 a permis un rééquilibrage de la répartition des emplois entre les jeunes et les anciens, et ce notamment dans la Fonction publique. En restructurant et en rationalisant le système des retraites, le Gouvernement a permis le départ de nombreux travailleurs ayant atteint l'âge de la retraite et créé ainsi des conditions propices à l'embauche des jeunes.
142. Outre les programmes axés sur le marché du travail (formation professionnelle, assistance à la recherche d'un emploi) évoqués plus haut, des programmes de protection sociale (retraites et assurance maladie, octroi de micro-crédit pour des activités génératrices de revenus, distribution de fourniture scolaires, de vivres, de médicaments,

etc.) commencent à voir le jour. Il faut noter cependant qu'il n'existe toujours pas d'assurance chômage.

143. Les dépenses totales consacrées aux programmes de protection sociale représentent 10% du PIB, avec 5,1% consacrés aux retraites et à l'assurance maladie ; 4,3% aux subventions (écoles privées, médias publics, bourses d'études à l'étranger, primes de logement des fonctionnaires) et seulement 0,5% aux programmes ciblés en faveur des pauvres et des vulnérables.
144. D'autres Ministères, tels que celui de la Promotion de la femme, Agriculture, Education et Santé mènent ou préparent des programmes s'inscrivant dans le contexte de la protection sociale (octroi de micro-crédit pour des activités génératrices de revenu, distribution de fourniture scolaires, de vivres, de médicaments etc.). De même, l'ADDS (Agence djiboutienne de développement social) a mis en œuvre des projets sociaux pourvoyeurs d'emplois dans le cadre du Fonds de Solidarité Nationale qui est mis en place en 2008.

La protection des couches vulnérables

145. S'agissant des nomades, ils ont bénéficié de quelques programmes de développement rural et notamment des programmes d'hydraulique pastorale et de santé animale afin de valoriser leur cheptel et la création de périmètres fourragers. Toutefois, en raison de la persistance de la sécheresse, devenue cyclique, ces populations vivent dans l'insécurité alimentaire chronique. Ils ont pu bénéficier cependant d'un programme d'aide alimentaire et l'accès aux infrastructures de base (éducation, santé et eau potable).
146. En ce qui concerne les **enfants de la rue**, l'ampleur réelle du phénomène demeure mal connue. La stratégie de protection est au point zéro. Seules quelques associations de bienfaisance viennent au secours de quelques uns.
147. Pour les orphelins et enfants vulnérables (OEV), le Ministère de la promotion de la femme et du bien-être familial a élaboré une politique de prise en charge dans le cadre global de la protection de l'enfance. Un dispositif pilote de prise en charge est mis en place. Une commission de coopération nationale pour la prise en charge des OEV a été créée en décembre 2008 pour d'assurer une coordination et une synergie des initiatives et actions des différents intervenants en la matière.
148. Quant aux **déplacés**, ils ont bénéficié également d'une assistance alimentaire en zone rurale et dans les centres urbains, avec l'accès aux soins et à l'eau potable.
149. A noter qu'un programme BED (Besoins essentiels de développement) initié par le Ministère de la santé et la Direction régionale de l'OMS couvre actuellement 21 sites dans des zones à populations vulnérables de plus 100 personnes. Ce programme comporte 4 volets : i) social (formation) ; (ii) économie (AGR, octroi de micro crédit de 30 à 50.000 FDJ avec jamais plus de 10 emprunteurs à la fois, et avec intérêt qui alimente une caisse du village) ; iii) développement rural (aménagement de périmètres agricoles et des points d'eau pour la sécurité alimentaire) ; iv) la promotion de la santé.
150. Pour concrétiser l'INDS, le Gouvernement a créé en 2008, une Agence djiboutienne de développement social (ADDS) par la fusion de l'ADETIP et du FSD. Cette Agence vise la réduction de l'emprise de la pauvreté sur les couches défavorisées et vulnérables, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines. Elle est appelée à mettre en œuvre des programmes et des projets de développement social et économique durables, financés au moyen des ressources qui sont mises à sa disposition dans le cadre des

Projets PREPUD, ainsi que des fonds collectés par le fonds de solidarité nationale (FSN).

151. A noter également la création d'un Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale (SESN) en mars 2008. Cette création traduit en fait la volonté du Gouvernement de réduire la fracture sociale et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et notamment en venant en aide aux couches de la population les plus vulnérables.

La promotion de la jeunesse

152. Le Gouvernement a fait beaucoup d'efforts en faveur des jeunes sur plusieurs plans, en particulier : (i) l'insertion (voir plus haut le SNA, par exemple), (ii) le renforcement de leur implication dans le processus de prise de décision, et (iii) la promotion de la pratique du sport.
153. Sur le plan de l'implication des jeunes dans le processus de prise de décision, une consultation nationale des jeunes a eu lieu en janvier 2007 et un Conseil national de la jeunesse djiboutienne (CNJD) a vu le jour en mars 2007. De plus, la création de Centres de développement communautaire (CDC) a permis de renforcer le rôle des jeunes au sein des quartiers et de transférer la responsabilité de certaines activités vers la société civile. Ainsi, 6 centres ont été réhabilités et presque un nouveau centre est construits dans chaque quartier de la ville de Djibouti et des régions de l'intérieur.
154. Les activités menées dans le cadre de la promotion de la pratique du sport sur l'ensemble du territoire ont compris, en particulier, la réhabilitation de l'ancien stade municipal de Djibouti, (Projet Goal de la FIFA) a permis d'y envisager l'installation d'un Centre de formation technique. De plus, un programme de réhabilitation des plateformes sportives dans les districts a été mis progressivement en place et des terrains vagues ont été aménagés dans les quartiers défavorisés. En outre, des professionnels du sport et animateurs socioculturels ont été formés.
155. Cependant, ces efforts manquent d'orientation stratégique, de cadre de référence et de coordination et ne peuvent suffire pour faire face aux attentes légitimes de la jeunesse et résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée. Au nombre de ces problèmes, figurent notamment : (i) l'accès à une éducation en adéquation avec les besoins du marché, (ii) le chômage – l'inactivité touche plus de 90% des jeunes âgés de 15 à 24 ans, et (iii) la confiance en l'avenir du pays – plus d'un jeune sur deux pense à l'immigration.

Infrastructures socio-économiques et équipements de base

156. L'Eau et l'Energie constituent les deux plus grands défis du gouvernement de Djibouti. Le pays n'arrive pas à fournir ces deux services avec la qualité requise, tout en facilitant l'accès à la majorité de la population. Le Gouvernement a mis en place pour chacun des deux secteurs des programmes destinés à résoudre à court terme ces problèmes.
157. Dans ce cadre, un vaste programme est engagé pour accroître les ressources en eau, avec l'assistance de plusieurs partenaires techniques et financiers. Certains éléments de ce programme portent sur : la construction de nouveaux forages ; le dessalement d'eau de mer ; la récupération des eaux de pluies (barrages, lacs, oueds etc...) et la récupération des eaux de surface
158. Au niveau de l'Energie électrique plusieurs initiatives sont en cours pour doter Djibouti de suffisamment d'énergie durable, de qualité, adaptée aux besoins de développement et livrée dans de bonnes conditions de sécurité et à des prix abordables.

Les actions et programmes prévus concernent : l'amélioration de l'approvisionnement en énergie électrique (installation d'une nouvelle centrale électrique à Balbala et acquisition de nouveaux groupes) ; l'électrification des quartiers défavorisés et des villages par voie solaire ; l'interconnexion électrique avec le réseau éthiopien ; la construction d'une centrale géothermique à Assal ; le développement de sources d'énergies alternatives (énergie éolienne, énergie solaire, etc).

159. La Microfinance à elle seule ne peut cependant pas régler tous les problèmes de pauvreté de Djibouti. Le gouvernement dans sa volonté d'accompagner les efforts des populations pauvres a mis en place, avec l'appui de ses partenaires, plusieurs projets et programmes destinés à alléger la souffrance des plus défavorisés, des zones urbaines et rurales. Ainsi l'Agence Djiboutienne de Développement Sociale, bras opérationnel du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté met en œuvre le PREPUD (Projet de Réduction de la Pauvreté Urbaine à Djibouti) doté d'environ US\$ 30 millions dans l'objectif « d'accroître l'accès aux infrastructures, aux services et équipements de base, au développement communautaire et au Microcrédit pour les populations pauvres des quartiers urbains de la Ville de Djibouti et des chefs-lieux des Districts »

Sécurité Alimentaire et Lutte contre les aléas climatiques

160. L'insécurité alimentaire est apparue comme le tendon d'Achille. Celle-ci s'est aggravée avec les problèmes conjoncturelles d'inflation mondiale qui se sont ajoutés aux problèmes de sécheresses récurrentes ; d'où la persistance des difficultés affectant les populations notamment nomades. Pour atténuer cette situation, le gouvernement a recouru à plusieurs mesures ponctuelles qui ont porté leurs fruits : (i) dons en équipements agricoles (pompes à pédales) aux coopératives maraichères ; (ii) exonération des taxes sur les équipements et les intrants agricoles ; (iii) suppression des taxes pour faire baisser les prix des denrées de base ; (iv) Maîtrise des eaux de surface et promotion des cultures fourragères ; (v) Systèmes d'alerte précoce mis en place dans les zones à risque en partenariat avec le FewNet ; (vi) Subventions des prix des produits de première nécessité ; (vii) distribution de vivres aux populations nécessiteuses, etc.
161. En outre, le gouvernement a entrepris des actions novatrices pour promouvoir la sécurité alimentaire et réduire la dépendance alimentaire du pays. Le gouvernement a mis en valeur un périmètre à cultures vivrières avec le Soudan (qui a octroyé à la République de Djibouti un terrain de 16.000 Ha à Khadaref). Aussi des terres arables d'une superficie de 5000 hectares, qui se trouvent à Baleh, dans la région d'Oromiya, à 400 km au sud-est d'Addis-Abeba, sont mises à la disposition de Djibouti en 2008 par le gouvernement éthiopien. Ces surfaces cultivables sont destinées à **jeter les bases du premier stock stratégique de sécurité alimentaire** du pays afin de réguler les fluctuations des prix de ces denrées de base, et partant réduire la dépendance alimentaire du pays.

La gouvernance

162. Le DSRP de Djibouti avait identifié la modernisation de l'Etat et la promotion de la bonne gouvernance comme deux impératifs majeurs pour le succès de la stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté et la pérennisation à long terme des acquis démocratiques, économiques et sociaux du pays. Les principaux axes de la stratégie du Gouvernement dans ce domaine visaient à : (i) consolider les acquis démocratiques, (ii) promouvoir une bonne gouvernance locale, (iii) réformer la justice, (iv) poursuivre la réforme administrative, et (v) promouvoir une bonne gouvernance économique et financière.

La consolidation des acquis démocratiques

163. En ce qui concerne le **processus démocratique**, des élections présidentielles et régionales libres, transparentes et pluralistes ont été organisées respectivement en avril 2005 et en mars 2006. Une coalition de (nombre) partis gouverne le pays et le Parlement comprend des députés de l'opposition. Une commission électorale indépendante a été mise en place.
164. La situation des **droits de l'Homme** a connu une consolidation institutionnelle avec : (i) la création d'un département ministériel chargé de la promotion et de la protection des droits de l'homme, (ii) l'insertion dans la Constitution d'un chapitre exclusivement consacré aux droits humains, et (iii) la ratification d'un certain nombre de conventions internationales ; (iv) la création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme et de son Bureau Exécutif.
165. En matière plus spécifique de protection des **droits de la femme**, la mise en œuvre de la SNIFD a permis de réaliser un certain nombre de progrès par rapport aux principales discriminations dont les femmes étaient victimes. Ainsi, la représentation des femmes dans la sphère politique a connu une avancée non négligeable même si elle est encore insuffisante avec l'introduction d'un quota d'au moins 10%, ce qui a permis à 7 femmes de faire leur entrée au Parlement suite aux dernières élections législatives. De plus, les femmes commencent à occuper des postes de haute responsabilité dans le secteur public (deux Ministres, Présidente de la Cour suprême) comme dans le secteur privé.
166. Cependant, en dépit de la promulgation et de la mise en application du Code de la Famille, les femmes continuent à subir des violences conjugales et des pratiques traditionnelles néfastes, comme les MGF.

La gouvernance locale et le développement participatif

167. La promotion et le renforcement de la décentralisation et de la participation de la société civile et des citoyens constituaient à la fois une priorité et un préalable à la réussite de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
168. La stratégie du Gouvernement en matière de **décentralisation** était : (i) d'assurer un transfert progressif des compétences en fonction des moyens disponibles et des capacités effectives des nouvelles collectivités locales, (ii) de mettre en place un programme de renforcement des capacités à travers la formation et l'appui logistique aux nouveaux conseils régionaux, et (iii) de promouvoir les accords de partenariat et de jumelage dans le cadre de la coopération internationale décentralisée.
169. Dans ce cadre, en application de la Loi de décentralisation (promulguée en 2002) instituant la région en commune, la collectivité territoriale est désormais dotée d'un Conseil régional et Djibouti-ville dispose d'un statut particulier (trois communes, le conseil de Djibouti et un maire élu en son sein). Un transfert progressif de compétences aux nouvelles collectivités devait être effectif dans les meilleurs délais.
170. En ce qui concerne la **société civile**, les actions prioritaires prévues étaient : (i) l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire régissant les associations et ONG suite au diagnostic déjà établi, (ii) la mise en place d'un dispositif de coordination des actions des ONG et le développement d'un partenariat tripartite Etat-Régions-ONG, et (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des associations de développement, à travers la formation, l'appui et l'encadrement des ONG.

La réforme de la justice

171. Le programme de réformes de la justice devaient comprendre : (i) la refonte du statut de la Cour suprême en une cour de cassation, (ii) la suppression progressive de la dualité des juridictions (intégration des tribunaux de la charia et suppression des tribunaux indigènes), (iii) la réforme de la Cour d'appel, et (iv) la décentralisation de la justice.
172. Depuis son accession à la magistrature suprême, le Président de la République, conscient des difficultés du secteur de la justice, à inscrit celui-ci au rang des priorités nationales de son Gouvernement. Cette volonté politique s'est très vite concrétisée par la tenue des états généraux de la justice (2000), avec la participation de l'ensemble des acteurs du système judiciaire, ainsi que de représentants de la société civile. A l'issue de ces travaux, des recommandations sous forme de **feuille de route de la politique judiciaire**, ont été formulées par les participants.
173. Le plan d'action préparé dans ce cadre s'est déjà traduit par la mise en œuvre de plusieurs mesures comprenant :
- La réorganisation et la délocalisation du Ministère de la justice ;
 - La promulgation du statut de la magistrature et la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
 - La mise en place de la Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire ;
 - La revalorisation de la rémunération des Magistrats ;
 - La promulgation du Code de la Famille et l'Institution des tribunaux du Statut personnel ainsi que celle des « Maadoun al charia » ont permis d'améliorer significativement le droit de la famille tout en soumettant les litiges les concernant à des magistrats à part entière spécialisés en matière du Statut des Personnes ;
 - La réhabilitation du Palais de Justice et du Système carcéral.
174. Malgré ces efforts considérables, il subsiste néanmoins de nombreux dysfonctionnements et lacunes, susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs escomptés et, par conséquent, d'altérer le bon fonctionnement de ce service public. Il s'agit notamment des carences suivantes :
- Vétusté des textes juridiques applicables, qui nécessitent un toilettage conséquent et une adaptation aux exigences actuelles ;
 - Mise en œuvre limitée des dispositions des conventions internationales dans le droit interne ;
 - Formation insuffisante du personnel judiciaire ;
 - Difficulté de gestion et d'accès à la justice pour les justiciables ;
 - Production et diffusion insuffisante des éléments statistiques judiciaires ;
 - Absence d'évaluation du Personnel judiciaire ;
 - Production irrégulière ou insuffisante de rapports d'activité permettant de connaître avec précision la qualité et le rendement de la justice.

La réforme administrative

175. Les actions prioritaires de réforme administrative devaient porter en particulier sur : (i) la mise en place d'un système fiable de gestion du personnel de l'Etat, à travers la constitution du fichier unique des agents de l'Etat, accessible à l'ensemble des services utilisateurs, (ii) le renforcement de la transparence dans le recrutement à travers le recours systématique aux concours, et (iii) le renforcement de l'Institut National d'Administration Publique (INAP) pour en faire un outil performant de formation et de recyclage des agents de l'Etat, des collectivités locales et une structure d'appui à la réforme.

La gouvernance économique et financière

176. Dans ce cadre, les objectifs poursuivis par le gouvernement étaient : (i) d'améliorer la transparence dans la gestion des dépenses publiques, de renforcer le contrôle et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des deniers publics, et (ii) d'optimiser l'utilisation des ressources financières de l'Etat et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Encadré 2 : L'INDS, un DSRP de seconde génération.

Le processus de développement économique et social de Djibouti vient d'entreprendre un tournant majeur avec la récente initiative du Président de la République qui constitue la pierre angulaire du Projet de société démocratique et moderne. Cette Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) est, désormais, le cadre de référence pour ce qui concerne le développement du pays.

Le document d'orientation de l'INDS pose d'ores et déjà la problématique de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et fait un certain nombre de constats et fixe des orientations qui permettent de guider les efforts devant nécessairement être entrepris pour la mise en œuvre rapide de l'Initiative :

- De larges franges de la population Djiboutienne vivent dans des conditions difficiles de pauvreté et de marginalisation, incompatibles avec les conditions d'une vie digne et décente ;
- Les actions de court terme menées pour apporter une solution à cette situation ont échoué et la répartition inégale de la croissance économique a bénéficié à une catégorie de la population en laissant une autre dans une situation de misère sociale ;
- L'Initiative devra envisager la solution aux problèmes sociaux à travers des politiques publiques intégrées, s'inscrivant dans le cadre d'un projet global et cohérent où les dimensions politique, sociale, économique, éducative, culturelle et écologique se conjuguent et se complètent ;
- Trois axes sont définis dans cette Initiative : (i) la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (ii) la restructuration de l'appareil productif national, pour créer l'emploi nécessaire et suffisant pour éradiquer la pauvreté et réduire le chômage, et (iii) l'assistance aux personnes en grande vulnérabilité ou aux besoins spécifiques ;
- Le Gouvernement devra adopter un plan d'action fondé sur les principes de bonne gouvernance : la responsabilité, la transparence, les règles de professionnalisme, la large participation de l'ensemble des acteurs (partis politiques, syndicats, collectivités locales, société civile, secteur privé, citoyens), l'intégration et la rationalisation des établissements et organismes publics, ainsi que le suivi et l'évaluation permanente des réalisations ;
- Le financement de l'Initiative doit être effectué selon un mécanisme financier spécifique, sans augmentation des impôts ou des charges fiscales, qui soit apte à garantir la viabilité des ressources, avec un assouplissement efficace des procédures de mise en œuvre ;
- L'INDS n'est ni un projet ponctuel, ni un programme conjoncturel de circonstance. C'est un chantier de mandature, ouvert en permanence.

Le Président de la République a ainsi fondé l'INDS essentiellement sur les mêmes principes que ceux qui gouvernent le processus des Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté par un très grand nombre de pays pauvres, depuis 2000, et par Djibouti, depuis 2004. Il s'agit même en fait des grandes lignes de la seconde génération des DSRP.

La démarche d'élaboration du document complet de l'INDS doit nécessairement être progressive, vu la capacité des principaux acteurs (Administration, société civile, secteur privé), mais, surtout, l'absence de données statistiques fiables et actualisées sur la population, la pauvreté et les conditions de vie en général. La finalisation de cet important document pourrait, donc, être envisagée après la conduite du Recensement Général de la Population et l'Habitat (RGPH-2) et de l'Enquête Djiboutienne Au près des Ménages (EDAM-3), prévus en 2008. En attendant, le présent rapport contribue à tracer les grandes lignes de l'INDS pour le moyen terme.

2 Vision, Priorités et Orientations Stratégiques de l'INDS 2008-2012

2-1 Vision du Gouvernement

« L'INDS est un projet de Société qui a pour ambition de faire de Djibouti d'ici à 2015, un pays paisible, moderne, équitable, ouvert, économiquement performant, mieux géré et où la fracture sociale, la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sont combattues et à terme supprimées », Président de la République janvier 2007

2-2 Priorités Nationales

- Promouvoir l'accessibilité aux services sociaux de base par le renforcement des politiques sociales en matière d'éducation, de santé, d'énergie et de logement. De même, il y a lieu de favoriser le développement des infrastructures routières, culturelles et sportives ;
- Restructurer l'appareil productif national afin de créer l'emploi nécessaire et suffisant pour éradiquer la pauvreté et réduire le chômage, notamment des jeunes. Pour cela, la prise en compte du secteur informel dans le débat national sur l'emploi doit relever d'une initiative non seulement gouvernementale mais aussi des différents acteurs de la politique de l'emploi;
- Apporter une assistance aux personnes en grandes vulnérabilités, ou aux besoins spécifiques pour leur permettre de subvenir à leurs besoins quotidiens et de sortir de l'isolement en s'intégrant dignement dans la société.

2-3 Les Objectifs Stratégiques

177. Le Gouvernement de Djibouti réaffirme son engagement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement auxquels l'ensemble de la communauté internationale avait souscrit en septembre 2000. Les efforts soutenus de développement économique et social et de protection de l'environnement que le Gouvernement compte mettre en œuvre avec l'aide de ses partenaires au développement seront centrés sur la concrétisation de cet engagement majeur.

178. A moyen terme (horizon 2012), le Gouvernement se fixe comme objectifs (i) de réduire la pauvreté, (ii) d'accélérer la croissance tout en préservant la stabilité macro-économique, (iii) d'améliorer sensiblement l'accès et la qualité des services de base en veillant à la réduction des disparités, (iv) d'assurer un aménagement harmonieux et équilibré du territoire, et (v) de renforcer l'Etat de droit et d'ancrer les principes de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques.

179. Dans ce cadre, les principaux objectifs chiffrés sont :

- (i) Réduire l'incidence de la pauvreté extrême et celle de la pauvreté relative;
- (ii) Porter le taux annuel moyen de croissance économique à 7% ;
- (iii) Porter le TBS à 83% dans le primaire et 61% dans le secondaire, tout en continuant à réduire les disparités de genre les disparités spatiales ;
- (iv) Porter le taux d'alphabétisation des 15-24 ans à 65% ;

(v) Ramener le TMI à 60‰, le TMIJ à 80‰ et le TMM à 400 pour 100.000 naissances vivantes ;

(vi) Porter le taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5km à 90% ;

180. Pour atteindre ces objectifs, les orientations données par le Président de la République dans le cadre de l'INDS exigent une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs – publics et privés, nationaux et étrangers. Un partenariat nouveau doit émerger. D'ores et déjà, un arrêté du Président de la République fixe le cadre de ce partenariat et contribue à déterminer le partage des rôles¹⁵.

181. L'atteinte des objectifs nécessite également une recomposition des axes stratégiques, pour prendre pleinement en compte les orientations de l'INDS et les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du premier DSRP. La mise en œuvre de l'INDS se fera selon quatre axes stratégiques complémentaires et fortement corrélés :

- Le premier axe vise à accélérer la croissance et à préserver les grands équilibres macro-économiques ;
- Le second axe fédère l'ensemble des efforts visant le développement des ressources humaines, l'universalisation de l'accès aux services de base et la promotion d'un développement local harmonieux ;
- Le troisième axe vise la solidarité, lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité et la poursuite des OMDs
- Le quatrième axe, enfin, confirme la double nécessité d'ancrer les principes de bonne gouvernance et de renforcer les capacités des acteurs publics et privés pour assurer le succès de la nouvelle initiative.

Stratégies d'intervention d'ensemble

- Améliorer le niveau social des localités les plus pauvres du monde rural, des quartiers pauvres en milieux urbains et périurbains où sévissent les manifestations les plus alarmantes de l'exclusion sociale, du chômage, de la délinquance et de la misère.
- Promouvoir la création et le renforcement des structures d'accueil existant tant en qualité qu'en capacité pour venir en aide aux personnes en situation de détresse sociale, tels les enfants abandonnés, les femmes démunies, sans soutien et sans abri, les vieillards et les orphelins livrés à eux-mêmes.
- Intégrer la dimension temporelle à l'INDS en identifiant des actions d'urgence ainsi que des actions à court moyen et long terme, de façon à couvrir tous les horizons, dans le temps et dans l'espace.

¹⁵ Arrêté n°2007-0106/PR, du 06 février 2007, portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'INDS.

3. Plan d'Actions prioritaires 2008-2012

3.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et préserver les grands équilibres macro-économiques

182. L'accélération de la croissance et la préservation des grands équilibres macro-économiques continueront à occuper une place de choix dans la politique de développement économique et social de Djibouti. Dans ce cadre, le Gouvernement se fixe des objectifs plus ambitieux que par le passé, encouragé en cela par le flux grandissant (i) des investissements directs étrangers, qui devraient doubler entre 2006 et 2011 et atteindre des niveaux sans précédent (40% en moyenne), et (ii) des biens transitant par Djibouti de et vers les pays de la COMESA.

183. La stratégie poursuivie continuera à privilégier (i) la stabilité du cadre macro-économique, (ii) le renforcement de la position de Djibouti comme place commerciale, financière et économique de référence dans la région, et (iii) la diversification des sources de croissance. (iv) la promotion de l'investissement privé,

Politiques de consolidation de la stabilité macroéconomique

En ce qui concerne *le cadre macro-économique*, l'accent sera mis sur la poursuite :

- des politiques d'accélération de la croissance,
- de politiques budgétaire et fiscale prudentes, mais qui permettent, dans le même temps, de financer massivement les investissements publics dans les secteurs sociaux et dans les secteurs de soutien à la croissance, et
- des politiques de maîtrise du déficit extérieur et de renforcement du secteur financier.

184. Par ailleurs et afin de lutter contre la pauvreté, le Gouvernement veillera à renforcer le pouvoir d'achat des ménages Djiboutiens à revenu faible. Pour ce faire, le Gouvernement valorisera le pouvoir d'achat des salariés à faible revenu. D'autre part le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation en collaboration avec le Ministère du Commerce va intensifier le contrôle des prix pour limiter les abus engendrés par les phénomènes de spéculation. Cette dernière mesure permettra de maintenir le prix des denrées alimentaires à un niveau supportable pour les ménages à faible revenu. La publication régulière des statistiques relatives aux prix des produits alimentaires permettra de constater l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la hausse inconsidérée de ces prix. Le Gouvernement mettra également en œuvre les dispositions de la loi sur la concurrence pour combattre les comportements monopolistiques et les ententes illicites qui favorisent la hausse des prix.

185. Le scénario optimiste de croissance présuppose la mise en œuvre de réformes structurelles ambitieuses visant à attirer les investissements privés et à conforter la place de Djibouti comme référence dans la région. Il table sur un taux annuel moyen qui dépasse 7% sur la période 2009-2012. Dans le même temps, l'investissement public s'établirait à environ 6% du PIB, avec une situation budgétaire qui se traduirait par un excédent du solde global de 0,9% du PIB en 2011. Le taux d'inflation serait maintenu en dessous de 3%. Le déficit du compte courant connaîtra une détérioration sous l'effet de l'augmentation sensible des importations du développement liées aux grands projets (Port de Doraleh, etc.), puisqu'il devrait passer de 9% du PIB en 2006 à 14,2% en 2012, avec un maximum de 18% en 2009. Par ailleurs, la dette devrait s'accroître de 58% du

PIB en 2006 à 71% en 2012. Enfin, le taux de croissance des crédits intérieurs, en augmentation de 8,3% par rapport à 2005, devrait poursuivre sa tendance à la hausse, avec une augmentation annuelle de 15% entre 2009 et 2012.

Développement des Infrastructures d'appui aux secteurs productifs (transport, énergie, télécommunications)

186. Le renforcement de la position de Djibouti comme place commerciale, financière et économique de référence dans la région continuera à être au centre des préoccupations du Gouvernement. En effet, malgré des atouts indéniables tels que l'adossement à un important hinterland africain, la monnaie convertible et stable, l'appartenance à plusieurs ensembles régionaux et la localisation sur les principales routes maritimes, le pays n'est pas encore suffisamment attractif pour devenir une place régionale incontournable.
187. Pour faire face à cette situation, les efforts visant le développement de la chaîne des transports (portuaire, maritime, routier, ferroviaire et aéroportuaire), des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'énergie devront être poursuivis et intensifiés.
188. En ce qui concerne le transport portuaire et maritime, le partenariat stratégique du Gouvernement avec Dubaï Ports International (DPI) a permis d'améliorer de façon notable la rentabilité et les perspectives de développement du Port de Djibouti. La gestion de l'opérateur privé a relevé la qualité des prestations fournies, grâce au renforcement du rendement en même temps qu'un allègement substantiel des procédures administratives. La réhabilitation des axes routiers et ferroviaires reliant le pays à l'Ethiopie et la construction du Port de Doraleh viendront renforcer la position du Port de Djibouti comme plateforme de transbordement régional. L'achèvement du chantier de Doraleh ajoutera à l'arsenal portuaire : (i) un quai de conteneurs aux normes internationales en vigueur, (ii) un port pétrolier, et (iii) une zone franche commerciale susceptible de tripler le trafic de conteneurs et de le spécialiser dans le traitement du vrac.
189. Pour favoriser l'échange à l'intérieur du pays et désenclaver la région Nord les liaisons maritimes (Djibouti-Tadjourah-Obock/Tadjourah-Obock) ont été renforcées notamment par la mise en circulation d'un nouveau ferry (octroyé gracieusement par le Japon).
190. Pour ce qui est du transport routier, les retombées de ses activités sur l'emploi et la réduction de la pauvreté restent limitées. Un lourd handicap financier limite le potentiel de ce sous-secteur qui se caractérise par le mauvais état de la voirie et l'éloignement des centres d'activités des pauvres. Les orientations en la matière devraient permettre : (i) de structurer le développement du corridor international en le dotant d'une gestion privée, (ii) de désenclaver les zones de pauvreté afin de libérer leur énergie et soutenir leur développement par la mobilisation des financements appropriés, et (iii) de soutenir les opérateurs nationaux pour l'acquisition des matériels roulants lourds par l'accès à des crédits à faible taux d'intérêt et à la formation aux métiers de transport.
191. Le Gouvernement poursuivra l'effort de réhabilitation et d'entretien des routes urbaines et rurales. Par ailleurs, des gares routières seront créées dans les chefs-lieux de chacune des cinq régions.
192. Le rail, quant à lui, constitue une liaison stratégique entre Djibouti et l'Ethiopie. Mais, confronté à des difficultés financières et techniques sérieuses, il n'est pas en mesure de remplir pleinement sa mission. La refonte de son statut binational actuel en vue de sa privatisation et le renouvellement de ses équipements devraient lui permettre d'être

compétitif pour le transport des conteneurs et de capter le marché des marchandises et des voyageurs. Afin de favoriser le développement du commerce transfrontalier le Gouvernement cherchera à relancer les activités du chemin de fer djibouto-ethiopien.

193. Traditionnellement modeste dans la chaîne, le transport aérien est en train de prendre de l'ampleur à la faveur de la politique du ciel ouvert et de l'émergence du tourisme. Sa gestion, confiée à DPI, devrait permettre de doter l'aéroport d'infrastructures modernes (nouvelle tour de contrôle, extension du parking avions, mise en place d'un cargo village, etc.) pour devenir un corridor sur le transit des pays enclavés d'Afrique des grands lacs par le développement du transbordement mer-air. En outre, la construction d'un nouvel aéroport international avec des partenaires étrangers est à l'étude.
194. En ce qui concerne les TIC, l'avenir de la compétitivité de Djibouti en tant qu'économie de services repose en grande partie sur le rôle des télécommunications. En dépit de la localisation stratégique du pays et des équipements de pointe, le secteur n'a pas donné de résultats satisfaisants puisque les tarifs dissuasifs appliqués limitent leur diffusion. Les initiatives du Gouvernement pour insuffler une dynamique au secteur n'ont pas suffi et l'opérateur actuel est confronté à des problèmes de gestion et de politique de développement. Le Gouvernement, conscient du rôle central du secteur, a défini une série de mesures qui visent pour l'essentiel à généraliser l'accès aux TIC et à améliorer leur qualité, par une réduction substantielle et continue des tarifs et le renforcement de l'autonomie et des capacités humaines et opérationnelles de l'opérateur, Djibouti-Télécoms. Le Gouvernement prendra des mesures pour multiplier et améliorer les services de télécommunications, notamment sur le plan de l'accès, de la performance et de la couverture dans les zones rurales en particulier. Il cherchera également à généraliser l'accès à des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
195. Enfin, pour ce qui est de l'énergie, facteur déterminant dans la quête du développement et de la compétitivité de l'économie, elle se caractérise à Djibouti par sa rareté et ses coûts élevés. L'accès en est limité à 50% de la population et concerne presque exclusivement les urbains. Cette configuration du secteur handicape considérablement le développement du pays et oblige les autorités à trouver des solutions alternatives. Cette stratégie consiste à exploiter en priorité l'énergie géothermique et éolienne disponible dans le pays et compléter la production par une importation d'Ethiopie. Le réseau d'électricité sera intégré au niveau national autour des foyers de production d'énergie que son Ali-Sabieh (éolienne) et le secteur du Goubet (géothermie). Le principal tracé de distribution de l'électricité sera l'axe Ali-Sabieh-Djibouti qui servira d'épine dorsale autour de laquelle vont se greffer les autres connexions, y compris l'interconnexion avec le réseau Ethiopien. Le Gouvernement va poursuivre la recherche d'énergie renouvelable comme la géothermie, l'éolienne et la généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire dans les villages de l'intérieur et les zones rurales. Les projets d'électrification des villages ruraux seront étendus en coopération avec les autres départements concernés. Le Gouvernement cherchera aussi à agir sur la demande de l'énergie en mettant en œuvre un plan d'action pour maîtriser l'énergie dans les services de l'Etat, dans les Etablissements publics et parapublics. Le Gouvernement prévoit également de réduire le coût de l'énergie pour les ménages à faible revenu en mettant en place des tarifs sociaux. Par ailleurs des mesures seront prises pour améliorer les conditions de travail du personnel de la production de l'EDD et rehausser leur grille de rémunérations pour que ce personnel devienne plus motivé et productif.

Nouvelles sources de croissance (tourisme, ressources minières, agriculture, élevage, pêche)

196. La diversification des sources de croissance quant à elle, déjà identifiée comme facteur non négligeable dans le premier DSRP, concernera en particulier les secteurs du tourisme, des ressources minières, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.
197. En ce qui concerne le tourisme, les efforts de promotion de la destination Djibouti seront renforcés dans le cadre d'un partenariat entre l'administration et les opérateurs privés. En outre, les actions prioritaires prévues auparavant mais qui n'ont pas été mises en œuvre seront relancées. Il s'agit : (i) du désenclavement des sites touristiques et de la mise en place d'infrastructures adéquates, (ii) de la formation notamment au profit des femmes, (iii) du financement de projets touristiques par le FDED, lui-même en phase de restructuration, et (v) la promotion d'initiatives locales et d'un climat d'ouverture et d'accueil favorable au développement du secteur. Il s'agira également de sensibiliser les djiboutiens à l'accueil des touristes de plus en plus nombreux et à l'amélioration de l'image de notre pays, terre d'accueil. Le Gouvernement va accélérer la mise en œuvre du programme de formation aux métiers du tourisme afin que les jeunes djiboutiens soient les principaux bénéficiaires du développement touristique. Enfin, et dans l'objectif d'attirer des touristes, un aquarium sera installé à Djibouti-ville.
198. En matière d'exploitation des ressources minières, la stratégie du Gouvernement vise à promouvoir et à valoriser les richesses minières nationales, notamment le sel, le gypse et la perlite. Des prospections sont également en cours pour déterminer l'existence de réserves d'or. Dans ce cadre, le Gouvernement privilégie les « joint ventures » avec les investisseurs étrangers.
199. Pour ce qui est des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, les interventions du Gouvernement viseront à augmenter la productivité dans ces trois secteurs qui peuvent contribuer à la croissance économique. Dans le secteur de l'agriculture il est prévu de renforcer davantage le développement agricole notamment dans les zones à potentialités connues comme, Hanlé, Gobaad, Bissidiro sur la base d'une gestion intégrée pour permettre une exploitation durable des ressources en eau et des sols. Le Gouvernement fournira une assistance aux agriculteurs pour les aider à lutter contre les insectes et les ravageurs.
200. Dans le domaine de la pêche, il est prévu de favoriser le développement de ce secteur en fournissant aux pêcheurs des pirogues, des filets ainsi que des moyens de conservation et de commercialisation des poissons. Avec l'implication des pêcheurs, il est aussi prévu d'assurer le bon fonctionnement des ateliers de réparations des bateaux de pêche.
201. Dans le domaine de l'élevage, des mesures seront prises aménager des points d'eau, rationaliser les parcours et améliorer la santé animale. L'objectif étant de favoriser la commercialisation des produits d'élevage et de maintenir une production de bétail afin d'éviter des perturbations sur le prix de la viande. Par ailleurs, une étude sera réalisée pour assurer le meilleur écoulement des produits agro-pastoraux à l'échelle du pays. En se basant sur cette étude, un programme d'action sera préparé pour favoriser la commercialisation des produits agro-pastoraux. De même, une étude d'impact des changements climatiques sur les activités agricoles sera réalisée en collaboration avec le CERD et le Ministère chargé de l'environnement. Enfin, le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec les Ministères de l'Education et de la Santé participera à la création des jardins potagers autour des écoles et des dispensaires en milieu rural. La disponibilité en eau pour ces jardins doit être étudiée d'avance.

Promotion de l'investissement privé

202. Pour ce qui est de la promotion de l'investissement privé, où des résultats encourageants ont été obtenus, les activités se concentreront sur l'approfondissement des efforts déjà entrepris pour :
- améliorer le cadre juridique et réglementaire des affaires,
 - réduire les coûts des facteurs de production, et
 - améliorer l'environnement du travail.
203. L'amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires passera notamment par : (i) l'adoption d'un nouveau Code de Commerce, (ii) la création du Centre d'arbitrage international au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et (iii) la simplification des formalités de création d'entreprises.
204. Les coûts toujours élevés des principaux facteurs de production (énergie, télécommunications, etc.) continuent à freiner le développement du secteur privé et l'attraction de davantage d'IDE. Pour surmonter ces obstacles, il s'agira : (i) d'assainir la situation financière des entreprises publiques en charge des secteurs, (ii) de promouvoir la privatisation de l'EDD, sur la base d'un cahier de charge qui garantit le développement du secteur, (iii) de promouvoir des solutions alternatives à l'énergie thermique à travers l'étude des avantages comparés de l'interconnexion au réseau Ethiope et du développement de la géothermie, (iv) de réduire par paliers les tarifs des télécommunications à l'international, et (v) de pallier aux insuffisances observées dans les performances de Djibouti-Télécom.
205. Parallèlement, les efforts de développement du secteur privé national seront également poursuivis à travers, en particulier : (i) la création des conditions d'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché, (ii) l'appui à la mise aux normes des entreprises Djiboutiennes, (iii) l'incitation fiscale à l'embauche, et (iv) la poursuite de l'implication du secteur privé dans la gestion et le financement des secteurs d'appui à la production comme l'énergie et les télécommunications.
206. Pour soutenir le secteur privé le Gouvernement poursuivra les campagnes de sensibilisation et d'information sur les réformes entreprises (Code général des impôts, TVA, Code des investissements, etc.). Il va aussi améliorer davantage les traitements des procédures administratives au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.
207. Le Gouvernement cherchera à encourager davantage les PME et PMI Djiboutiennes en mettant en place des mesures fiscales incitatives afin d'investir et d'assurer la création d'emplois. Des mesures seront prises pour encourager la constitution des joint-ventures entre les entreprises nationales et les sociétés étrangères implantées à Djibouti. Le Code des investissements sera révisé, notamment pour rehausser le seuil du régime A et pour étendre son champ d'application aux entreprises artisanales. Un village de l'Artisanat sera créé afin de promouvoir le développement des activités artisanales.
208. Le Gouvernement prendra des mesures pour faciliter l'accès aux financements bancaires des ménages et des PME/PMI en permettant d'accroître le taux de la bancarisation de la population Djiboutienne, en favorisant la micro finance et en développant le micro crédit.

3-2 Axe Stratégique 2 : Promotion de l'Accès universel aux Services Sociaux

Développement Local, Développement Rural et Préservation de l'Environnement

209. Le développement des ressources humaines et l'universalisation de l'accès aux services de base constituent à la fois une exigence de gouvernance et un préalable à tout développement économique et social durable. L'objectif principal dans ce domaine est d'assurer un accès équitable : (i) à une éducation de qualité, en adéquation avec les besoins du marché, (ii) à l'emploi, notamment pour les jeunes, et (iii) à des services essentiels (santé, hydraulique, énergie, technologies de l'information et de la communication – TIC, etc.) qui allient à la fois qualité, disponibilité et prix abordables. Cet objectif ne peut être atteint sans une promotion active de la femme comme acteur central du développement et une prise en compte effective des aspirations légitimes de la jeunesse.

Valorisation du Capital Humain

Santé

210. En ce qui concerne la santé, l'objectif principal est d'étendre l'accessibilité physique et financière et d'assurer la qualité des prestations, afin de contribuer à améliorer l'état de santé des populations. Dans ce cadre, les interventions prioritaires viseront :

- l'accélération de la réforme et de la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire plus adapté,
- l'introduction du système de recouvrement des coûts,
- l'amélioration de l'accès aux soins primaires en milieu rural, après la conduite d'études préalables,
- la promotion de modes de vie sains en milieu urbain, par (i) la lutte contre les drogues dures et courantes, (ii) l'accès aux soins, avec l'établissement de la carte sanitaire pour les prestations des soins de base, (iii) la prévention, (iv) la prise en charge thérapeutique, et (v) la mise en place d'équipes itinérantes des secteurs sanitaires urbains,
- la mise en place d'équipes mobiles d'évacuation sanitaire, avec la création d'antennes SMUR à Djibouti-Ville et en périphérie, et la mise en place (i) d'unités de bloc opératoire, (ii) de moyens de communication, et (iii) de moyens d'évacuation sanitaire vers l'étranger,
- la lutte contre les maladies mentales,
- l'élargissement du Programme des besoins essentiels de développement,
- la promotion de l'éducation pour la santé, par la production des supports éducatifs appropriés, la mobilisation sociale intégrée, multisectorielle et concertée et la formation des professionnels de santé et des animateurs communautaires en communication.
- le renforcement du volet « Promotion de la santé » par la multiplication de campagnes de sensibilisation (information, éducation, communication) en partenariat avec la société civile (associations locales, ONG, CDC, etc.)
- la mise en place de la gratuité de soins aux étudiants sur présentation d'une carte d'étudiant
- la mise en place de la gratuité des soins aux retraités.

- la révision des conditions d'octroi des certificats d'indigence pour que son renouvellement fréquent ne constitue pas un obstacle à l'accès aux soins
- le renforcement des contrôles sanitaires dans les localités proches de la frontière pour lutter contre les maladies transmissibles.
- la transformation des centres de soins existants dans la capitale en polycliniques.
- la mise en place d'une infirmerie dans les écoles rurales.
- la formation du personnel médical sur l'importance de l'accueil et de la compassion envers les malades
- la construction d'un hôpital régional dans chacun des chefs-lieux des régions de l'intérieur
- la formation du personnel médical en langage des signes pour faciliter la communication avec les personnes sourdes et malentendantes.

Education

211. En matière d'éducation, les Pouvoirs publics se fixent des objectifs ambitieux (i) d'amélioration de l'accès et de la qualité, (ii) de diminution des disparités, (iii) de réduction des redoublements et des abandons, (iv) d'amélioration de la gestion du secteur, et (v) de renforcement du partenariat. Ces objectifs concernent tous les niveaux de l'enseignement : l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental (primaire et moyen), l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche, et l'éducation non formelle et l'alphabétisation.
212. Les actions prioritaires prévues – qui s'inscrivent dans la double perspective de consolidation des acquis et d'intensification des efforts déjà entrepris – visent à apporter des améliorations sensibles dans les domaines suivants :
- l'accès, avec (i) l'augmentation des capacités d'accueil, (ii) la poursuite du système des doubles flux dans le primaire, (iii) la mise en place de solutions innovantes en milieu rural, et (iv) le renforcement de l'enseignement privé,
 - l'équité, avec (i) la suppression progressive des obstacles à la scolarisation des filles, notamment dans les niveaux autres que le primaire, (ii) l'implication des organisations de la société civile dans les efforts de sensibilisation, et (iii) la lutte contre la pauvreté des parents, pour libérer les énergies de leurs enfants et les consacrer à leur scolarité,
 - la qualité, l'efficacité et la pertinence, avec (i) la réforme des programmes, (ii) la mise à disposition des manuels scolaires, (iii) la formation et la motivation des enseignants, (iv) l'amélioration de l'encadrement pédagogique, et (v) la réforme de l'évaluation,
 - les capacités institutionnelles, avec (i) le renforcement des fonctions primordiales, comme l'organisation, la planification scolaire et la gestion des ressources humaines, et (ii) l'approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration,
 - le partenariat, avec le renforcement des cadres de coopération et de partenariat prévus par la Loi d'orientation et mis en place depuis quelques années.
 - l'amélioration de l'intégration des enfants handicapés dans le système éducatif en mettant en place des structures adaptées;
 - le soutien aux activités d'éveil des enfants en créant des jardins potagers dans les écoles en milieu rural
 - la Baisse des frais de manuels scolaires pour les parents ayant plus de quatre enfants dans les écoles, collèges et lycées
 - la pérennisation et l'amélioration des dispositifs de restauration et d'hébergement scolaire

en milieu rural

- la mise en place des programmes d'éveil pour les élèves des milieux ruraux
- la poursuite du processus de démocratisation de l'enseignement fondamental
- la création d'un Institut de formation pour les instituteurs et les professeurs des collèges, lycées, soit un Institut Supérieur de l'Éducation
- l'adaptation de la formation technique, professionnelle et universitaire aux besoins du marché de l'emploi
- le renforcement de l'accès aux Nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) à tous les niveaux d'enseignement
- le mise en place d'un prêt étudiant à taux réduit pour l'achat d'un ordinateur portable aux étudiants en établissant une convention avec les banques et l'Etat se portant garant de ce prêt

Emploi, Formation et Insertion Professionnelle

213. Dans le domaine de la promotion de l'emploi, une nouvelle dynamique s'impose, étant donné le constat établi du très faible niveau de mise en œuvre des mesures prioritaires qui étaient prévues dans le premier DSRP. Pourtant, les quatre programmes identifiés continuent à être pertinents :

- Le programme d'infrastructures à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui devrait être intensifié dans la perspective des investissements massifs prévus en soutien à la croissance et à l'expansion des services de base ;
- Le programme de formation et d'insertion professionnelles, avec (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'emploi fondée sur l'adéquation formation-emploi, (ii) le développement de l'auto-emploi, par la mise en place de financements d'aide à l'insertion, (iii) la poursuite du SNA, (iv) le renforcement des capacités des centres de formation professionnelles, notamment le CFP (organisation, adaptation des programmes de formation, modernisation du matériel, etc.), et (v) le développement du partenariat avec le secteur privé ;
- Le programme de développement de la petite et moyenne entreprise (PME), avec (i) la mise en place d'une cellule d'assistance et d'accompagnement des opérateurs privés, (ii) la promotion de mécanismes spécifiques de financement (FDED, ADDS), et (iii) l'incitation fiscale ;
- Le programme de développement de la micro-finance, avec la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la micro-finance adoptée en 2006.

214. De plus, ces actions seront renforcées par : (i) la création de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (ANEFIP), organisme bénéficiant de l'autonomie administrative et financière, (ii) la mise en place d'un système performant d'informations sur l'emploi, (iii) l'utilisation de la création d'emplois comme critère de base pour le choix des programmes d'investissement public, et (iv) la mise à niveau des services d'insertion.

215. Enfin, la perspective de l'organisation d'assises nationales de l'emploi permettra de mieux définir les objectifs et les priorités et de mieux impliquer les différents partenaires. Il pourrait en résulter un Pacte national pour l'emploi, qui constituerait le cadre de partenariat et d'action pour les prochaines années.

216. A court terme, les pouvoirs publics vont prendre des mesures pour favoriser la création de l'emploi ainsi que pour améliorer la connaissance du marché du travail. Il s'agira en

particulier de renforcer les capacités opérationnelles des services de l'ANEFIP (créée récemment) notamment en améliorant et/ou en renforçant :

- l'accueil du public et le service aux usagers particulièrement pour les jeunes diplômés.
- le service de l'information aux usagers, réduire le temps de traitement des dossiers
- les moyens matériels et humains de l'ANEFIP

217. Dans l'objectif d'améliorer la connaissance du marché du travail le Gouvernement (i) rendra opérationnel l'observatoire de l'emploi créé au sein de l'ANEFIP, (ii) mettra à jour un bulletin de statistiques du marché de travail avec l'appui et la collaboration de la DISED, (iii) publiera des bulletins d'information mensuels ou bi-mensuels sur les emplois disponibles ou à rechercher, (iv) lancera une étude d'impact du secteur informel en matière de création d'emploi
218. Afin de renforcer la formation professionnelle, le Gouvernement va (i) réhabiliter les locaux du CFPA et redynamiser la politique de formation, (ii) renforcer les qualifications techniques et professionnelles des sortants du système éducatif, (iii) encourager les stages non rémunérés, (iv) mettre en place de mesures incitatives en faveur de l'apprentissage
219. Le Gouvernement prendra également des mesures pour aider les enfants handicapés à s'intégrer dans le monde professionnel. Par ailleurs, il est prévu de mettre en place un groupe de travail pour inciter les entreprises à embaucher.
220. Le Gouvernement cherchera à augmenter l'efficacité de l'administration en (i) redéployant les agents de l'Etat, (ii) relançant l'audit organisationnel, (iii) lançant une réflexion sur une nouvelle politique pour obtenir une meilleure performance de l'Administration publique, (iv) redynamisant l'INAP, (v) introduisant de nouvelles méthodes sur le Management Public en incitant les fonctionnaires à avoir une efficacité dans leur travail (« contrat de performance » « Obligation de résultat ») etc.
221. Le Gouvernement veillera au respect du droit du travail en (i) formant les inspecteurs et contrôleurs de cette administration sur la déontologie et la morale professionnelle et le droit du travail, (ii) améliorant le moyen de cette catégorie des travailleurs pour leur permettre de mieux contrôler les chantiers et les entreprises, (iii) mettant en place des inspecteurs dans les régions de l'intérieur.
222. Enfin, le Gouvernement va créer une assurance au sein de l'OPS qui couvre les risques pour les stagiaires et accélérer le processus pour la mise en place effective de la CNSS.

Intégration de la femme dans le développement

223. La promotion de la femme quant à elle connaîtra un nouveau départ, grâce à la prise en compte des recommandations de l'évaluation de la SNIFD, conduite en décembre 2006. Ces recommandations concernent les domaines les plus importants de la vie de la femme Djiboutienne :
224. Dans le domaine de la prise de décision : (i) faire respecter le quota d'au moins 10% de femmes dans les fonctions électives et dans tous les secteurs et départements ministériels, tout en disposant des données statistiques fiables prenant en compte des indicateurs sexo-spécifiques relatifs au genre, (ii) renforcer le rôle de la femme dans la sphère de prise de décision notamment par une meilleure représentation dans les postes diplomatiques et les hautes fonctions de l'Etat. (iii) renforcer les capacités du Ministère dans le plaidoyer en faveur du concept genre, et (iv) former les personnels des médias aux techniques de communication appropriées et adaptées à la vulgarisation des textes

juridiques (le Code de la famille par exemple) ; (v) sensibiliser toutes les parties prenantes à l'égalité du genre en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ; (vi) sensibiliser davantage tous les acteurs sociaux pour l'élimination de toute forme de discrimination

225. Dans le domaine de la santé : (i) améliorer l'utilisation et la fréquentation des structures de santé par les femmes et les jeunes filles, (ii) donner une priorité nationale à la prévention et à la lutte contre les drogues, les produits nocifs (Khat, Chicha, Haschich etc.), (iii) renforcer la capacité de communication dans les activités de promotion des consultations prénatales et post-natales, ainsi que dans la planification familiale avec une place de choix à accorder aux hommes dans l'appui et le soutien à la stratégie visant l'abandon de toutes les formes d'excision (MGF), et (iv) chercher à rapprocher les points d'eau des habitations en vue d'alléger les corvées des femmes et des jeunes filles ; (v) rediscuter avec les partenaires sociaux la durée des congés de maternité en tenant compte des réalités socioculturelles voire en tenant compte des nouvelles données dans le domaine de la santé relatif à la durée et aux bienfaits de l'allaitement maternel.
226. Dans le domaine de l'éducation : (i) poursuivre et renforcer les activités de plaidoyer et de mobilisation social en faveur de l'éducation, la formation et l'intégration socio-économique des femmes en général, (ii) éliminer les facteurs obstacles à la scolarisation des jeunes filles et notamment les coûts pour celles appartenant aux classes défavorisées, (iii) redynamiser le secteur de la formation professionnelle, et (iv) mettre en place des programmes d'alphabétisation en français ; (v) prendre en compte les besoins des handicapés et favoriser la formation et l'insertion professionnelle des femmes vivant avec un handicap ; (vi) mettre à disposition des ressources suffisantes à la mise en œuvre des projets et programmes d'éducation des filles au niveau du formel et du non formel ; (vii) accroître la capacité d'accueil des centres de formation notamment celui de Balbala et construire des centres de formations professionnelles dans les régions de l'intérieur ; (viii) Former des assistantes sociales.
227. Dans le domaine de l'économie : (i) légiférer sur le projet de texte relatif à la micro-finance, et (ii) accélérer la mise en place du système de caisses d'épargne et de micro-crédit en milieu urbain et rural dans le cadre du projet de développement de la micro-finance et micro-entreprise (PDMM) et dans le cadre du FSN; (iii) faciliter l'accès aux femmes rurales à la microfinance ; (iv) développer l'entrepreneuriat féminin en vue de créer des activités générant des revenus, notamment à travers la mise en place de formations qualifiantes en valorisant les petits métiers exercés par les femmes ;
228. Dans le domaine du bien-être familial : (i) responsabiliser davantage les couples sur leurs devoirs et leurs obligations au sein de leur foyer ; (ii) mettre en place un programme de sensibilisation pour le renforcement de la cellule familiale ; (iii) mettre en place un groupe de travail de suivi de la garde des enfants après divorce des parents ; (iv) créer un Centre pour les femmes où les jeunes mamans seront formées pour élever leurs enfants selon la tradition (apprentissage des berceuses, des contes, de la langue maternelle, etc.).

Promotion de la jeunesse

229. Pour ce qui est de la promotion de la jeunesse, les consultations, qui ont eu lieu en janvier 2007, ont permis de dégager un certain nombre de recommandations sectorielles qui permettront de répondre aux aspirations de cette importante frange de la population :
- Dans le domaine de l'éducation : (i) promouvoir l'éducation non formelle et valider les acquis professionnels et l'expérience acquise, (ii) mettre en place des programmes d'octroi

des bourses d'étude en faveur des jeunes ayant des handicaps physiques, (iii) développer la formation professionnelle des jeunes n'ayant pas de qualification, le SNA par exemple, et (iv) faciliter l'accès aux TIC ; (v) former les cadres animateurs/trices professionnelles pour une meilleure prise en charge des jeunes

- Dans le domaine de la santé : (i) accroître les programmes de santé reproductive des femmes, (ii) favoriser la formation des jeunes en matière de IST/SIDA, le paludisme et la tuberculose par l'éducation des pairs, (iii) accorder des aides alimentaires aux jeunes démunis vivant avec le VIH/SIDA, (iv) sensibiliser la jeunesse sur les méfaits des drogues douces (Khat, Tabac, etc) et élargir le programme de lutte contre le tabac et les drogues, et (v) améliorer la disponibilité des préservatifs dans les CDC et les structures de jeunesse ;
- Dans le domaine de l'emploi : (i) favoriser l'auto emploi des jeunes, (ii) développer les dispositifs de formation professionnelle pour les jeunes déscolarisés, (iii) mettre en place des mécanismes d'appui financier aux initiatives des jeunes, comme par exemple la création d'un fonds d'insertion des jeunes, (iv) développer des programmes de stages de qualification à l'endroit des jeunes déscolarisés et non scolarisés, (v) créer un salon d'entreprise des jeunes entrepreneurs, et (vi) créer un prix d'excellence en faveur des jeunes entrepreneurs ; (vii) faciliter le recrutement des jeunes formés dans les CDC ; (viii) accélérer la mise en place, au niveau des CDC, d'un guichet-emploi ou d'insertion professionnelle où les jeunes du quartier pourront obtenir des renseignements, être orientés et conseillés
- Dans le domaine de la prise de décision : (i) favoriser la participation des jeunes, notamment des jeunes femmes, à la prise de décision, et (ii) inclure des représentants des jeunes au Parlement pour légiférer sur les questions relatives aux jeunes ;
- Dans le domaine de l'environnement : (i) favoriser la formation et la sensibilisation des jeunes sur les enjeux de l'environnement dans les CDC et les associations des jeunes, et (ii) inciter les CDC à entreprendre des programmes de salubrité dans les quartiers en collaboration avec les associations ;
- Dans le domaine de la culture et du sport : (i) organiser des festivals de jeunesse à travers le pays, (ii) rendre obligatoire la pratique du sport à l'école, (iii) organiser des tournois de jeunes, (iv) poursuivre la politique de détection précoce des jeunes talents et d'encadrement des sportifs de haut niveau (en cours) et former ses espoirs au sein d'académies de sports à l'étranger ; (v) favoriser les échanges entre jeunes des différents pays de la région ; (vi) construire des CDC dans chaque quartier et régions de l'intérieur pour prévenir la délinquance juvénile et rénover ceux qui sont en mauvais état ; (vii) renforcer la compétitivité des athlètes djiboutiens ; (viii) Tirer les conclusions de l'école sport-étude et élaborer un programme d'action dans ce domaine ; (ix) aménager des espaces de détente et sports dans les nouvelles cités ; (x) créer des terrains de tennis pour les jeunes ; (xi) promouvoir les sports nautiques (la planche à voile, natation etc.) ; (xii) créer des aires de jeux pour les familles Créer des aires de jeux pour les familles.

Développement Local, Développement Rural et Préservation de l'Environnement

Accès à l'eau potable et à l'Assainissement

230. Dans le domaine de l'hydraulique, les actions prioritaires porteront notamment sur : (i) la promotion d'ouvrages permettant la mobilisation des eaux de surface, (ii) la réalisation de barrages là où la topologie du terrain permet la constitution de grandes réserves d'eaux de ruissellement, (iii) la réhabilitation des forages, puits et sources existantes, ainsi que l'aménagement des sources, et (iv) la réalisation d'études sur les potentialités des ressources en eau du pays et l'implantation d'un réseau hydro-

climatologique. Quant au problème spécifique de l'approvisionnement en eau potable de Djibouti-Ville, il est en passe d'être résolu grâce à la Coopération Chinoise, qui se propose de mettre en place une usine de dessalement de l'eau de mer d'une capacité maximale de 100.000 m³/j, et, ce, en trois phases.

231. En matière d'accès à l'eau, la stratégie consiste à :

- Elaborer un programme d'approvisionnement intégral en eau des sites ruraux en indiquant les moyens tels que les puits cimentés, les forages, les retenues ainsi que les adductions
- Mettre en place un programme de mobilisation des eaux de surface
- Assurer un meilleur approvisionnement de l'eau potable dans les quartiers.
- Tenir compte des foyers à très faible revenu.

232. Plus spécifiquement, l'ONEAD doit prendre des dispositions nécessaires pour :

- remédier aux problèmes de la disponibilité en eau notamment de la ville d'Arta et de Dikhil.
- Mettre en place un réseau d'assainissement fiable dans les quartiers de la capitale
- Réhabiliter les réseaux vétustes de l'ONEAD pour éviter les gaspillages et les pertes d'eau
- Prioriser l'approvisionnement en eau à destination des industries (agroalimentaires, de transformation etc.)

Accès à l'énergie et aux TIC

233. La promotion de l'accès universel comprend également des services essentiels comme l'énergie et les TIC. Il ne s'agit pas ici d'une problématique de production ou d'appui à l'entreprise, qui est développée plus haut (voir axe 1), mais bien d'une problématique d'accès des populations à ces services, qui sont essentiels pour la qualité de la vie et l'épanouissement des individus et de la société. En ce qui concerne l'énergie, la priorité sera accordée (i) aux branchements sociaux dans les quartiers précaires, (ii) à l'accès à des énergies alternatives adaptées au contexte, et (iii) à la promotion de l'utilisation du gaz propre pour la cuisine. Pour ce qui est des TIC, les efforts entrepris par ailleurs devraient permettre l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts. Il s'agira, en plus, de promouvoir l'émergence de petites entreprises ou unités de réparation, de sorte à fournir ce service important et à créer des emplois.

Aménagement du territoire et Préservation de l'Environnement

234. La lutte contre la pauvreté et, plus généralement, le développement économique et social sont une œuvre de longue haleine. Elle nécessite la définition d'une vision prospective et territoriale de très long terme du pays, qui constitue un cap qui s'impose aux différents Gouvernements. La marche vers ce cap est progressivement guidée par des cadres stratégiques pluriannuels de programmation, tels que le DSRP 2004-2006 ou l'INDS 2008-2012.

235. La formulation d'une vision prospective et territoriale du développement de Djibouti a pour objectif principal de fixer, sur le très long terme (horizon 2030, par exemple), les orientations majeures de l'action publique en matière d'organisation et de structuration de l'espace national, de façon à créer les conditions d'un développement économique et social durable. C'est un effort qui demande naturellement la pleine implication et l'appropriation effective de l'ensemble des acteurs (politiques, sociaux, économiques) et

des populations elles-mêmes, principaux gages du succès d'une entreprise aussi ambitieuse et aussi déterminante pour l'avenir du pays.

236. En effet, il s'agit de définir, ensemble, des solutions réalistes pour permettre au pays de sortir définitivement des rangs des pays pauvres en faisant face, de façon durable, à des défis multiples de plusieurs ordres (géographique, urbain, rural, environnemental, social, lié à la pauvreté, etc.). Ce processus conduira, à terme : (i) à l'adoption d'une charte nationale relative à la vision prospective et territoriale du développement, (ii) à l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire, complété par des schémas régionaux, véritables outils de planification et de gestion spatialisée des territoires, et (iii) à la formulation d'un ambitieux programme d'infrastructures (routes, voies ferrées, ports, barrages, énergie, télécommunications, etc.) comprenant de grands projets qui permettront de changer le visage de Djibouti.
237. Parallèlement à cet exercice, les efforts de lutte contre la pauvreté et de développement durable se poursuivront pour faire face à une situation territoriale caractérisée par (i) des déséquilibres profonds entre les centres urbains et, au sein même de ces centres, entre les quartiers, (ii) un milieu rural diffus, essentiellement peuplé par des populations pauvres, et (iii) une dégradation excessive de l'environnement. Cette situation est aggravée par le fait que de nombreux Djiboutiens pauvres et vulnérables n'ont pas pu bénéficier des retombées de la croissance économique, ni des programmes ponctuels qui devaient les cibler.
238. Aussi, ces constats alarmants exigent-ils un approfondissement des interventions visant le développement urbain, le développement rural et la préservation de l'environnement. Ils exigent également – et c'est là la principale nouveauté de l'INDS – la mise en œuvre de programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, orientée vers les plus pauvres et les plus vulnérables, dans une approche intégrée qui prend en compte l'ensemble de manifestations du phénomène de pauvreté.
239. La préservation de l'environnement quant à elle constituera une des grandes priorités de l'INDS. L'objectif en la matière est la mise en place d'une approche intégrée permettant de prendre en considération tous les aspects de la question (environnement urbain, rural, marin, pollution atmosphérique, etc.). Dans ce cadre, la révision du PANE, adopté en 2001, devrait permettre de mieux fédérer et coordonner les efforts entrepris en la matière. Des actions concrètes seront engagées dans le cadre de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ainsi que de la conservation de la biodiversité.
240. Dans l'immédiat, il faudra renforcer la coordination des actions entre l'Etat et les acteurs en charge de la gestion des projets environnementaux.
241. Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour prendre en compte l'aspect environnemental dans les politiques publiques, notamment par la réalisation d'étude d'impact sur l'environnement pour tous les grands projets.

Développement urbain intégré

242. En ce qui concerne le développement urbain, l'essentiel de l'action des pouvoirs publics en la matière s'articulera autour des principaux objectifs suivants :
- Lutter contre la pauvreté urbaine, par la mise en œuvre des programmes ciblés permettant de faire face aux différentes manifestations du phénomène (revenu, emploi, habitat, etc.) et utilisant des approches novatrices adaptées à chaque contexte (voir axe 3) ;

- Restructurer les quartiers précaires, par la mise en œuvre de programmes d'infrastructures permettant d'assurer leur intégration au tissu urbain ;
- Corriger les déséquilibres dans l'armature urbaine du pays, à travers la mise aux normes progressive des villes secondaires – les capitales des régions, en premier lieu – pour en faire de véritables pôles de développement capables d'absorber une partie du flux migratoire vers Djibouti-Ville ;
- Promouvoir l'accès à un habitat décent, par l'approfondissement et l'accélération des activités du Fonds de l'Habitat et de la SID ;
- Assainir le cadre de vie et l'environnement urbains, notamment par la mise en œuvre de programmes d'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie et de collecte et de traitement des déchets solides
- Améliorer le cadre réglementaire et organisationnel, par un partage précis des rôles, une meilleure implication des Communes et des organisations de la société civile et des capacités de planification urbaine renforcées.
- Organiser des campagnes d'information grand public sur les différentes possibilités d'accès à la propriété.
- Faciliter les conditions d'accès à la propriété pour les ménages à faible revenu
- Réduire les frais de mutation et d'enregistrement pour les cessions amiables
- Réactiver la commission de la propriété foncière en vue d'établir un cadre rationnel de gestion du patrimoine foncier
- Etudier un mécanisme adéquat pour faciliter les paiements des maisons aux héritiers lors des décès des parents et en faveur des jeunes à faible revenu
- Valoriser les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de Djibouti- ville et des villes secondaires notamment en mettant en place un plan cadastral pour le pays
- Faire respecter la réglementation en vigueur sur la procédure d'obtention des permis de construire.
- Faciliter l'accès des bâtiments administratifs aux personnes à mobilité réduite

Le Développement Rural

243. En matière de **développement rural**, il s'agira :

- de réduire durablement le déficit céréalier, à travers l'aménagement de superficies cultivables, la maîtrise de l'eau, l'amélioration du rendement, le développement de crédits spécifiques, l'amélioration des capacités de stockage et l'appui à la commercialisation de la production,
- d'améliorer la productivité de l'élevage, par l'augmentation des puits pastoraux, des parcs de vaccination, des abattoirs et des aires d'abattage et le renforcement du contrôle d'hygiène et de la surveillance des maladies graves,
- d'augmenter la production de pêche artisanale, par l'appui à la modernisation et à la maintenance des outils de production, l'acquisition des moyens de congélation et l'appui à la commercialisation des produits,
- d'assurer un meilleur accès aux services de base, à travers notamment la promotion de solutions innovantes tenant compte des spécificités du milieu rural par rapport aux mesures générales relevant de l'axe 2 (voir également axe 3), et
- de protéger les ressources naturelles, dans le cadre d'une vision d'ensemble de préservation de l'environnement (voir paragraphe suivant), par, en particulier, la création d'aires protégées et la réhabilitation des écosystèmes dégradés.

3-3-Axe stratégique 3 : Lutte contre l'Exclusion sociale, la Vulnérabilité et les inégalités régionales

244. En dépit d'un taux de croissance de PIB appréciable au cours des cinq dernières années, Djibouti a enregistré une hausse dramatique de la pauvreté des individus, l'incidence passant respectivement, de 45,1 % à 74,0 % pour les pauvres relatifs, et de 9,6 % à 42,1 % pour les pauvres extrêmes. Ceci confirme le caractère structurel et massif de la pauvreté à Djibouti. Les résultats d'enquête montrent également que la pauvreté est généralisée, qu'elle touche toutes les zones géographiques et toutes les catégories sociales. En termes de concentration, c'est la ville de Djibouti qui abrite le plus grand nombre de pauvres, avec une proportion de 65,2% et 57,4% respectivement pour la pauvreté relative et extrême. C'est toutefois, dans les quartiers périphériques des zones urbaines que se trouve la plus grande concentration de pauvres. Les arrondissements 4 et 5 (qui représentent 41,8 % de la population totale) contribuent à eux seuls pour 51,1 % de la pauvreté extrême globale et 47,1 % de la pauvreté relative des individus. Pour la pauvreté des ménages, le 4ème et 5ème comptent à eux seuls pour 41,6% dans la pauvreté globale et pour 45,7% dans l'extrême pauvreté. Contrairement aux autres pays d'Afrique, la pauvreté à Djibouti est d'abord un phénomène urbain qui renvoie à un contexte spécifique marqué par la petite dimension du pays et sa forte urbanisation, l'absence d'un secteur rural important, les conflits et les migrations. Mais c'est en zone rurale que le phénomène prend des allures de catastrophe avec une incidence de la pauvreté relative pouvant approcher 95 %, tandis plus de trois ruraux sur quatre vivent dans l'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est très forte dans les quatre districts de l'intérieur. Ceux-ci comptent pour 33,5% dans la pauvreté globale et 45,1% dans la pauvreté extrême pour un poids démographique de 27,1%. Le taux de chômage reste très élevé avec 59°/° de la population active qui ne disposent pas d'un emploi rémunéré. Certes, le secteur informel absorbe une partie de cette masse de chômeurs mais sa capacité d'absorption reste limitée et le chômage constitue la principale cause de la pauvreté.
245. L'objectif du Gouvernement est de lutter contre la pauvreté et l'extrême pauvreté tant dans les centres urbains (notamment les quartiers périphériques de la capitale) que dans le milieu rural. La lutte contre la pauvreté doit d'abord s'inscrire dans un espace donné : Balbala et les anciens quartiers d'une part et les régions de l'intérieur d'autre part.
246. La lutte contre la pauvreté doit s'articuler autour de cinq principaux axes :
- L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau énergie, habitat) pour les plus démunis
 - les travaux à haute intensité de main d'œuvre qui favorisent la création d'emploi pour les personnes ayant une faible qualification
 - la sécurité alimentaire
 - le développement du secteur privé, notamment des PME/PMI
 - la micro-finance

Programmes ciblés de lutte contre la pauvreté

247. En ce qui concerne les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, il s'agira, en plus des efforts prévus dans le cadre des autres axes stratégiques, d'accorder une attention toute particulière à la mise en œuvre d'actions ciblées, spécifiques et intégrées destinées (i) à assurer l'accès des plus pauvres aux services sociaux de base, (ii) à

promouvoir des activités génératrices de revenus et d'emplois (AGRE) dans leur sphère, et (iii) à mettre en place des filets de sécurité pour les plus démunis.

Assurer l'accès des plus pauvres aux services sociaux de base

248. L'accès des plus pauvres aux services sociaux de base sera favorisé par une série de mesures spécifiques qui viendront en complément de celles développées plus haut (voir axe 2). Il s'agit de trouver des solutions innovantes qui tiennent compte des spécificités des zones les plus défavorisées du pays. Ces solutions pourraient inclure : (i) la formation d'auxiliaires de santé issus de ces zones, qui pourraient prodiguer les conseils et les soins de base et assurer le suivi de l'état de santé et l'alerte en cas de situation difficile, (ii) la mise en place de dispensaires ambulants, qui passeraient à intervalles réguliers dans ces zones, (iii) l'adoption du système de classes « multi-niveaux » dans l'enseignement primaire, (iv) la fourniture de l'énergie solaire (ou éolienne) pour permettre notamment le pompage de l'eau, l'éducation des adultes et le soutien scolaire, le soir, dans les salles de classe, et (v) la promotion de l'accès à un habitat décent, construit à partir des matériaux locaux et faisant appel, pour la main d'œuvre, à la solidarité entre les villageois.

Promouvoir la Microfinance et les Activités Génératrices de Revenus et d'emplois

249. En ce qui concerne les activités génératrices de revenus et d'emplois, elles partent du constat que les populations très pauvres souffrent non pas d'un manque de potentialités propres, mais plutôt du fait que l'environnement qui leur est accessible ne leur offre pas de possibilités d'exprimer pleinement leurs potentiels. En réponse à cette situation, l'approche préconisée prévoit un traitement différencié selon qu'il s'agisse de l'extrême pauvreté en milieu rural et ou de l'extrême pauvreté en milieu urbain.

250. En milieu rural, les AGRE seront largement basées sur les opportunités qu'offrent l'agriculture, l'élevage et la pêche artisanale. Dans ce cadre, les interventions comprendront pour ce qui est de l'agriculture : (i) l'appui à l'émergence de coopératives, notamment féminines, (ii) l'aménagement de superficies cultivables, (iii) l'accès à l'eau et aux semences améliorées, (iv) le conseil en matière de production agricole, et (v) l'assistance dans la commercialisation de la production. En matière d'élevage, il s'agira de mettre en œuvre (i) une phase pilote d'un programme d'octroi de petits ruminants aux familles les plus démunies pour leur assurer un élevage de subsistance, (ii) mettre en place des parcs de vaccination et des points d'eau, (iii) l'assistance dans la commercialisation des produits d'élevage (création d'un parc à bétail dans chaque région) . En ce qui concerne la pêche artisanale, les efforts viseront notamment : (i) l'acquisition ou la réhabilitation des pirogues, (ii) la fourniture des filets, et (iii) la conservation et la commercialisation de la production.

251. En milieu urbain, les interventions tiendront également compte des spécificités de ce milieu et des opportunités qu'il offre. Elles comprendront notamment : (i) la formation professionnelle dans le tissage, la broderie, la coiffure et les autres métiers urbains (maçon, menuisier, plombier, etc.) avec l'intervention accrue de l'ANEFIP créée à cet effet, (ii) l'octroi de micro-crédits destinés à l'acquisition de l'outillage pour les personnes ayant bénéficié de la formation professionnelle et au financement de projets porteurs, (iii) l'appui à l'émergence de coopératives, notamment féminines, (iv) accroître les projets sociaux à tous les quartiers ainsi que vers les régions, (v) créer des infrastructures pour les petits commerces pour les plus démunis, notamment à PK12, sans fil, etc, (vi) créer des antennes de l'ADDS dans les quartiers populaires ainsi que dans les chefs lieux des régions de l'intérieur (vii) étendre les projets d'électrification à l'énergie renouvelable dans les régions de l'intérieur, (viii) développer la culture de

l'épargne par la sensibilisation et la mise en place des caisses d'épargne, (ix) mettre en place une politique de partenariat avec les banques de la place pour faciliter l'accès au crédit, notamment aux jeunes diplômés. La Caisse Nationale de Développement sera l'un des instruments pour l'octroi de crédits aux jeunes diplômés ou aux PME.

252. Le Gouvernement va assurer la promotion de l'emploi : i) par le renforcement des capacités institutionnelles et en ressources humaines de l'ANEFIP ; ii) par la mise sur pied l'Observatoire de l'emploi et des qualifications ; iii) par la mise en œuvre du programme national d'adaptation et d'insertion des jeunes (PNIAP) ; iv) par l'analyse du marché de l'emploi à Djibouti ; v) par la mise en place d'un système d'information et d'orientation professionnelle des jeunes ; vi) par le développement des applications informatiques spécifiques à l'intermédiation sur le marché de l'emploi et la gestion d'un système d'information ; vii) par la mise en place de programmes de reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur ; viii) par le développement d'un dispositif d'appui à la micro entreprise et aux activités indépendantes tel que « espace entreprendre » ; ix) par le renforcement du partenariat et la concertation avec le secteur privé ;

253. Le Gouvernement va développer la formation professionnelle : i) par la réalisation d'une étude sur l'appareil national de la formation professionnelle à Djibouti ; ii) par la réalisation d'une enquête sur le devenir des jeunes sortants des établissements de formation professionnelle ; iii) par la mise à niveau du dispositif public de la formation professionnelle ; iv) par la formation ciblée sur les jeunes déscolarisés et centrée sur les besoins du marché du travail ; v) par le renforcement de capacités de formation existantes et le développement de nouvelles compétences ; viii) par la mise en place de programmes de formation professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi peu qualifiés ou de faible niveau scolaire ou provenant des milieux défavorisés.

254. La problématique alimentaire de Djibouti peut se résumer à quelques points essentiels :

- une très faible contribution de la production nationale à l'approvisionnement alimentaire, mais un potentiel de croissance de la production permettant de réduire la dépendance alimentaire ;
- une crise majeure des systèmes pastoraux traditionnels amplifiée par la sécheresse récurrente qui affecte l'ensemble de la sous-région ;
- une population fortement urbanisée avec un taux de chômage très élevé et une dépendance à l'égard d'un panel d'activités de services très réduites ;
- en milieu rural comme urbain, une très forte dépendance des ménages du marché pour acquérir leur alimentation ; ceci conduit à dire que l'accessibilité est le problème majeur de sécurité alimentaire à Djibouti ;
- une dépendance très forte à l'égard des importations du marché régional et international pour couvrir les besoins alimentaires, donc une vulnérabilité à l'égard des facteurs externes qui échappent à la maîtrise du pays ;
- une situation nutritionnelle catastrophique, notamment chez les enfants en bas âge, qui impose une action multidimensionnelle d'envergure, combinant réhabilitations et actions de long terme.

255. L'insécurité alimentaire chronique du pays est dominée par le problème d'accès à l'alimentation pour les ménages pauvres, qu'ils soient ruraux ou urbains. Les ménages dépendent du marché pour leur sécurité alimentaire. Cette caractéristique est amplifiée par l'urbanisation.

256. Compte tenu de l'ampleur de la pauvreté monétaire, la faim et la malnutrition frappent donc une part très significative des ménages. La situation alimentaire se dégrade avec l'accroissement de la pauvreté enregistré ces dernières années. L'insécurité alimentaire va généralement de pair avec les problèmes d'accès à l'eau potable, à l'éducation et à la santé.
257. En milieu rural, les ménages sont confrontés à la dégradation des ressources naturelles et disposent de moyens de production insuffisants pour produire leur nourriture et commercialiser des excédents. La très faible diversification des activités économiques et les faibles revenus qui en découlent confèrent une très grande vulnérabilité aux ménages dès que la situation se dégrade (sécheresse, hausse des prix des denrées, etc.).
258. En milieu urbain, la pauvreté monétaire explique l'essentiel des difficultés alimentaires des ménages. Le sous emploi et le chômage, les faibles opportunités de développement d'activités économiques, la faible couverture des quartiers en services sociaux de base sont au cœur des difficultés alimentaires des ménages.
259. La crise alimentaire se traduit par une situation nutritionnelle très dégradée, avec des taux de malnutrition très élevés, comparables à ce que l'on rencontre habituellement dans les zones de guerre, notamment chez les enfants. Qu'il s'agisse de malnutrition modérée ou aiguë, les taux observés à Djibouti sont très au dessus des normes internationales et se dégradent.
260. Le secteur primaire ne contribue que très faiblement à l'approvisionnement du pays (moins de 10 %), et l'essentiel de la nourriture est achetée à l'extérieur : les pays voisins – l'Ethiopie particulièrement – et le marché mondial. La part des produits agro-alimentaires dans les importations s'accroît fortement ces dernières années. Les hausses des prix des produits de base sur les marchés mondiaux se traduisent immédiatement en difficultés supplémentaires pour les ménages.
261. Au niveau de la Nation, le problème alimentaire se pose en termes d'extrême dépendance de l'approvisionnement à l'égard des importations. Le pays est très intégré dans l'économie régionale et internationale. Ceci facilite son approvisionnement mais constitue aussi une fragilité vis-à-vis de facteurs externes sur lesquels le pays n'a aucune prise (dégradation de la situation dans les pays voisins, hausse des prix mondiaux, etc.).
262. L'objectif général de la stratégie nationale s'appuie sur la définition couramment admise de la sécurité alimentaire et recouvre ainsi les quatre dimensions correspondant aux principaux déterminants de la sécurité alimentaire : (a) la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ; (b) leur accessibilité pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ; (c) la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ; (d) l'utilisation optimale des aliments par les individus (dimension nutritionnelle).
263. La stratégie de sécurité alimentaire en milieu urbain repose une approche fondée sur le développement des filets de sécurité actifs, c'est-à-dire que les aides en cash ou en nourriture constituent la contrepartie des projets des ménages ou de leur intervention dans les travaux d'intérêt général (travaux HIMO) à grande échelle. L'option ici retenue est de s'appuyer sur les actifs sous employés ou au chômage pour mobiliser la main d'œuvre nécessaire à la conduite des chantiers et de financer ces travaux soit avec des formules de cash for work ou de food for work. De la même façon, des appuis complémentaires des outils mobilisés habituellement pour favoriser l'insertion économique (type microcrédits par exemple) peuvent être déployés dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire et venir consolider et renforcer l'approche développée

par INDS. Par exemple, la formation professionnelle des porteurs de projets économiques peut être envisagée sur la base d'actions de food for training.

264. La stratégie de sécurité alimentaire retenue en milieu rural est de rechercher un accroissement de la production dans les ménages agricoles de façon à réduire leurs besoins de recourir aux marchés pour assurer leur approvisionnement alimentaire. Cette démarche est complétée par une stratégie de diversification des productions agricoles et des autres activités génératrices de revenus. L'ensemble de l'approche vise la réduction de la vulnérabilité des ménages et le renforcement de leur capacité endogène d'affronter les chocs externes. La réussite de la stratégie en milieu rural devrait conduire à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations, à stabiliser le mouvement migratoire et à réduire les flux de ressources villes – campagnes.
265. A cette fin, la stratégie sera mise en œuvre au travers de plans d'action structurés par sous secteur du secteur primaire, orientés vers l'accroissement et la sécurisation des productions, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la compétitivité. Ces plans d'actions sectoriels devraient trouver leur cohérence dans des approches plus transversales, par zone géographique, ciblées sur l'amélioration des conditions de vie des ménages et la réduction de la vulnérabilité au travers de la diversification des activités, de l'intégration agriculture/ élevage/ autres activités rurales, et de la promotion des activités génératrices de revenus déployées en lien avec les programmes d'investissements dans les ouvrages collectifs : aménagements fonciers et hydrauliques, pistes, construction des écoles et centres de santé, etc.
266. Comme dans le milieu urbain, la mise en place de travaux à haute intensité de main d'œuvre en s'appuyant sur la main d'œuvre rurale disponible constitue une opportunité pour injecter du pouvoir d'achat en milieu rural, sur une base non assistance et permettant de surcroît d'amplifier les investissements en matière de services publics
267. Chacune de ces dimensions de la sécurité alimentaire doit être appréhendée à trois niveaux : (i) au niveau des individus et des ménages ; (ii) au niveau des communautés et des territoires locaux ; (iii) au niveau national.
268. Pour répondre à la situation de crise alimentaire, le Gouvernement va mettre en œuvre des actions prioritaires qui s'articulent autour de cinq orientations stratégiques:
- Développer l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
 - Augmenter les revenus des populations pauvres et vulnérables ;
 - Renforcer l'accès à l'eau et aux services de santé et de nutrition ;
 - Améliorer les capacités d'intervention d'urgence ;
 - Améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité.
269. Le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche poursuit, principalement, deux objectifs majeurs : la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis des importations et la fixation des populations rurales dans leurs terroirs. Dans ce cadre, les actions envisagées comprennent :
- La mise en place de retenues d'eau et de techniques économes en eau ;
 - L'aménagement de périmètre agricoles tant à Djibouti qu'auprès des pays voisins (Ethiopie, Soudan), le renforcement du conseil agricole et des capacités de stockage, de conservation et de commercialisation des produits agricoles ;

- L'exécution d'un programme intégré comprenant la mise en place de points d'eau pastoraux, la vaccination et le suivi médical du cheptel, la fourniture d'aliments de bétail, etc. ;
 - La fourniture de 100 pirogues entièrement équipées aux pêcheurs, la formation professionnelle et l'octroi de microcrédits.
270. Dans ce cadre, il s'agira de tirer le plus grand profit des potentialités du pays, notamment à travers l'étude de faisabilité et la mise en place de phases pilote de projets dans les domaines suivants :
- L'utilisation du prosopis et du laurier somalien comme aliments de bétail ;
 - La reforestation, par le re-semi des parcours après les pluies, avec l'approfondissement de l'expérience menée avec l'appui d'une université Japonaise ;
 - Le traitement des excréments du bétail (en transit dans la plaine côtière de Loyada) pour récupérer du méthane et le transformer en carburant ;
 - La promotion de l'agriculture Oasienne au profit des coopératives, par la mise en place de puits cimentés, de pompes solaires et de compostières ;
 - La promotion de l'aviculture.
271. En ce qui concerne l'objectif d'augmentation des revenus des populations pauvres et vulnérables, il est prévu : (i) la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) qui tirent plein profit des potentialités de chaque zone, (ii) la promotion de l'approche à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour la réalisation des infrastructures, (iii) la mise en place de programmes argent ou vivres contre travail pour la mise en place d'infrastructures communautaires, et (iv) le développement du microcrédit. Il est également prévu l'étude de mécanismes appropriés et durables de transferts en espèces (voir plus loin). De plus, du point de vue des ménages pauvres, toutes les mesures de nature à réduire les coûts de l'accès à l'école et aux services de santé contribueront à réduire le poids des dépenses afférentes à ses services et, donc, à libérer de l'argent pour les besoins en matière de nutrition.
272. Pour ce qui est de l'accès aux services essentiels particuliers que sont l'eau, la santé et la nutrition, les actions proposées concernent notamment : (i) l'approfondissement et l'équipement de puits en pompes solaires, (ii) la mise en place de kits pour tester la qualité de l'eau, (iii) le renforcement des équipes mobiles, (iv) la mise à disposition de kits contre la diarrhée, (v) la poursuite de la distribution des vivres, et (vi) la poursuite du programme de nutrition, notamment en faveur des Centres de nutrition communautaire et des cantines scolaires.
273. Quant à l'amélioration des capacités d'intervention d'urgence, elle se fera à travers : (i) la constitution d'un stock stratégique de sécurité alimentaire, (ii) le renforcement des capacités de stockage et de distribution, (iii) la mise en place d'un système d'alerte précoce, (IV) La poursuite de l'aide d'urgence à la population affectée par la sécheresse et la flambée des prix ; et (v) l'adoption de textes pour l'organisation des secours d'urgence. Dans ce cadre, les mesures fiscales concernant les denrées alimentaires, prises en 2008, devront être maintenues en 2009, et la surveillance du marché et le contrôle des prix et de la réexportation renforcés.
274. Quant à l'amélioration de la conception, du suivi et de l'évaluation des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, elle passe, d'abord, par une meilleure connaissance des données relatives à la population, à la pauvreté monétaire et

aux conditions de vie des ménages. Elle se fera progressivement, par la mise en place d'un système d'informations adéquat, selon les étapes suivantes :

- Réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) (juin-octobre 2009) ;
- Réalisation l'EDAM-3, juste après le RGPH;
- Elaboration d'un nouveau profil de pauvreté sur la base des résultats de l'EDAM-3 (2010) ;
- Mise à jour de la carte de la pauvreté (2010).

275. L'insécurité alimentaire est l'une des manifestations visibles de la pauvreté extrême, notamment dans le milieu rural. Afin de lutter contre ce phénomène le Gouvernement va renforcer l'exploitation des fermes agricoles créées à cet effet en Ethiopie et au Soudan. De même, la multiplication des plantations des palmiers dattiers (produits in vitro par le laboratoire du CERD) permettra de réduire la carence alimentaire dans les prochaines années. Par ailleurs, le Gouvernement continuera à lutter vigoureusement contre la spéculation de certains commerçants qui engendre la hausse des denrées alimentaires en dépit de la suppression des taxes sur ces produits. Les Ministères des Finances et du Commerce vont renforcer le contrôle sur les prix pratiqués par les commerçants.

Mettre en place des filets de sécurité pour les plus démunis

276. Pour ce qui est des filets de sécurité, ils concernent les populations les plus démunies, comme les enfants de la rue, les déplacés et les nomades, pour lesquelles des actions spécifiques étaient pourtant prévues dans le premier DSRP, mais elles n'ont pas été exécutées de manière satisfaisante.

277. La priorité du Gouvernement, pour les enfants de la rue, est axée sur : (i) la protection juridique des enfants, (ii) la mise en place d'un programme de protection sociale, comprenant l'hébergement, l'accès aux soins et à l'éducation et l'assistance socio-psychologique pour les enfants en difficulté, et (iii) la formation et l'appui à l'insertion pour les enfants en âge de travailler.

278. La stratégie d'assistance aux nomades, quant à elle, comprend : (i) des programmes d'hydraulique pastorale et de santé animale dont l'objectif est de sécuriser et de valoriser le cheptel, (ii) la création de périmètres fourragers, (iii) l'aide alimentaire, (iii) l'accès aux infrastructures de base (éducation, santé, eau potable, énergie solaire et éolienne, etc.), dans le cadre d'une politique de semi-sédentarisation.

279. En ce qui concerne les déplacés, les interventions porteront sur : (i) l'assistance alimentaire, (ii) l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, etc.), et (iii) la recherche d'une solution définitive à ce problème.

280. Cependant, ces orientations ne peuvent être valablement mises en œuvre que si des dispositions institutionnelles étaient prises pour leur assurer une prise en charge sérieuse, qui s'inscrit dans le temps et prévoit des interventions massives et bien ciblées. A cet égard, la création de l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS), par la fusion de l'ADETIP et du FSD, réalisée avant la fin de l'année 2007, constituera une première étape dans la bonne direction. Voir Projet micro-crédit, projet Wahlé-Daba, projet quartier 7...etc.

281. Conscient qu'un **secteur privé** fort et développé constitue incontestablement une source de croissance durable et soutenue capable de juguler la pauvreté qui frappe une part importante de la population, le Gouvernement tient à instaurer un cadre juridique, institutionnel et macroéconomique favorable au secteur privé. Il a va poursuivre un

profond travail de reformes et de toilettage de l'arsenal juridique constituant l'environnement des affaires et par ailleurs enclencher un programme de privatisation des entreprises publiques afin d'améliorer leur compétitivité et permettre ainsi de lever les obstacles qui plombent toute initiative privée.

282. Le Gouvernement a déjà pris des nouvelles dispositions tendent à faciliter l'appréhension par les professionnels du droit et les opérateurs économiques : loi d'orientation économique (1990-2000) et (2001-2010) ; codes des investissements (1994) lois sur les entreprises en zones franches (1994) lois sur les sociétés commerciales (1994), lois sur les zones franches industrielles (1994), adhésion à la MIGA (2007) : Agence Multilatéral des Garanties des Investissements, nouveau code de travail (2005). Le Gouvernement prendra les nouvelles mesures suivantes pour favoriser le développement du secteur privé.

- Harmoniser, et vulgariser la législation commerciale en vigueur, notamment par l'adoption d'un nouveau Code de Commerce ; la loi sur la concurrence, la loi sur le développement industriel,
- Vulgariser le recours à l'arbitrage pour désengorger les juridictions en matière de règlement de différends commerciaux ;
- Formuler des mesures incitatives pour les PME pour qu'elles puissent cohabiter avec les grandes entreprises ;
- Accélérer le traitement de litiges commerciaux déposés devant les tribunaux
- Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur le commerce et mettre en réseau les services d'informations commerciales (MCI, ANPI, CCD, DISED, BCD) ;
- Rendre opérationnel le guichet unique pour la création d'entreprises
- Faciliter le financement du secteur privé grâce au Fonds de Développement Economique de Djibouti. Ce fonds sert au financement de tout projets a travers l'octroi des prêts directs aux promoteurs privés nationaux en accordant une priorité pour le financement pour les projets relevant (i) agro pastoral (ii) production, distribution et commercialisation (iii) activité de services (iv) petites et moyennes industries de transformation
- Développer le secteur de l'énergie afin de lever l'obstacle au développement du secteur privé : mise en place d'une nouvelle centrale thermique à Doraleh, mettre en œuvre le projet d'interconnexion électrique avec l'Ethiopie, développer la géothermie (installation d'une usine au Lac Assal).
- Favoriser le développement du secteur privé dans les secteurs porteurs tels le sel, la perlite, que la pêche (aquaculture), l'élevage, le tourisme

Protection sociale et protection des couches vulnérables

283. En ce qui concerne la protection sociale, les efforts concerneront notamment l'assainissement du cadre institutionnel, avec la fusion de la Caisse Nationale de Retraite (CNR) et de l'Organisme de Protection Sociale (OPS) pour donner naissance à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Dans le même ordre d'idées des actions novatrices seront menées en faveurs des couches les plus vulnérables de la société à savoir : les personnes âgées, les femmes, les enfants abandonnés, les handicapés, les mendiants, et d'une manière générales tous les exclus des fruits de la croissance et donc de la société.

Prévention et gestion des catastrophes

284. Les deux principales actions prévues ici sont (i) la validation technique et politique puis la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire ; et (ii) la mise à jour et le financement du Plan d'organisation des secours ORSEC.

3-4 Axe Stratégique 4 : Bonne Gouvernance

« Le Gouvernement devra adopter un plan d'action fondé sur les principes de bonne gouvernance : la responsabilité, la transparence, les règles de professionnalisme, la large participation de l'ensemble des acteurs (partis politiques, syndicats, collectivités locales, société civile, secteur privé, citoyens), l'intégration et la rationalisation des établissements et organismes publics, ainsi que le suivi et l'évaluation permanente des réalisations. »

285. Les orientations du Président de la République sont très claires : l'ancrage des principes de bonne gouvernance et le renforcement des capacités constitueront les socles fondateurs de l'INDS (voir citation). Dans ce cadre, les interventions s'articuleront autour de : (i) la consolidation des acquis démocratiques, (ii) la poursuite de la réforme de la justice, (iii) la modernisation de l'administration publique, (iv) l'efficacité de la gestion des biens publics, (v) de l'approfondissement de la décentralisation, (vi) la systématisation de la participation et de la communication, et (vii) la mise en place d'un système performant de suivi et d'évaluation.

Consolidation des institutions démocratiques et des droits humains

286. Les efforts de consolidation des acquis démocratiques passent d'abord par le renforcement de l'obligation de rendre compte au plan politique. Dans ce cadre, le système électoral pour les élections législatives devra être révisé, pour permettre une plus grande présence de députés de l'opposition républicaine au sein de l'Assemblée nationale et créer ainsi les conditions d'un débat contradictoire, bénéfique pour la pérennité des institutions. Il s'agira également de renforcer le rôle et les capacités humaines et matérielles de cette institution en matière d'analyse des projets de loi et de contrôle de l'action gouvernementale. En outre, les capacités du Conseil constitutionnel et du Médiateur de la République, institution chargée de rapprocher l'administration et les administrés, seront également renforcées.

287. Enfin, les activités prévues dans ce cadre comprendront également la promotion et la défense des droits humains, notamment ceux de la femme et de l'enfant, par (i) des campagnes de sensibilisation envers les acteurs concernés (juges, administrations, grand public, etc.), (ii) la ratification des conventions internationales qui n'en ont pas encore fait l'objet, et (iii) le renforcement des capacités du Département ministériel en charge de la question.

L'Adhésion de Djibouti au MAEP

288. Lors du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres de l'UA qui s'est tenu à Accra, Ghana, la République de Djibouti a adhéré au MAEP (Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs), à l'instar des 26 pays africains participant au processus.

289. Le MAEP est un projet attaché au NEPAD et par lequel les pays membres s'engagent à promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie, pour créer les conditions d'un développement durable. Le MAEP est l'instrument, non obligatoire, de surveillance du

respect des engagements ainsi que l'instrument de la promotion de la bonne gouvernance.

290. L'objectif principal du MAEP est de permettre l'adoption de lois, politiques, normes et pratiques appropriées pouvant mener à la stabilité politique, à une forte croissance économique, à un développement durable et à une intégration économique accélérée au niveau sous-régional et continental.
291. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale est le point focal du MAEP et à ce titre a commencé la mise en œuvre du processus par la sensibilisation des acteurs nationaux. En effet, le MAECI a organisé des activités de sensibilisation, et d'information à l'encontre des acteurs clés du processus mais également continue à mener des activités de conceptualisation des structures nationales qui seront en charge de la mise en œuvre du processus du MAEP en république de Djibouti. Le précédent Atelier de sensibilisation sur le MAEP co-organisé par le MAECI et la CEA en partenariat avec le pnud en décembre 2008 était déterminant pour une plus large vulgarisation du processus mais également a permis d'introduire le débat au sein de la société civile.
292. L'institutionnalisation a donné naissance à l'adoption d'un décret le 30 Août 2009 afin de préparer au mieux le déclenchement du processus dans notre pays. Deux ateliers régionaux de sensibilisation sont en cours de préparation.

Gouvernance Administrative, Economique et Financière

293. La modernisation de **l'administration publique**, est une exigence de premier ordre, car c'est à elle que reviennent les lourdes charges de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques. Les efforts dans ce domaine viseront l'amélioration sensible de la qualité du service public et s'articuleront autour de : (i) la réforme institutionnelle, avec la réorganisation de l'administration et la révision des textes, pour s'adapter aux nouvelles exigences du développement, introduire davantage de clarté dans les missions et éviter les redondances, et (ii) l'amélioration de l'efficacité dans la gestion des ressources humaines, notamment par la mise en place d'un plan de carrière, d'un système impartial de notation, de mesures d'incitation à la productivité et d'un fichier unique des fonctionnaires et agents de l'Etat, et la formation continue.
294. Pour ce qui est de la **gestion des biens publics**, l'objectif est d'assurer une plus grande efficacité et davantage de transparence dans la programmation, la mise en œuvre et le contrôle.
295. D'abord, le processus de programmation sera renforcé par l'élaboration d'un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et de Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour les secteurs prioritaires (éducation, santé, hydraulique, énergie, transports, etc.). Ces outils permettront d'avoir une visibilité de moyen terme (à horizon glissant) dans les recettes et les dépenses, et seront d'une grande utilité aussi pour les partenaires au développement dans la programmation de leur aide publique au développement du pays. Ils serviront de base aux différentes lois de finances et feront l'objet de mises à jour annuelles.
296. Ensuite, le Code des marchés publics sera révisé, pour assurer plus d'équité, et les capacités de la Commission nationale des marchés seront renforcées, pour permettre une plus grande diligence dans la passation des marchés, tout en assurant le respect des textes en vigueur.

297. Enfin, l'obligation de rendre compte dans l'utilisation des deniers publics sera systématisée, sans exceptions et les capacités de l'ensemble des corps de contrôle (Inspection Générale d'Etat, Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire et Inspection des Finances) seront renforcées.

Coordination et efficacité de l'aide

298. Depuis le Consensus de Monterrey en mars 2002, suivi des Forums de Paris et de Rome, la communauté internationale s'est engagée à aligner l'aide au développement sur les stratégies des pays partenaires et à améliorer les systèmes de ces derniers, à harmoniser en son sein les politiques et procédures en matière de coopération pour le développement. Cette ère nouvelle a fait que la république de Djibouti a signé en Avril 2008 la Déclaration de Paris.

299. Le gouvernement de Djibouti, dans l'exercice de la responsabilité de la mise en œuvre des différentes réformes, est déterminé à coordonner ces actions. C'est dans cette optique que le ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale et le ministère des finances s'est sont engagés à travers le projet de coordination de l'aide en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à mettre en place un mécanisme de coordination de l'aide multilatérale et bilatérale. L'objectif de ce projet est d'augmenter l'efficacité de l'aide au développement, de faciliter la concertation, l'harmonisation et la coordination des programmes et projets d'aide au développement. Un plan d'action sur l'efficacité de l'aide est en cours d'élaboration.

Gouvernance judiciaire

300. En ce qui concerne la justice, la réforme nécessaire des cadres juridique et judiciaire passe nécessairement par : (i) le renforcement des capacités du Ministère de la Justice et la formation des différents acteurs du système judiciaire, (ii) l'harmonisation et la mise à jour des différents textes, afin de les adapter aux exigences de la modernité, et (iii) l'amélioration de la sécurité judiciaire et juridique.

Gouvernance locale

301. En matière de **décentralisation**, la priorité est à la concrétisation du transfert de davantage de pouvoirs et de ressources humaines et financières vers les collectivités territoriales, pour en faire de véritables acteurs du développement local, sans lequel le succès de l'INDS peut difficilement être envisagé. A cet effet, les actions prioritaires prévues comprennent : (i) la création d'une Commission nationale de la décentralisation, (ii) le renforcement des capacités des collectivités territoriales, (iii) la mise en place d'un statut des fonctionnaires des collectivités territoriales, et (iv) le renforcement, au besoin, de la présence et de la qualité des services déconcentrés des administrations et établissements publics.

302. La **systématisation de la participation et de la communication** répond à un double impératif (i) de gouvernance, car il s'agit d'un droit établi, celui de participer et d'être informé de la chose publique, et (ii) d'efficacité, car c'est la garantie d'une appropriation des programmes et projets, ce qui permet d'envisager des impacts durables sur les conditions de vie des populations.

303. L'approche participative sera adoptée à tous les niveaux (élus, administration, société civile, secteur privé, partenaires au développement) et dans tout le processus de l'INDS (formulation, mise en œuvre, suivi, évaluation). De plus, le contrôle citoyen de l'action publique sera introduit. Les efforts en matière de communication seront renforcés dans

le cadre d'une stratégie intégrée de communication, qui utilisera tous les médias (presse, audiovisuel, etc.) et qui permettra à tous et à toutes d'être informés du déroulement du processus de l'INDS. Le développement et la lutte contre la pauvreté sont l'affaire de tous et de chacun.

304. Cette approche ne saurait porter ses fruits sans le renforcement des capacités des organisations de la société civile, pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles dans le dialogue autour des politiques publiques et dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement et de lutte contre la pauvreté.

4. Cadrage Macroéconomique, Coûts et Financement de l'INDS

4-1 Cadrage Macroéconomique de Base

305. Compte tenu des objectifs stratégiques et de la forte hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, la politique économique à moyen terme de Djibouti aura pour but de : a) porter le taux de croissance annuel du PIB réel à environ 7%, grâce aux entrées d'IDE prévues et de leurs répercussions sur l'économie et grâce aux effets de la stabilisation budgétaire et des réformes structurelles; b) maîtriser le taux d'inflation pour le ramener à un niveau proche de 3–3,5%, par le biais d'une gestion rigoureuse du budget, de mesures structurelles destinées à accroître la productivité et de l'introduction de nouveaux instruments de gestion monétaire et c) soutenir l'intégrité et la crédibilité de la caisse d'émission en maintenant un taux de couverture d'au moins 105%. L'amélioration de la compétitivité de notre économie et le renforcement des infrastructures de production et de transport devraient se traduire par une accélération de la croissance des exportations de biens et de services. Les besoins de financement à moyen terme continuant à être couverts à la fois par des dons, des prêts concessionnels et des flux de capitaux privés continus sous forme d'IDE, la position extérieure du pays serait gérable. Les avoirs en devises bruts de la BCD ne devraient s'accroître que progressivement pour atteindre l'équivalent de 1,9 mois d'importations de biens et services à la fin de 2011.

306. Pour accroître les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté tout en assurant la viabilité budgétaire et une plus grande compétitivité de l'économie, le cadre budgétaire et structurel à moyen terme vise à assurer l'équilibre du budget global sur la période 2008–11 et à améliorer la compétitivité. À cette fin, les mesures suivantes seront prises pour i) mettre en œuvre une réforme générale du régime fiscal pour optimiser l'efficacité, élargir la base d'imposition, maîtriser les exonérations, accroître les recettes fiscales d'environ 1,8% du PIB entre 2008 et 2011 et aligner le système fiscal sur nos engagements internationaux au sein de la COMESA et de l'OMC ; ii) renforcer l'administration des impôts; iii) réduire le poids des salaires dans les dépenses courantes en contenant la hausse nominale des salaires (sauf augmentations au titre du mérite) et en gelant les recrutements dans le secteur public (sauf dans les secteurs sociaux), ce qui permettra de réduire le montant de la masse salariale par rapport au PIB de 12,4% en 2007 à 10,3% en 2011; iv) adopter des mesures de maîtrise des dépenses de biens et de services ; v) adopter des mesures destinées à contenir les passifs conditionnels des entreprises publiques déficitaires (notamment l'EDD) en améliorant leur compétitivité et en réduisant leurs coûts d'exploitation et vi) améliorer la communication sur la gestion des finances publiques, notamment par une diffusion rapide des données budgétaires.

Des mesures seront également prises pour améliorer la gestion des ressources humaines dans le secteur public, sur la base des indications fournies par l'audit physique de la fonction publique et des audits organisationnels et stratégiques en cours, dans le but stratégique de moderniser et d'optimiser l'efficacité de l'administration publique tout en contenant les coûts du personnel. La modernisation de la fonction publique est un élément clé de la stratégie du gouvernement. L'amélioration générale de la gestion des ressources humaines pourra comprendre l'adaptation des effectifs aux besoins, le renforcement des critères de compétence et de mérite dans le recrutement, la rémunération et les promotions, une mise à jour du statut général de la fonction publique, et l'adoption d'un nouveau code de déontologie. Pour renforcer ses capacités, le gouvernement a l'intention de demander une assistance technique aux partenaires de développement lors de la table ronde prévue pour Mars 2010 à Dubai.

307. D'autres mesures structurelles auront pour but de renforcer le cadre statistique, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la gouvernance et le marché de travail. S'agissant du renforcement des capacités de la BCD en matière de supervision et de gestion monétaire, nous allons examiner sans tarder la mise en œuvre des recommandations du PESF dans les domaines jugés urgents et cadrer notre politique à moyen terme à partir des orientations fournies dans le programme.

Prévision et estimation des indicateurs et grandeurs macroéconomiques

Tableau 1. Djibouti : Principaux indicateurs économiques, 2007-14

(Quote-part: 15,9 millions de DTS)
(Population: 0,82 million; 2007)
(PIB par habitant: 1,150 dollars EU; 2008)
(Taux de pauvreté: 42 %; 2002)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Act.	Act.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation en pour cent annuel, sauf indication contraire)								
Comptes nationaux								
PIB réel (variation annuelle en %)	5.1	5.8	5.0	4.5	5.4	6.3	6.7	7.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	5.0	12.0	2.0	4.5	4.0	3.5	3.0	3.0
	8.2	9.2	1.8	4.0	3.5	3.0	3.0	3.0
(En pourcentage de PIB)								
Investissements et épargne								
Total investissements capital immobilisé	43.0	46.7	39.9	34.7	35.7	37.2	38.1	39.1
Privé	31.0	32.9	26.2	21.8	23.5	25.6	26.9	28.5
Public	12.0	13.8	13.7	12.8	12.2	11.7	11.2	10.6
Solde épargne/investissement	17.3	7.5	20.0	21.5	17.5	18.5	16.5	15.8
Opérations budgétaires								
Total recettes et dons 1/	35.2	41.9	36.2	37.3	35.5	34.9	34.0	33.1
<i>Dont: Recettes fiscales</i>	20.5	20.0	19.6	20.5	21.2	21.6	21.7	21.8
Dépenses et prêts nets	37.7	40.6	37.3	37.1	35.2	34.1	33.0	31.7
Dépenses courantes	25.8	26.8	23.6	24.2	23.0	22.4	21.8	21.2
Dépenses d'investissement	12.0	13.8	13.7	12.8	12.2	11.7	11.2	10.6
Solde (base ordonnancements) 1/	-2.6	1.3	-1.1	0.2	0.3	0.8	1.0	1.3
Financement intérieur	-0.2	-0.6	-3.1	-1.2	-1.1	-1.7	-2.5	-3.0
Financement extérieur	3.3	2.6	5.5	2.1	1.8	1.8	2.3	2.4
Variation des arriérés (baisse -)	-0.6	-3.2	-1.3	-1.1	-1.0	-0.9	-0.8	-0.7
(Variation par rapport à l'année précédente, en % de la monnaie au sens large)								
Secteur monétaire								
Avoirs extérieurs nets	4.0	23.1	15.2	7.7	8.5	7.9	9.2	10.4
Avoirs intérieurs nets	41.4	10.0	4.8	16.2	15.5	17.9	10.6	10.5
Créances sur le secteur privé	23.1	27.3	19.0	20.3	20.1	17.9	17.7	18.4
Monnaie au sens large	9.6	20.6	13.4	9.1	9.7	9.7	9.4	10.4
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Taux d'intérêt moyen prêts commerciaux (en %)	10.9	11.4
(en millions de Francs de Djibouti)								
Secteur extérieur								
Exportations de biens et de services	323	390	485	637	749	841	894	1022
Importations de biens et de services	-601	-836	-736	-828	-1,030	-1,167	-1,300	-1,485
Solde compte courant (en % du PIB)	-25.7	-39.2	-19.9	-13.2	-18.2	-18.8	-21.7	-23.2
IDE en % du PIB	23.0	23.8	18.0	15.5	17.1	15.6	15.4	15.0
Stock de la dette publique extérieure et garantie par l'État	63.6	60.2	63.2	59.9	57.2	60.4	67.3	66.8
Réserves officielles brutes 2/	130	174	265	297	338	379	435	512
(en mois d'importations de biens et de services)	1.9	2.8	3.8	3.5	3.5	3.5	3.5	...
<i>Pour mémoire:</i>								
PIB nominal (en millions de francs de Djibouti)	150,693	174,617	186,969	204,219	223,884	246,361	270,759	298,515
Taux de couverture de la caisse d'émission (en %) 3/	116.3	120.9	137.4	142.0	145.0	145.0	147.0	147.9
Taux de change (FD/\$EU) fin de période	177.7	177.7
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle, 2000=100)	84.4	84.7
(Variation en %; dépréciation -)	-3.9	0.4

Sources : autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour l'année 2009 comprend les prêts et les subventions des entreprises publiques.

2/ En 2009, l'allocation de DTS 14 millions.

3/ Brut des actifs étrangers de la CDB en pour cent des engagements monétaires (la monnaie de réserve et les dépôts du gouvernement à la CDB).

Tableau 2. Djibouti : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2008–10
(en millions de Francs de Djibouti)

	2008	2009				2010		
	Est.	H1	Q2	Q3	Proj.	Proj.		
		EBS/09/72	EBS/09/72		EBS/09/72			
Recettes et dons 1/	73,092	30,236	28,985	45,735	69,763	67,677	71,950	76,150
Recettes fiscales	35,005	20,028	16,306	25,264	37,699	36,616	42,983	41,942
Impôts directs 2/	15,673	8,935	7,521	11,615	16,254	15,855	18,189	18,290
Impôts indirects et autres	19,331	11,093	8,785	13,649	21,445	20,761	24,793	23,652
Impôts indirects	17,721	9,857	7,758	12,176	19,384	18,501	22,522	21,380
Autres impôts	1,610	1,237	1,027	1,473	2,061	2,260	2,271	2,272
Recettes intérieures non fiscales	4,618	2,659	3,283	5,234	7,183	9,191	6,333	8,194
Recettes extérieures non fiscales 3/	10,631	4,439	3,725	7,206	10,652	11,235	10,634	11,276
Dons 1/	22,838	3,111	5,671	8,031	14,320	10,635	12,000	14,739
Investment	13,105	5,626	4,893	6,953	11,252	8,445	9,022	9,968
Budget support	9,733	-2,515	779	1,079	3,068	2,190	2,978	4,771
Total dépenses	70,903	36,221	37,142	54,691	73,208	69,812	75,607	75,696
Dépenses courantes	46,738	23,417	20,796	33,656	44,785	44,175	48,896	49,457
Salaires et autres dépenses	22,176	17,330	12,419	18,597	24,065	24,069	25,160	25,497
Biens et services	16,467	6,656	6,656	9,823	11,581	11,369	13,774	12,617
Dépenses civiles	12,044	6,070	4,527	8,813	10,116	9,900	11,149	10,890
Dépenses militaires 4/	4,424	586	444	1,010	1,465	1,469	2,625	1,727
Maintenance	660	637	120	180	1,113	895	1,226	1,227
Transferts 5/	5,503	3,031	2,351	3,621	5,961	5,765	6,557	7,004
Intérêts	558	401	334	534	864	876	977	1,103
Dépenses courantes financées sur l'extérieur	1,374	661	601	901	1,201	1,201	1,201	2,009
Dépenses d'investissement	24,164	12,804	16,346	21,035	28,423	25,637	26,711	26,239
Financées sur l'intérieur	5,709	2,111	2,803	4,475	7,037	5,595	7,241	9,704
Financées sur l'extérieur 1/	18,455	10,693	13,543	16,560	21,386	20,042	19,470	16,535
Dons	13,105	5,626	4,893	6,953	11,252	8,445	9,022	9,968
Prêts	5,350	5,067	8,650	9,607	10,134	11,597	10,448	6,567
Solde global (base ordonnancements, dons inclus) 1/	2,189	-5,985	-8,156	-8,956	-3,445	-2,135	-3,657	454
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-20,649	-9,096	-13,828	-16,987	-17,765	-12,770	-15,657	-14,285
Variations des arriérés (paiements en liquide = -)	-5,657	-400	-735	-473	-2,500	-2,500	-2,200	-2,200
Arriérés intérieurs	-5,560	-400	-699	-482	-2,500	-2,500	-2,200	-2,200
Arriérés extérieurs (intérêts)	-97	0	-49	-46	0	-50	0	0
Solde global (base caisse)	-3,468	-6,385	-8,892	-9,429	-5,945	-4,635	-5,857	-1,746
Financement	3,360	6,385	8,887	8,562	5,945	4,635	5,857	1,746
Financement intérieur (net)	-1,103	2,935	780	653	-2,133	-5,740	-2,337	-2,514
Financement bancaire	-1,007	2,983	828	749	-2,037	-5,644	-2,241	-2,418
Banque centrale	-1,267	2,983	1,022	428	-1,912	-6,367	-2,241	-1,918
Banques commerciales	260	0	-194	321	-125	723	0	-500
Financement non bancaire	-96	-48	-48	-96	-96	-96	-96	-96
Financement extérieur (net)	4,463	3,450	8,107	7,909	8,078	10,375	8,194	4,260
Décassements	5,616	5,067	8,035	8,758	10,134	11,597	10,448	6,567
Paiements d'amortissement	-1,153	-1,617	-615	-849	-2,056	-1,222	-2,254	-2,307
Déficit résiduel/de financement	108	0	-5	-867	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>								
Dépenses courantes de nature sociale	16,058	...	1,860	2,727	20,511	3,636	22,241	6,103
Solde budgétaire de base 6/	-10,451	-2,181	-3,409	-6,732	-5,740	-2,762	-4,460	-7,017
Recettes intérieures	39,623	22,687	19,589	30,498	44,882	45,807	49,316	50,135
Dépenses financées sur l'intérieur	50,073	24,868	22,998	37,230	50,621	48,569	53,776	57,152

Sources : autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI.

1 / Pour l'année 2009 comprend les prêts et les subventions des entreprises publiques.

2 / Y compris 7,5 millions € de l'ITS, l'impôt des particuliers, des militaires français, comme par crédit-bail.

3 / Frais de location annuelle à partir du français (€ 30 millions) et américains (30 millions de dollars) les bases militaires, qui comprennent le paiement des TIC pour le compte de soldats français.

4 / En 2008 et 2010, comprend 5 millions € (sur un total de € 30 millions) des étrangers au financement des dépenses actuelles de militaires français comme par crédit-bail.

5 / Ne comprend pas les subventions au logement.

6 / Défini comme recettes intérieures moins les dépenses financées par des sources domestiques.

4-2 Cadrage Macroéconomique et budgétaire de l'INDS sur 2008-2012

CADRAGE MACROECONOMIQUE DE L'INDS Période 2008-2012

Perspectives de Croissance tirées des Prévisions du FMI							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Compte nationaux							
PIB nominal en millions de francs djibouti	151 033	171 271	192 509	214 263	238 046	263 517	
PIB nominal par habitant (dollars EU)	1 020	1 124	1 234	1 346	1 465	1 585	
PIB réel par habitant	579	602	629	959	704	739	
Taux de Croissance et déflateurs du PIB							
PIB réel par habitant (var annuelle %)	2,7%	3,9%	4,6%	4,7%	6,7%	5,0%	
PIB réel (variation annuelle en pourcentage)	5,3%	5,9%	6,9%	7,3%	7,9%	7,7%	
Prix à la consommation (moy. annuelle)	5,0%	6,6%	5,5%	4,3%	3,5%	3,0%	
Prix à la consommation (fin période)	8,2%	7,5%	5,5%	4,0%	3,2%	3,0%	
En pourcentage du PIB							
Investissement et épargne							
Total des investissements en capital fixe privés	42,1%	43,8%	45,4%	39,5%	38,1%	34,0%	
Publics	30,9%	30,6%	30,3%	27,5%	28,2%	24,8%	
Epargne nationale brute	11,2%	13,2%	15,1%	11,9%	9,9%	9,2%	
Solde épargne / investissements	17,3%	14,7%	15,5%	16,2%	20,5%	20,7%	
	-24,8%	-29,1%	-29,9%	-23,2%	-17,6%	-13,3%	
PIB nominal par secteur en millions de francs djibouti							
Origine et Structure du PIB	%	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Primaire	3,19%	4 821	5 467	6 145	6 840	7 599	8 412
Industrie	2,47%	3 725	4 224	4 748	5 284	5 871	6 499
BTP	7,28%	10 996	12 469	14 016	15 599	17 331	19 185
Eau Energie	5,12%	7 735	8 771	9 859	10 973	12 191	13 495
Commerce et tourisme	16,83%	25 419	28 825	32 399	36 060	40 063	44 350
transport et telecom	23,57%	35 602	40 373	45 379	50 507	56 114	62 118
Banques et Assurances	11,78%	17 796	20 180	22 683	25 246	28 048	31 049
Services non marchands	16,79%	25 356	28 754	32 319	35 971	39 964	44 240
Autres services marchands	1,66%	2 502	2 837	3 189	3 549	3 943	4 365

Budget Général de l'Etat						
Rubriques budgétaires	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dons projets et legs	6 268	6 238	14 997	11 878	10 725	10 567
Dons programmes	1 201	2 355	3 665	2 647	2 631	2 623
Appui Budgétaire		784	2 000	2 100	2 000	1 000
Sous total Dons	7 469	9 377	20 662	16 625	15 356	14 190
Pourcentage des recettes fiscales	20,5%	18,4%	18,6%	19,1%	20,2%	21,2%
Recettes fiscales	30 962	31 514	35 807	40 924	48 085	55 866
Recettes non fiscales intérieures	3 633	4 425	4 841	3 629	4 015	4 743
Recettes non fiscales d'origines extérieures	10 999	11 305	11 331	11 376	11 437	11 502
Sous-total recettes fiscales et non fiscales	45 594	47 244	51 979	55 929	63 537	72 111
Sous-total Recettes et Dons	53 063	56 621	72 641	72 554	78 893	86 301
Sous total Autres ressources	3 883	3 113	2 877	1 370	589	210
Total général recettes dons et emprunt	56 946	59 734	75 518	73 924	79 482	86 511
Total général des dépenses	57 271	60 594	76 951	74 710	80 768	87 071
Détail des dépenses totales (millions de FDJ)						
Titre-1 Amortissement Dette publique + intérêts		706	720	818	918	1 864
Titre-2 Personnel	18 747	19 852	20 633	21 488	22 958	24 046
Titre-3 Fonctionnement (Matériel+entretien)	11 585	11 396	13 695	13 790	16 896	19 380
Titre-4a Transferts	5 754	5 261	7 127	8 169	11 356	12 890
Titre-4b Aides au logement	2 054	2 272	2 156	2 179	2 201	2 245
Titre-5 Investissement public direct	19 131	21 107	32 620	28 266	26 439	26 646
Détail des dépenses d'Investissements au niveau macroéconomique (millions FDJ)						
Titre-5-1 Sur ressources Intérieures (fonds propres)	4 790	5 202	4 654	5 226	6 392	7 418
Titre-5-2 Contreparties nationales des projets	570	665	846	774	608	582
Titre-5-3 Sur Dons	6 268	6 238	14 997	11 878	10 725	10 567
Titre-5-4 Sur Prêts	5 231	6 647	8 458	7 741	6 083	5 818
Titre-5-5 Programme de développement sur Fin. Ext.	2 272	2 355	3 665	2 647	2 631	2 261
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Gouvernement dans son ensemble						
Personnel	18 747	19 852	20 633	21 488	22 958	24 046
Fonctionmt	11 585	11 396	13 695	13 790	16 896	19 380
Investissement global	26 939	28 640	41 903	38 614	39 996	41 781

4-3 Financement acquis et besoins nets de l'INDS sur 2008-2012

308. Le rapprochement du tableau récapitulatif des besoins globaux de l'INDS (point 3-5-1 ; 3-5-2 : pages...) et du tableau ci-dessus (colonne Investissement) permet de déduire les besoins de financement brut de la stratégie de développement du Gouvernement.
309. Lorsqu'on déduit de ces besoins de financement bruts le volume des ressources déjà mobilisées par le gouvernement et dont l'état est présenté dans le PIP (programme d'Investissement Public), on dégage les besoins nets de financements restant à rechercher pour boucler financièrement la stratégie de l'INDS.
310. La série des tableaux ci-dessous présentent ces besoins nets de financement au niveau global puis par axe stratégique et thématiques. Le détail par projet et actions de l'ensemble de la Matrice d'Actions prioritaire est disponible.
311. Il ressort de l'examen de ces tableaux que, sur la période 2008-2012 :
- L'INDS requière des besoins globaux de financement s'élevant à environ **294.6 milliards FD, soit US \$ 1,65 milliard**.
 - Les efforts intérieurs d'investissements consentis par le gouvernement hors dépense de fonctionnement (matériels, salaires...) représentent **12%** des besoins globaux.
 - La communauté internationale, à travers, le Programme d'Investissement Publics, s'est engagé pour prendre en charge **44%** des besoins indiqués ci-dessus.
 - Le GAP ou besoins nets de financement de l'INDS s'établit donc à **44%** des besoins globaux soit environ **FDJ, 130,9 milliards** soit **US\$ 736 millions**.
 - L'INDS est entièrement aligné sur les OMDs dont l'évaluation estimative des coûts s'élèvent respectivement à US\$ 1,118 milliards sur la période 2008-2015 et US\$ 686, 4 millions sur la période 2008-2012 couverte par l'INDS.
 - Les investissements prévisionnels réalistes aux OMDs, sur la période de l'INDS, représentent ainsi **42%** des investissements globaux de l'INDS, ce qui traduit la prise en compte effective des préoccupations des OMDs dans les stratégies nationales.
 - L'axe Stratégique-2 de l'INDS « **Amélioration de l'accès aux besoins sociaux** », concentre à lui tout seul **51,43%** des besoins globaux d'investissements au profit des populations. Ceci est conforme aux priorités énoncées par le gouvernement lors du lancement de l'INDS en janvier 2007.
 - La proportion des investissements orientés vers l'Axe Stratégique-1 « **Croissance, Stabilisation Macroéconomique et Compétitivité** », **34,90%**, reflète également la préoccupation du Gouvernement de conserver et de poursuivre les acquis de Djibouti en matière de performance macroéconomique.
 - En plus des besoins sociaux (axe-2) les populations vulnérables, pauvres sont spécifiquement pris en compte à travers l'Axe Stratégique 3 « **Lutte contre l'Extême pauvreté, l'exclusion et les inégalités** », qui reçoit sur la période de l'INDS, environ 26 milliards de FD soit US\$ 147 millions ; ce qui représente 8,91% des besoins globaux.
 - Enfin, l'INDS consacre **4,76%** (environ **14 milliards de FD**) à la bonne Gouvernance.

Synthèse Globale des besoins financiers de l'INDS (milliers de FD)	Besoins Totaux	Financement Acquis			Fonds A Mobiliser	Pourcentage		
		GOV_DJ	Bailleurs	Total		% Acquis PTF	%Acquis GOV	Recherché
TOTAL GENERAL BRUT DE l'INDS	294 630 638	35 262 305	128 496 334	163 758 640	130 871 998	43,6%	12,0%	44,4%
AXE 1 : CROISSANCE, STABILITE MACROECONOMIQUE, COMPETITIVITE	102 825 783	13 204 153	62 261 690	75 465 843	27 359 939	60,6%	12,8%	26,6%
AXE 2 : PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	151 536 799	13 357 270	56 071 099	69 428 370	82 108 429	37,0%	8,8%	54,2%
AXE 3 : LUTTE CONTRE L'EXTREME PAUVRETE ET L'EXCLUSION	26 254 947	5 000 000	7 642 931	12 642 931	13 612 016	29,1%	19,0%	51,8%
AXE 4 : GOUVERNANCE	14 013 110	3 700 882	2 520 614	6 221 496	7 791 613	18,0%	26,4%	55,6%

AXE STRATEGIQUE-1 en milliers de FD	Besoins Totaux	Financement Acquis			Fonds à rechercher	Pourcentage		
		GOV_DJ	Bailleurs	Total		% Acquis PTF	%Acquis GOV	Recherché
AXE 1 : CROISSANCE, STABILITE MACROECONOMIQUE, COMPETITIVITE	102 825 783	13 204 153	62 261 690	75 465 843	27 359 939	60,6%	12,8%	26,6%
Cadre macroéconomique et réformes structurelles	8 795 580	1 275 072	6 016 239	7 291 311	1 504 269	68,4%	14,5%	17,1%
Transport maritime, aéroportuaire, corridor de transport	7 823 947	367 883	6 397 956	6 765 839	1 058 109	81,8%	4,7%	13,5%
Routes et pistes	23 171 625	1 367 883	15 571 625	16 939 508	6 232 117	67,2%	5,9%	26,9%
Energie et Ressources naturelles	47 445 160	8 018 351	26 122 060	34 140 412	13 304 749	55,1%	16,90%	28,0%
Tourisme	1 284 000	113 333		113 333	1 170 667		8,8%	91,2%
Télécommunications, et TIC	2 858 000	285 746	1 651 000	1 936 746	921 254	57,8%	10,0%	32,2%
Développement industriel et promotion du secteur privé	9 923 470	1 331 914	5 577 810	6 909 724	3 013 746	56,2%	13,4%	30,4%
Commerce et Intégration Régionale	1 524 000	443 971	925 000	1 368 971	155 029	60,7%	29,1%	10,2%

AXE STRATGIQUE-2 en milliers de FD	Besoins Totaux	Financement Acquis			Fonds à rechercher	Pourcentage		
		GOV_DJ	Bailleurs	Total		% Acquis PTF	%Acquis GOV	Recherché
AXE 2 : PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX	151 536 799	13 357 270	56 071 099	69 428 370	82 108 429	37,0%	8,8%	54,2%
Sous Axe 2-1 Valorisation du Capital Humain	57 704 852	6 280 446	27 332 958	33 613 404	24 091 448	47,4%	10,9%	41,7%
Santé	28 241 518	2 887 297	13 172 136	16 059 433	12 182 085	46,6%	10,2%	43,1%
Education, alphabétisation	17 928 145	2 610 361	12 878 186	15 488 547	2 439 598	71,8%	14,6%	13,6%
Emploi, Formation et Insertion Professionnelle	3 943 137	374 742	23 637	398 379	3 544 758	0,6%	9,5%	89,9%
Intégration de la femme dans le développement	1 241 052	181 378	309 000	490 378	750 674	24,9%	14,6%	60,5%
Promotion de la Jeunesse, des Sports et Loisirs	6 351 000	226 667	950 000	1 176 667	5 174 333	15,0%	3,6%	81,5%
Sous Axe 2-2: Développement Urbain, Local, Rural et Environnement	93 831 947	7 076 825	28 738 141	35 814 965	58 016 981	30,6%	7,5%	61,8%
Eau Assainissement	26 159 120	1 684 928	9 152 000	10 836 928	15 322 192	35,0%	6,4%	58,6%
Aménagement du territoire	257 535	197 135		197 135	60 400		76,5%	23,5%
Développement Urbain et Habitat	40 357 228	2 562 755	15 596 599	18 159 353	22 197 875	38,6%	6,4%	55,0%
Transport urbain et interurbain	1 345 000	367 883		367 883	977 117		27,4%	72,6%
Sécurité Alimentaire et hydraulique rurale	23 895 231	1 869 855	2 920 738	4 790 593	19 104 638	12,2%	7,8%	80,0%
Préservation de l'Environnement	1 817 833	394 270	1 068 804	1 463 074	354 759	58,8%	21,7%	19,5%

AXE STRATGIQUE-3 en milliers de FD

	Besoins Totaux	Financement Acquis			Fonds à rechercher	Pourcentage		
		GOV_DJ	Bailleurs	Total		% Acquis PTF	%Acquis GOV	Recherché
AXE 3 : Lutte Contre la Pauvreté Extrême, la Vulnérabilité et les Disparités	26 254 947	5 000 000	7 642 931	12 642 931	13 612 016	29,1%	19,0%	51,8%
Lutte Contre la Pauvreté, l'Exclusion sociale en milieu urbain	12 004 860	1 250 000	5 418 082	6 668 082	5 336 778	45,1%	10,4%	44,5%
Microfinance et Activités Génératrices de Revenu	1 724 578	625 000	733 099	1 358 099	366 479	42,5%	36,2%	21,3%
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en milieu rural	7 858 469	1 250 000	967 000	2 217 000	5 641 469	12,3%	15,9%	71,8%
Protection Sociale	1 130 340	625 000		625 000	505 340		55,3%	44,7%
Protection des Couches vulnérables (orphelins, personnes âgées, enfants abandonnés...)	2 410 500	625 000	482 000	1 107 000	1 303 500	20,0%	25,9%	54,1%
Prévention et Gestion des risques et catastrophes	1 126 200	625 000	42 750	667 750	458 450	3,8%	55,5%	40,7%

AXE STRATGIQUE-4 en milliers de FD

	Besoins Totaux	Financement Acquis			Fonds à rechercher	Pourcentage		
		GOV_DJ	Bailleurs	Total		% Acquis PTF	%Acquis GOV	Recherché
AXE 4 : GOUVERNANCE ECONOMIQUE ADMINISTRATIVE ET LOCALE	14 013 110	3 700 882	2 520 614	6 221 496	7 791 613	18,0%	26,4%	55,6%
Gouvernance Politique (Institutions Démocratiques et Droits Humains)	3 143 663	854 878	1 534 400	2 389 278	754 385	48,8%	27,2%	24,0%
Gouvernance Administrative, Economique et Financière	1 865 431	1 245 845	52 000	1 297 845	567 586	2,8%	66,8%	30,4%
Gouvernance Judiciaire	1 100 000	767 659	100 000	867 659	232 341	9,1%	69,8%	21,1%
Gouvernance Locale	3 125 100	432 500	328 700	761 200	2 363 900	10,5%	13,8%	75,6%
Dispositif National des Statistiques	4 115 104	300 000	348 000	648 000	3 467 104	8,5%	7,3%	84,3%
Dispositif du Système National de Suivi Evaluation de l'INDS	663 812	100 000	157 514	257 514	406 298	23,7%	15,1%	61,2%

Plaidoyer pour une transformation structurelle de l'Aide à Djibouti

312. Selon les dernières estimations des autorités, la dette publique extérieure de Djibouti représente environ 58% du PIB en 2008 et son évolution va croissante. Cette proportion pénalise l'économie djiboutienne, qui se trouve ainsi obligée de consacrer de plus en plus de ressources internes rares, à l'amortissement de la dette. Ainsi, les gains de performance économique dégagés par le gouvernement, au lieu d'être principalement orientés vers la lutte contre la pauvreté sont amputés d'une portion importante, pour honorer les engagements financiers internationaux contractés (remboursement du principal et des intérêts de la dette). Force est de constater que le remboursement du service de la dette hypothèque sérieusement l'atteinte des OMDs.
313. Par ailleurs, depuis 2007, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement Djibouti ont classé Djibouti parmi les pays éligibles aux dons uniquement ce qui améliorera sa situation d'endettement et partant, donnera une bouffée d'oxygène aux Investissements en faveur de l'INDS et des OMDs.
314. Dès lors, le Gouvernement lance un appel à toute la communauté internationale et aux bailleurs de fonds multilatéraux, pour prendre en compte cette spécificité djiboutienne et au besoin, revoir le portefeuille d'endettement de Djibouti, dans le sens de sa transformation structurelle. Aussi compte tenu de ce qui précède, le gouvernement exhorte les Partenaires Technique et Financiers à accordé leur contribution sous forme de dons exclusivement dans le cadre du financement de l'INDS.

5- Mise en œuvre

315. Comme dans toute Stratégie ou Programme de Développement, la mise en œuvre de l'INDS se fera à travers les politiques et mesures macroéconomiques prévues, les réformes structurelles, les dépenses d'investissement Gouvernementales, les Projets et Programmes sectoriels financés au plan interne ou par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Investissements du secteur privé national, les Investissements Directs Etrangers (IDE), les actions des ONGs et de la Société Civile. Alors il devient nécessaire voire indispensable d'avoir une cohérence programmatique et financière pour tout cet ensemble d'interventions, de façon à maximiser l'impact des actions et partant assurer une efficacité maximale de l'INDS. Pour ce faire le Comité Technique de Pilotage de l'INDS a initié, en collaboration avec quelques partenaires au développement un mécanisme de coordination opérationnelle et d'harmonisation des interventions. Le présent chapitre présente une description détaillée de la mise en œuvre de l'INDS.

5-1 Cadre Général de la mise en œuvre de l'INDS

316. Pour une meilleure appropriation des programmes et projets de l'INDS et pour de s'assurer d'une réelle atteinte des populations cibles, il s'avère nécessaire d'établir des réseaux d'interlocuteurs et de représentants des populations cibles comprenant notamment les agents des services déconcentrés ou décentralisés, les élus locaux, les dirigeants d'organisations communautaires telles que les associations villageoises de développement, les groupements féminins, les organisations de jeunes et les associations professionnelles, de façon plus générale, les organisations de la société civile.

317. En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation d'une part, et d'autre part lors du séminaire national sur l'évaluation de l'action gouvernementale, le cadre institutionnel de mise en œuvre de l'INDS et d'atteinte des OMD, est articulé autour de deux niveaux : **le niveau stratégique** et le **niveau opérationnel**.
318. Le niveau stratégique est celui de la définition de la formulation et de la mise à jour des politiques qui comprend : (i) le comité interministériel d'orientation présidé par le Premier ministre, (ii) le Comité National Technique de Pilotage, présidé par le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale et regroupant les représentants des ministères techniques, des organisations de la société civile, des collectivités locales, du secteur privé, des syndicats et (iii) les comités régionaux de pilotage présidés par les Chefs de Régions et regroupant les services déconcentrés de l'État, les organisations de la société civile et des collectivités locales. Compte tenu du manque de personnel qualifié, ces différentes structures seront progressivement mise en place au fur et à mesure de la disponibilité des ressources humaines compétentes et du renforcement des capacités.
319. Quant au niveau opérationnel, il concerne la coordination du déploiement et de l'exécution concrètes des activités opérationnelles destinées à donner corps aux différents projets et programmes sur le terrain. Ce niveau relèvera, en amont de trois commissions opérationnelles et thématiques puis en aval, de l'ensemble des acteurs évoqués ci-dessus.

5-2. Principes directeurs de la mise en œuvre

320. La mise en œuvre de l'INDS sera régie par les principes directeurs suivants qui ont été largement approuvés par les acteurs et réaffirmés par ces derniers lors du séminaire national sur l'évaluation de l'action publique (mai 2009): la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité et la synergie, l'approche programme, l'exécution nationale, la gestion axée sur les résultats, l'harmonisation et la coordination.
- en vertu du principe de **proximité**, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives à l'INDS doivent être le plus proche possible des bénéficiaires et de leur lieu de résidence en vue d'assurer un meilleur ciblage des interventions ;
 - en vertu du principe du **faire-faire**, l'État reconnaît que la mise en œuvre de l'INDS n'est pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé ;
 - en vertu du principe de **transparence**, il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie;
 - en vertu du principe de **participation**, les bénéficiaires des projets et programmes de pauvreté doivent être associés à toute décision les concernant ;
 - en vertu du principe d'**équité**, il convient de garantir l'égalité de droits et de responsabilités dans l'implication des différentes parties prenantes en prenant en compte les différences de genre, les inégalités sociales ainsi que les spécificités

régionales et locales dans le pilotage et l'exécution de l'INDS et dans les différents domaines d'activités de lutte contre la pauvreté ;

- en vertu du principe de **célérité**, il conviendra d'adopter des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés ;
- en vertu du principe du **subsidiarité**, la mise en œuvre sera organisée en responsabilisant les acteurs intervenant aux différentes échelles administratives du niveau local au niveau national en fonction des avantages comparatifs en terme d'efficacité, de ciblage, d'économie d'échelles, etc.
- en vertu du principe de **complémentarité et de synergie**, la stratégie doit viser la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.
- Le principe de **l'Approche Programme**, qui systématise le précédent, commande d'éviter ou en tout cas, de décourager (sauf nécessité absolue, selon la spécificité des actions) l'émiettement des activités de développement de à travers de multiples projets, sources de perte d'échelle et d'inefficience. La priorité sera donnée aux programmes d'envergure, répartis en composantes ou sous-programme relativement autonomes, de façon à faciliter la mise en œuvre tout en favorisant le maximum d'impact et surtout, l'efficience.
- **L'Exécution Nationale**, corolaire indispensable de la Déclaration de Paris, vise à favoriser une réelle appropriation des actions de développement par les structures et acteurs et nationaux. Dans ce cadre, elle sera privilégiée comme mode prioritaire de mise en œuvre de l'INDS. Ceci n'exclura cependant pas le recours à l'expertise internationale, lorsqu'elle est justifiée, nécessaire et disponible.
- La **Gestion Axée sur les Résultats**, qui ne s'oppose pas forcément à la gestion axée sur les moyens, sera progressivement systématisée notamment au fur et à mesure de l'opérationnalisation du principe du CBMT et des CDMT. Chaque projet ou programme devra alors être assorti d'un Cadre Logique indiquant clairement les objectifs poursuivis, les résultats attendus, les activités requises pour atteindre ces résultats, les indicateurs de produits, d'effet et d'impact, les rôles responsabilités des divers acteurs et, seulement après une évaluation conséquente des moyens financiers nécessaires.
- **L'Harmonisation et la Coopération**, directement dérivées des principes de la Déclaration de Paris, guideront systématiquement l'esprit de la mise en œuvre de l'INDS et de la poursuite des OMD. Au delà de la recherche de synergie et de l'approche programme, il s'agira de mettre en place un dispositif réel qui veille sur le respect de ces deux principes cardinaux. Ce point précis a sérieusement retenu l'attention du gouvernement.

5-3. Instruments et procédures de mise en œuvre

321. Depuis 2007, l'INDS est devenue officiellement le cadre de référence pour l'élaboration des plans sectoriels de développement, des programmes d'investissement et des contributions des partenaires au développement à la lutte contre la pauvreté. La traduction dans les faits de cette décision politique passe par des instruments, des structures et des procédures.

Les instruments de la mise en œuvre

322. Les programmes sectoriels et multisectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre de l'INDS. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs considérés, les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus. Ces programmes constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des différents acteurs qui auront la possibilité d'apporter leur contribution dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs. À cet effet, les CDMT (Cadre de dépense sectoriel à moyen terme) serviront de cadre de programmation et d'exécution budgétaire. Après une phase test dans les secteurs de l'éducation, la santé, et l'environnement, l'État étendra progressivement l'expérience des CDMT aux autres secteurs d'ici 2011. En attendant la généralisation de ces CDMT, des Plans d'Opérations sectoriels (POS) et des Plans d'Opérations régionaux (POR) serviront de cadre de programmation opérationnelle pour les ministères et les régions.

Les procédures de mise en œuvre de l'INDS

323. La mise en œuvre de l'INDS respectera les procédures définies dans les différentes conventions de financement régissant les projets et programmes de la stratégie. Cependant, au regard de l'esprit du principe de la Déclaration de Paris, et en attendant une mise en conformité des procédures nationales, une simplification progressive de ces procédures sera initiée afin de favoriser l'augmentation de la capacité d'absorption de l'économie djiboutienne. Dans cet ordre d'idées, un programme de renforcement des capacités est prévu en direction de toutes les structures ou cadre de l'administration en matière d'exécution de mise en œuvre et de Gestion Axée sur les Résultats. Quant à l'harmonisation et la simplification des procédures des partenaires, elles feront régulièrement l'objet des discussions au sein des commissions de mise en œuvre.

5-4 La Coordination et l'Harmonisation des interventions de l'INDS.

324. La mise en œuvre de l'INDS, pour être efficace voire efficiente, devra être coordonnée et harmonisée sur le terrain. Le Gouvernement prévoit de relever cet important défi à travers (i) le Comité Technique de Pilotage de l'INDS-OMD, (ii) une Cellule Technique de Coordination et, (iii) trois (3) commissions de d'harmonisation des opérations; (iv) une répartition judicieuse de la matrice d'action prioritaire entre les commissions ; (v) un cadre légal d'intervention des commissions.

Les commissions de coordination et d'harmonisation

325. De manière similaire à la cellule technique, qui est une forme opérationnelle du Comité Technique de Pilotage, les Commissions de Coordination et d'Harmonisation viennent donner corps au Comité de Concertation Etat-Donateur également prévu dans l'arrêté évoqué plus haut. La nécessité de leur constitution s'est imposée pour dynamiser la mise en œuvre de l'INDS et assurer une visibilité aux Principes cardinaux de la Déclaration de Paris.

Désignation des Commissions

- Commission Développement Économique et Social
- Commission Capital Humain
- Commission Gouvernance

Objectifs des commissions

(i) Objectif fondamental

Animer les réflexions, coordonner les interventions et impulser la dynamisation des thématiques de l'INDS relevant de leurs priorités respectives, à travers des projets et programmes pilotes et fédérateurs

(ii) Objectifs spécifiques et résultats attendus

Contribuer à la mise en œuvre efficace des projets et programmes contenus dans les axes stratégiques de l'INDS, relevant de leurs thématiques et point d'entrées

Contribuer à une meilleure coordination des actions sur le terrain

Participer à la visibilité de la coordination à travers une communication et un plaidoyer en faveur de l'INDS.

Contribuer au renforcement de la plate forme de coopération, notamment à travers des agendas assortis de mémorandums spécifiques.

Appuyer le processus de mobilisation des ressources, en faveur de la matrice d'Action de l'INDS et de la réalisation des OMDs à Djibouti, à travers un renforcement des dispositifs de Coordination, de Suivi Evaluation, Communication et Plaidoyer.

(iii) Résultats attendus

Un impact visible des projets et programmes de l'INDS notamment en matière de lutte contre la pauvreté et plus spécifiquement dans les domaines et thématiques retenus.

Des PTF intervenant d'une manière plus coordonnée et donc plus efficace, en faveur des populations vulnérables et pauvres.

Une stratégie de communication, de plaidoyer de mobilisation des ressources élaborée, validée et disponible

Une mobilisation effective des ressources financières complémentaires requises au profit de l'INDS et des OMDs.

6. Le suivi évaluation de l'INDS et des OMDs

326. L'histoire des DSRP (première génération) de plusieurs pays révèle, outre le faible taux de réalisation des actions programmées, que le point le plus critique, a été : le peu, le manque ou en tout cas la faiblesse notoire des dispositifs ainsi que les mécanismes de Suivi Evaluation. Le premier DSRP de Djibouti (2004-2006) n'a pas échappé à cette fatalité. Ainsi, s'il est important de boucler financièrement l'INDS et d'en assurer une mise en œuvre efficiente, il est tout aussi important et vital au gouvernement de

Djibouti, convaincre les partenaires et surtout, convaincre les bénéficiaires de sa réussite, de mettre en place un dispositif efficace de Suivi Evaluation.

327. En vue de parvenir à cet objectif, le dispositif et les mécanismes de Suivi Evaluation de l'INDS et des OMDs ont fait l'objet d'une analyse approfondie qui a abouti à un rapport en trois parties. Ce rapport décrit, outre le dispositif institutionnel et technique ainsi que les mécanismes opératoires, les outils concrets (tableaux de bord et matrices) requis pour opérationnaliser le Suivi Evaluation.

328. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Il vise les objectifs suivants : le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie; l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat; le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et enfin la mise en place d'un système d'information.

329. Le présent chapitre nous permettra de décrire le dispositif de Suivi Evaluation mis en place par le gouvernement djiboutien à travers : (i) le cadre législatif ; les différentes fonctions en matière de coordination et de Suivi et de Suivi Evaluation (ii) les différents niveaux du suivi (iii) les outils et systèmes (iv) le reporting et la communication. (v) le schéma d'ensemble du dispositif de Suivi Evaluation

6.1 Le Cadre législatif et règlementaire du Suivi Evaluation

330. Il est matérialisé par l'Arrêté n°2007-0106/PRE du 06 Février 2007, portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre et de Suivi Evaluation de l'Initiative Nationale pour le Développement Social. Cet arrêté prévoit plusieurs structures dont il définit clairement les rôles et responsabilités. Les structures prévues par le dispositif de Suivi Evaluation sont :

(i) Une structure faîtière :

Le Comité Interministériel de l'Initiative Nationale pour le Développement Social (CI-INDS)

(ii) Deux structures de concertation :

- le Comité de concertation Interne entre l'Etat, le secteur privé et la société civile sur l'INDS (CCI) ;
- le Comité de concertation Etat - Donateurs sur l'INDS (CCED).

(iii) Trois Structures d'Appui Technique

- le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale (SESN).
- le Comité Technique de l'INDS (CT-INDS).
- Les Groupes Techniques Thématiques (GTT) (un groupe par Axe stratégique de l'INDS)

(iv) Des unités ou services de suivi évaluation aux **niveaux sectoriels** et régionaux
L'arrêté présidentiel précise les compositions de chacune de ces structures ainsi que leur fonctionnement en rapport avec le suivi évaluation de l'INDS et des OMDs.

6.2 La problématique nationale des statistiques

331. Le tendon d'Achille du dispositif de Suivi Evaluation du premier DSRP (2004-2006) de Djibouti était incontestablement le système statistique dont la pauvreté notoire en données suffisantes et fiables n'avait pas alors permis de renseigner les différents tableaux prévus à cet effet. Le résultat a été le paradoxe ayant caractérisé le DSRP-1, à savoir : la concomitance d'une performance macroéconomique honorable et d'une montée parallèle du taux de pauvreté sans que les autorités s'en soient rendues compte, faute de statistique fiables et disponibles. Tirant leçon de cette expérience, le gouvernement a mis l'accent au cours des années 2008-2009, sur la résolution définitive des problèmes de statistique de Djibouti. Ainsi, démarrés depuis 2007, les différents travaux relatifs à l'amélioration de la situation de Djibouti en matière de production et de publication des données statistiques ont enregistré en 2009 des avancées significatives, qui faciliteront un meilleur suivi évaluation de l'INDS, des OMDs, ainsi qu'une planification stratégique plus fiable. Au nombre de ces avancées significatives, il faut mettre, à l'actif du gouvernement ; et en particulier au bénéfice de la DISED (Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques :

- L'élaboration et la validation de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique (SNDS) dont la mise en œuvre fait partie intégrante de l'INDS.
- L'Organisation réussie (en 2009) du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, en tant que principale opération de la Stratégie Statistique, mais dont l'analyse et l'exploitation des données brutes requière encore d'importantes ressources dont la mobilisation est programmée dans l'INDS.
- (iii) Le vote par la Représentation Nationale de la Loi Statistique qui consacre et valide l'ensemble des réformes institutionnelles, organisationnelles et techniques contenu dans la SNDS.
- (iv) l'Organisation en cours, de plusieurs études sectorielles, enquêtes statistiques et autres activités destinées à améliorer la qualité des indicateurs statistiques de l'INDS et des OMDs.
- Dès lors, il est clair que les années 2010, 11 et 12 connaîtront une situation nettement meilleure, en matière de production, de disponibilité, de fiabilité et de publication de données statistiques nationales, macroéconomiques, et sectoriels. Ce qui favorisera un Suivi efficace de l'INDS et des OMD.

Encadré 3 : La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

La production de statistiques fiables, pertinentes et actualisées constitue un préalable à la réussite de toute politique de développement économique et social. Or, la situation à Djibouti est telle que le Système Statistique National (SSN) n'est pas en mesure de produire de telles statistiques et les analyses y afférentes, eu égard à des difficultés de plusieurs ordres : (i) institutionnel (ancrage, indépendance, coordination, etc.), (ii) humain (faiblesse des capacités, insuffisance du personnel, absence de motivation, etc.), et (iii) matériel (insuffisance des financements en quantité en visibilité, etc.)

Le processus de préparation de la SNDS part justement de ces constats. Il fait un diagnostic complet de la situation du SSN, fixe des objectifs de moyen terme (2006-2010) et définit les stratégies et actions prioritaires qui devraient contribuer à les atteindre.

La SNDS propose une vision générale du développement de la statistique publique en réponse aux besoins de plus en plus importants en informations statistiques notamment liées au développement du pays. Elle se base, pour cela, sur les principales recommandations internationales en matière de développement de la statistique, notamment les Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle des Nations Unies, et les directives du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du FMI.

La concrétisation de cette vision passe par la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'action qui s'inscrit dans le cadre des quatre objectifs stratégiques suivants :

- Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national ;
- Développer en quantité et en qualité, les ressources humaines affectées au système statistique national ;
- Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites ;
- Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique.

L'atteinte de ces 4 orientations stratégiques passe par la réalisation de 13 objectifs opérationnels qui concernent l'ensemble du système statistique, ainsi que de 13 objectifs sectoriels tant dans les domaines des statistiques économiques que ceux des statistiques démographiques et sociales. Pour l'ensemble de ces objectifs, il est défini 50 résultats à atteindre à travers 106 groupes d'actions prioritaires en matière de développement de la statistique, avec une estimation des coûts.

Sur la base des hypothèses faites, le coût total estimé de la mise en œuvre de la SNDS 2006-2010 s'élève à environ 3.275 millions de francs Djibouti, soit 18,4 millions \$US. Ce montant est réparti par ordre d'importance comme suit : les statistiques économiques (27,7%), les statistiques démographiques et sociales (16,1%), le renforcement institutionnel et la révision du cadre légal et réglementaire du système statistique national (15,7%), le recensement général de la population et de l'habitat (12,7%), le suivi des conditions de vie des ménages (9,7%), le développement des ressources humaines (7,4%), les statistiques d'état civil (5,3%), et la publication et la diffusion (3,5 %).

Le Gouvernement se propose d'organiser une table ronde sur le financement de la stratégie, regroupant l'ensemble des acteurs du SSN (producteurs, analystes, autres utilisateurs) et les principaux partenaires au développement.

Le Recensement Général de la Population, étape clef de la SNDS a été organisée au cours du dernier trimestre 2009 et le traitement des données est en cours.

Par ailleurs la loi Statistique a été validée par Gouvernement en janvier 2010, ce qui permettra à la DISED de s'octroyer les moyens légaux, institutionnels et financier pour accomplir désormais sereinement, sa mission, au service de l'économie nationale.

7. Les risques liés à l'INDS et les mesures envisagées

332. La mise en œuvre de l'INDS comporte des éléments de risques associés principalement à des facteurs endogènes et exogènes.

7-1 les risques endogènes

333. Ils concernent : la mise en place des réformes structurelles nécessaires et mesures d'accompagnement; la capacité des acteurs nationaux à mettre en œuvre efficacement et avec professionnalisme, les projets et programmes liés à l'INDS; la capacité globale d'absorption de l'économie djiboutienne et les rigidités et habitudes socio-culturelles ; la difficulté de mobilisation des acteurs importants comme les syndicats et le personnel en général , pour l'atteinte des objectifs fixés, surtout en milieu rural et enfin, la viabilité de la fiscalité.

334. La mise en œuvre des réformes structurelles, elle comporte un double risque : (a) celui des pesanteurs de l'Administration publique, et (b) celui des résistances des groupes de pression ou des individus se considérant comme défavorisés par les réformes envisagées.

335. Quant aux capacités des acteurs nationaux constituent elles aussi un facteur de risque important. La difficulté vient de ce que la mise en œuvre de l'INDS sans retard est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie, mais que cette mise en œuvre ne peut se faire sans les capacités, lesquelles doivent être renforcées dans le même temps.

336. La prise en compte de ces risques s'est traduite dans le document et les différents mécanismes prévus par: la programmation des missions régulières du FMI et de la Banque Mondiale, avec un point et une communication régulière de l'état d'avancement des réformes; le recours dans un premier temps à l'expertise internationale, la coopération Sud-Sud, parallèlement à un intense et systématique programme de renforcement des capacités. Enfin, un vaste programme de sensibilisation, de communication et de mobilisation sociale est prévu par le Gouvernement pour réduire les autres risques endogènes.

7-2 Les risques exogènes

337. Ils sont liés aux facteurs suivants: (a) les risques climatiques, écologiques et catastrophes naturelles, (b) les chocs liés aux prix des produits importés, notamment l'énergie et les denrées alimentaires ; (c) l'instabilité géopolitique de la région, (d) la complexité des procédures des partenaires au développement, (e) les hypothèses de base sur l'attractivité de Djibouti ; (f) la soutenabilité de la dette extérieure, compte tenu des importantes dépenses nécessaires pour l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

338. En ce qui concerne les hypothèses de base, elles tablent sur un flux très important d'IDE environ 800 millions \$US entre 2007 et 2012, sans précédent dans l'histoire du pays. Aussi, toute baisse des perspectives liées à l'investissement étranger résulterait-elle en une révision à la baisse des taux prévisionnels de croissance et, par voie de conséquence, des objectifs de réduction de la pauvreté monétaire.

339. Quant aux autres facteurs exogènes, le Gouvernement espère les réduire à travers des actions telles que : la coopération Sud-Sud notamment en matière agricole (les différentes fermes étrangères); la mise à jour et la systématisation d'un plan d'organisation des secours (ORSEC); la diversification des sources d'approvisionnement en énergie, (solaire, éolienne, géothermie, interconnexion avec l'Ethiopie, biomasse etc....); la poursuite et la promotion du dialogue international et sous-régional ; la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris et du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP); l'amélioration de l'environnement des affaires, le plaidoyer pour la transformation structurelle des dettes de Djibouti en Dons et enfin l'élaboration de scénarii alternatifs.

ANNEXES

Annexe 1 : Objectifs de court et moyen termes¹⁶

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés				
	Date	Valeur	2007	2008	2009	2010	2011
Accélérer la croissance économique							
1. PIB nominal par tête (en \$ US)	2006	947	1.002	1.070	1.156	1.244	1.331
2. Taux de croissance réel (en %)	2006	4,8	5,1	5,7	7	6,6	5,9
3. Taux de croissance du PIB réel par tête par an (en%)	2006	2,3	2,2	3,1	4,4	4	3,3
4. Taux d'investissement public (en % du PIB)	2006	7,5	12,4	12,4	10,1	8	6
5. Taux de chômage (en%)	2002	60,0					
6. Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole (%)							
Préserver la stabilité macro-économique							
7. Taux d'inflation (en %)	2006	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
8. Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus, en % du PIB)	2006	-2,3	-3,4	-5,4	-3,4	-1,8	0,1
9. Solde des transactions courantes (hors transferts officiels, en % du PIB)							
10. Solde courant extérieur (transferts officiels inclus, en % du PIB)	2006	-8,9	-13,9	-16,9	-17,9	-15,9	-13,7
11. Réserves brutes officielles (en mois d'importation)	2006	3,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
12. Ratio de la dette/PIB (en %)	2006	55,5	58,2	64,3	71,3	73,1	71
13. Aide publique au développement en pourcentage du PIB (%)							
Améliorer le niveau global d'éducation							
14. Taux brut de scolarisation primaire (en%)	2006	55,9	57,5	66,2	70,6	76,8	82,9
15. Taux net de scolarisation dans le primaire (en%)	2006	66,2					
16. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	2006	0,81	0,84	0,88	0,92	0,97	1
Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	2006	0,65	0,70	0,73	0,76	0,78	0,81
Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur	2006	0,67	0,68	0,67			
17. Proportion des enfants atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental (%)	2006	65,8	70,2	74,9	80,0	80,7	81,4
18. Proportion des filles atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental (%)							
19. Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus, en %)	2002	27,2					
20. Taux d'analphabétisme des adultes (15-24 ans, en%)							
21. Taux d'analphabétisme des femmes (15-24 ans) par rapport aux hommes (en%)							
22. Dépenses courantes d'éducation en pourcentage du PIB (Le PIB nominal est celui estimé par le FMI)	2006	7,1	6,7	6,2	5,9	5,7	5,6
Améliorer l'état de santé global							
23. Espérance de vie à la naissance (ans)	2002	49	-	-	-	-	-
24. Indice synthétique de fécondité	2002	4.2	4.1	3.9	3.7	3.6	3.5
25. Taux de mortalité infantile (‰)	2006	67	65	63	61	58	55
26. Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	2006	94	92	90	87	84	82
27. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	2006	53	65	70	75	85	90
28. Taux de mortalité maternelle (p 100.000 Naissances Vivantes)	2006	550	530	510	490	480	460
29. Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en%)	2006	87	89	91	93	94	95

¹⁶ Les OMD sont en italique

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés				
	Date	Valeur	2007	2008	2009	2010	2011
30. Taux de prévalence du VIH/SIDA (en %)	2006	2,9	2,8	2,7	2,5	2,4	2,3
31. Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans (en%)	2002	2,4	2,4	2,3	2,2	2,1	2
32. Taux d'utilisation de la contraception chez les hommes (en %)	2006	44	46	48	50	52	54
33. Nombre d'enfants orphelins du SIDA	2006	5000	-	-	-	-	-
34. Taux de prévalence du paludisme (en %)	-	-	-	-	-	-	-
35. Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100.000 hab.)	2005	1161	1000	800	700	600	500
36. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée (en %)	2006	100	100	100	100	100	100
37. Taux de couverture dans un rayon de 5km (en %)	2006	80	83	85	87	88	90
38. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable (%)	2006	80	81	82	83	84	85
39. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (%)	-	-	-	-	-	-	-
40. Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants < 5ans (en %)	2006	28,6	17	16	14	12	10
Augmenter l'accès à l'eau potable							
41. Taux d'approvisionnement par un robinet interne (en %)	2006	22	24	26	28	30	32
42. Prix du m ³ d'eau (en dollars USA)							
43. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée (%)	2006	96,4	97,4	98,36	99,32	100	100
44. Taux de desserte en milieu urbain (en %)	2006	75	78	81	84	87	90
45. Taux de couverture en milieu rural et semi-urbain (en %)	2006	72					80
46. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (toilettes avec un système hygiénique) (%)							
Assurer un environnement durable							
47. Proportion des zones forestières (%)							
48. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité							
49. PIB par unité d'énergie consommée							
50. Emission de dioxyde de carbone (par habitant)							
51. Consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone							
Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles							
52. Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national (%)	2006	10,8	10,8	13,8			15
53. Taux de satisfaction des usagers des services publics (en %)							
Administration générale							
Santé							
Education							
Justice							
Services marchands							

Annexe 2 : Objectifs de long terme de l'INDS17

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés	
	Date	Valeur	2011	2015
Conditions & niveaux de vie				
Réduire la pauvreté				
1. Nombre de pauvres (en milliers)				
2. Incidence de la pauvreté relative (en %)	2002			
3. Incidence de l'extrême pauvreté (en %)	2002	42,2		
4. Profondeur de l'extrême pauvreté (en %)	2002			
5. Indice de Gini (%)	2002	40,9		
6. Part du 5 ^{ème} le plus pauvre dans la consommation nationale (%)	2002			
Leviers de croissance				
Accélérer la croissance économique				
7. PIB nominal par tête (en \$ US)	2006	947	1 331	
8. Taux de croissance réel (%)	2006	4,8	5,9	
9. Taux de croissance du PIB réel par tête par an (%)	2006	2	3,3	
10. Taux d'investissement (en % du PIB)	2006	29,5	33,5	
11. Taux de chômage (en %)	2002	60		
12. Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole (%)				
Préserver la stabilité macro-économique				
13. Taux d'inflation (en %)	2006	3,5	3,5	
14. Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus, en % du PIB)	2006	-2,3	0,1	
15. Solde des transactions courantes (hors transferts officiels, en % du PIB)	2006	-6,4	-13,2	
16. Solde courant extérieur (transferts officiels inclus, en % du PIB)	2006	-8,9	-14,2	
17. Réserves brutes officielles (en mois d'importation)	2006	3,2	2,4	
18. Ratio de la dette/PIB (en %)				
19. Aide publique au développement en pourcentage du PIB				
Education et alphabétisation				
Améliorer le niveau global d'éducation				
20. Taux brut de scolarisation primaire (en %)	2006	55,9	82,9	100
21. Taux net de scolarisation dans le primaire (en %)	2006	66,2		
22. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	2006	0,81	0,93	1
Rapport filles/garçons dans l'enseignement moyen	2006	0,65	0,81	0,91
Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur	2006	0,4		
23. Proportion des enfants atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental (%)	2006	65,8	81,4	84,3
24. Proportion des filles atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental (%)				
25. Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus) (en%)	2002	27,2		
26. Taux d'analphabétisme des adultes (15-24 ans) (en%)				
27. Taux d'analphabétisme des femmes (15-24 ans) par rapport aux hommes (en %)				
28. Dépenses courantes d'éducation en pourcentage du PIB (Le PIB nominal est celui estimé par le FMI)	2006	7,1	5,6	
Santé et Nutrition				
Améliorer l'état de santé global				
29. Espérance de vie à la naissance (ans)	2002	49		
30. Indice synthétique de fécondité	2002	4,2	3,5	3
31. Taux de mortalité infantile (‰)	2006	67	55	40
32. Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	2006	94	80	75
33. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	2006	53	90	95

¹⁷ Les OMD sont en italique.

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés	
	Date	Valeur	2011	2015
34. Taux de mortalité maternelle (pour 100000 Nais Vivantes)	2006	550	470	400
35. Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	2006	87	90	95
36. Taux de prévalence du VIH/SIDA (en %)	2002	2.9	2.3	2.3
37. Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans (en %)	2002	2.4	2	2
38. Taux d'utilisation de la contraception chez les hommes (en%)	2006	44	54	62
39. Nombre d'enfants orphelins du SIDA	2006	5000	-	-
40. Taux de prévalence du paludisme (en %)	-	-	-	-
41. Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100.000 hab.)	2006	1161	500	400
42. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée (%)	2006	100	100	100
43. Taux de couverture dans un rayon de 5km (en %)	2006	80	90	100
44. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable (%)	2006	80	85	90
45. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (%)	2006	-	-	-
46. Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants < 5ans (en %)	2002	18	10	6
Eau potable				
Augmenter l'accès à l'eau potable				
47. Taux d'approvisionnement par un robinet interne (en %)	2006	22	32	42
48. Prix du m ³ d'eau (en dollars USA)	2006	0,87	1	2
49. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable (%)	2006	96,3	100	100
50. Taux de desserte en milieu urbain (en %)	2006	75	90	100
51. Taux de couverture en milieu rural et semi-urbain (en %)				
52. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (toilettes avec un système hygiénique) (%)	2006	20	23	26
Environnement et gestion durable des ressources naturelles				
Assurer un environnement durable				
53. Proportion des zones forestières (en %)				
54. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité				
55. PIB par unité d'énergie consommée				
56. Emission de dioxyde de carbone (par habitant)				
57. Consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone				
Bonne gouvernance et Capacités institutionnelles				
Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles				
58. Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national (en%)	2006	10,8	10,8	20
59. Taux de satisfaction des usagers des services publics (en%)				
Administration générale				
Santé				
Education				
Justice				
Services marchands				

Annexe 3 : INDICATEURS DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (ODMs)

OBJECTIFS PRINCIPAUX	INDICATEURS	2000	2002	2005	2006 ¹⁸	2008	2015
<p>OBJECTIF 1 : Réduire l'extrême pauvreté</p> <p>La proportion de personnes qui vivent dans une extrême pauvreté devrait être réduite au moins de moitié d'ici 2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incidence de l'extrême pauvreté (en %) (pop. disposant de moins de 1 \$ US. / jour) ▪ Inégalité (en %) (part du cinquième de la population considérée comme la plus pauvre dans la consommation nationale) ▪ Malnutrition infantile (en %) (prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans) 	10	42	-	-		21
		-	5	-	-		2
		25,7	26,8	-	28,6		15
<p>OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.</p> <p>L'enseignement élémentaire doit devenir universel d'ici 2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux brut de scolarisation (en %) ▪ Taux net de scolarisation dans le primaire (en%) ▪ Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième année ▪ Taux d'alphabétisation des femmes (en %) (15 à 24 ans) 	39	42,7	53,8	54,8	68,8	100
		33,6	41,1	-	66,2		
		87,5	80,0	-	-		
		-	-	-	47,5		100
<p>OBJECTIF 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Elimination des disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire avant 2005.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport filles - garçons (dans l'enseignement primaire public et privé) ▪ Rapport filles - garçons (dans l'enseignement moyen public et privé) ▪ Rapport femmes-hommes parmi les alphabètes (15 à 24 ans) ▪ Pourcentage de femmes siégeant au Parlement (sur 65 sièges) 	0,70	0,76	0,81	0,98		1
		0,60	0,62	0,65	0,82		1
		0,7	0,7				1
		0	10,8		10,8	13,8	15
<p>OBJECTIF 4 : Réduire la mortalité infantile et post-infantile</p> <p>Les taux de mortalité chez les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans doivent être réduits des deux tiers (1990-2015).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes (pour mille) (entre 0 et 1 an) ▪ Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes (pour mille) (entre 0 et 5 ans) ▪ Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole 	107,0	103,1	-	67,0		50
		136,0	124,4	-	94,0		70
		-	58,1		65,0		95,0
<p>OBJECTIF 5 : Améliorer la santé maternelle</p> <p>Le taux de mortalité maternelle devrait être réduit de trois quarts (1990-2015).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ▪ Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %) ▪ Taux de prévalence contraceptive (%) 	740	546	-	550		400
		56	74,1	-	92,2		95
			15,3	-	17,8		
<p>OBJECTIF 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies</p> <p>L'accès aux services de santé génésique devrait être assuré d'ici à 2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans (en %) ▪ Taux d'utilisation de la contraception (en %) ▪ Nombre d'enfants orphelins du SIDA ▪ Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100.000 hab.) ▪ Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe 	3	2,4	-	2,4		2,0
		-	-	-	44,0		62,0
		4100	-	-	5000		-
		700	-	-	1161		400
		86,0	100,0	-	100,0		100,0
<p>OBJECTIF 7 : Assurer un Environnement durable</p> <p>Le Pays devrait, d'ici à 2005, disposer d'une stratégie nationale de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Population ayant accès à l'eau potable (en %) (ensemble du pays) 	88	91,2	-	97,4		100
<p>OBJECTIF 8 : Mettre en place un</p>	<p>Taux de croissance réel du PIB (en %)</p>	0,7	2,6	3,2	4,8	6,0	

¹⁸ Une mise à jour des ODMs est effectuée par le Secrétariat permanent de l'INSD pour l'année 2006.

partenariat mondial pour le développement	Taux d'investissement public en % du PIB	-	-	9,3	7,5	
	Taux d'inflation (en %)	2,4	0,6	3,1	3,5	9,2
Principaux Indicateurs macroéconomiques						

Annexe : 4 Résumé exécutif de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique(SNDS)

Contexte

- **Lutte contre la pauvreté**

La définition et la mise en œuvre des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté tel qu'inscrites dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en 2003, puis menées à travers l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS), lancée par le Gouvernement en janvier 2007, requiert un dispositif permanent de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement économique et social. Ce dispositif doit s'appuyer, pour être efficace, sur des statistiques fiables, à jour et disponibles. En effet l'INDS redéfinit les priorités majeures de l'action gouvernementale en tant projet de société « *destiné à réduire la fracture sociale, à combattre l'exclusion et à faire reculer la pauvreté* ». Cependant elle « *n'est ni un projet ponctuel, ni un programme conjoncturel de circonstance. C'est un chantier de mandature ouvert en permanence.* »¹

- **Compétitivité de l'économie**

Un autre axe stratégique de développement économique du pays est de " *renforcer la compétitivité du pays et créer les conditions d'une croissance économique forte et durable* " ² visant à promouvoir la place de Djibouti comme une plate-forme économique et financière compétitive au plan régional et international. Ceci qui implique nécessairement la mise en place de dispositifs permanents et performants, de collecte, de traitement et d'analyse de l'information statistique sur Djibouti et l'observation régulière des dynamiques économiques des pays de la région, à travers un réseau de collecte de données générales, économiques et financières de bonne qualité.

- **Décentralisation régionale**

Le processus de décentralisation, entamé depuis 2005 dans le cadre de la bonne gouvernance et de pôles régionaux de développement économique, social et culturel, nécessite des données statistiques désagrégées relatives à la démographie, à l'activité économique et socioculturelle des différentes régions du pays.

- **Principes fondamentaux de la statistique officielle**

L'application du premier principe fondamental de la statistique officielle, à savoir que " *la statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique* ", et a comme corollaire l'accès à l'information de toute nature et sous toutes les formes. Cet accès est considéré comme un droit fondamental du citoyen et un élément essentiel de la bonne gouvernance.

- **Engagements internationaux de la République de Djibouti**

La République de Djibouti a souscrit à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Outre le rôle de catalyseur de l'aide officielle au développement, cette souscription à la réalisation des OMD répond à un besoin de suivi à l'échelle mondiale qui implique des engagements des pays et en particulier, un engagement total du système

¹ Extrait du discours du Président de la République en janvier 2007

² Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté - 2004

statistique national à travers la satisfaction des besoins de suivi et évaluation des programmes officiels de développement.

L'adhésion de Djibouti au Système général de diffusion de données (SGDD) du FMI ou aux exigences des organisations sous-régionales tel qu'en particulier le Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (COMESA³), l'Agence Intergouvernementale de Développement (IGAD⁴), signifie que le pays s'engage à produire des statistiques conformes aux normes internationales autour des dimensions suivantes : (i) les données (champ d'application, périodicité et délai de diffusion); (ii) la qualité; (iii) l'intégrité dans la production des données; (iv) l'utilité; et (v) l'accès du public à ces données.

Etat du Système statistique national (SSN)

L'état actuel du Système statistique national (SSN), qualifié de « sous-développé » à l'issue d'un diagnostic technique mené en 2004, ne permet pas de faire face aux nouvelles demandes de statistiques de qualité générées par les nouveaux enjeux et défis politiques, économiques, sociaux et culturels. En effet le SSN de Djibouti est caractérisé par :

- **Inadaptation du cadre légal et réglementaire**

L'efficacité du système statistique dépend avant tout de ses bases légales énumérées dans la Loi statistique N° 196/AN/81 qui est ancienne, non appliquée dans ses dispositions concernant l'obligation de réponse, et non explicite sur l'utilisation des sources à des fins statistiques. De plus, le Comité de Coordination statistique créé auprès de la Direction de la Statistique (DISED) par cette Loi n'est pas fonctionnel et n'est pas représentatif des parties prenantes, producteurs et utilisateurs de statistiques. Ce qui crée une absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques.

L'absence de coordination est aussi doublée d'une absence, et d'un manque d'harmonisation des méthodes de collecte, qui engendrent un manque de discipline au niveau de la production des données dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi et évaluation des activités statistiques.

- **Faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines**

La DISED et l'ensemble des structures de production statistique du pays se trouvent confrontés à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. Cette situation délicate des ressources humaines trouve son origine dans: (i) l'absence sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens, ce qui risque de s'aggraver car il semble qu'il n'y ait pas actuellement de personnel en formation statistique, et (ii) l'absence d'un statut incitatif pour les statisticiens en activité. A titre indicatif, la DISED ne dispose actuellement que de trois Ingénieurs de travaux statistiques et de deux Adjoints techniques de la statistique par rapport à des besoins de l'ordre de 8 Ingénieurs statisticiens économistes et Ingénieurs démographes; 20 Ingénieurs des travaux statistiques ou équivalent; et 40 Adjoints techniques de la statistique ou

³ Sigle anglais de l'organisation sous-régionale

⁴ Sigle anglais de l'organisation sous-régionale

équivalent pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par rapport à la satisfaction des besoins de statistiques.

- **Ressources budgétaires limitées**

Parmi toutes les structures productrices de statistiques, seule la DISED déclare disposer d'un budget propre à la production statistique, mais qui reste en presque totalité orientée vers des frais de personnel.

Cette faiblesse du financement intérieur des activités statistiques entraîne des impacts négatifs sur les processus de collecte et de traitement de l'information, et un recours systématique au financement extérieur pour les enquêtes requises par une demande « circonstancielle », mais qui en tant que seul financement disponible, s'oriente indirectement vers le fonctionnement régulier des organes statistiques.

Stratégie nationale de développement de la statistique

La nécessité et l'urgence d'engager un processus de formulation d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), dont la première étape est l'élaboration du Schéma directeur de la statistique 2009-2013, découlent du caractère sous-développé du Système statistique national, des nouveaux enjeux liés à la fois, à la vision stratégique de développement de Djibouti et au respect des engagements internationaux tels que le suivi de la réalisation des OMD et l'adhésion au SGDD.

- **Objectifs et résultats escomptés**

La Stratégie nationale de développement de la statistique vise à restructurer et à redynamiser le Système statistique national afin de rendre l'outil statistique capable de répondre durablement aux demandes de statistiques et aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et projets de développement par la mise à disposition de statistiques de qualité, conformes aux normes internationales et diffusées dans les délais.

Si le Schéma directeur de la statistique est convenablement mis en œuvre, alors les résultats suivants seront assurés :

- la revitalisation du Système statistique national par l'adoption de la nouvelle Loi Statistique qui garantit la coordination effective des activités statistiques, la validation méthodologique des travaux en amont, le dialogue entre utilisateurs et producteurs;
- le renforcement des systèmes administratifs statistiques, en particulier au niveau régional;
- la fiabilité et l'exploitation des données améliorées à travers la diffusion des données, des métadonnées et des analyses ;
- la cohérence dans l'organisation des enquêtes statistiques et l'adaptation de la production statistique aux besoins de suivi et d'évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages

- l'efficacité du soutien des bailleurs par l'intégration de leurs activités au programme d'ensemble de la production statistique ;
- la mise œuvre d'un plan de formation et de valorisation des ressources humaines du système statistique; et
- la mise œuvre d'un plan de diffusion et d'informatisation pour la valorisation de la production statistique mis en œuvre.

• **Coûts du schéma directeur de statistique**

Le coût total estimé de la mise en œuvre du projet du SDS 2009-2013 s'élève à environ 4115 millions de francs Djibouti, soit 23,1 millions de dollars US. Il faut noter l'importance des statistiques économiques (26,3%), le recensement général de la population et de l'habitat (16,8%), les statistiques démographiques et sociales (15,4%), le renforcement institutionnel et du cadre légal et réglementaire du Système statistique national (15,0%), le suivi des conditions de vie des ménages (9,3 %), le développement des ressources humaines (7,1%), les statistiques d'état civil (5,0%), et la publication et la diffusion (3,3 %).

Répartition des coûts du projet du SDS 2009-2013 par domaine statistique

Domaine statistique	Coûts (en milliers de FDJ)					
	Total	2009	2010	2011	2012	2013
Axe 1: Cadre légal et réglementaire	615838	85487	305308	85469	63821	75754
Axe 2: Formation	293413	28289	90600	115004	40920	18600
Axe 3: Qualité et Régularité des statistiques	3070002	1281570	423322	460568	490634	413906
<i>Dont</i>						
<i>Population</i>	897294	695985	94002	30210	36008	41088
<i>Conditions de vie des ménages</i>	381914	85440	12218	65447	168625	50184
<i>Méthodologies</i>	74814	26113	8117	11641	16234	12709
<i>Statistiques économiques</i>	1081590	328642	191674	213322	161278	186676
<i>Statistiques démographiques et sociales</i>	634390	145391	117311	139949	108490	123250
Axe 4: Publication et Diffusion	135851	13328	48470	24684	24684	24684
Total général	4115103	1408674	867700	685726	620059	532944

Actuellement, mises à part les programmations budgétaires pour les statistique des secteurs de la santé et de l'éducation qui sont déjà intégrées dans les programmes globaux de financement des ministères concernés et qui font déjà l'objet de mobilisation de fonds, le problème du financement du projet de SDS 2009-2013 reste entier, car les financements acquis ou en cours de négociation sont estimés à près de 16 % et ne concernent que le RGPH et l'enquête budget temps des ménages.

- **Conditions de réussite de la SNDS**

- **Engagement politique**

Le processus de formulation de la SNDS et de l'élaboration du Schéma directeur de la statistique 2009-2013 a montré que le pilier le plus important sur lequel repose la réussite de mise en œuvre du Schéma Directeur reste, d'abord et avant tout, l'engagement et la prise de conscience des autorités politiques sur l'importance du rôle de la statistique et son nécessaire renforcement durable.

Il appartiendra aux pouvoirs publics de matérialiser leur engagement politique vis à vis du développement de la statistique, à travers une déclaration et une mise en œuvre de politique statistique claire prenant la nouvelle Loi statistique et le Schéma directeur de la statistique comme les seuls cadres de référence et de politique nationale en matière de statistique. Cela suppose la mise en place effective du Conseil supérieur de la statistique et des organes techniques connexes, le financement et le suivi de tous les plans d'action du Schéma directeur de la statistique.

- **Coordination du financement de la statistique**

Une autre condition importante de la réussite de la Stratégie nationale de développement de la statistique et de la mise en chantier de Schéma directeur de la statistique est la coordination des financements extérieurs des opérations statistiques à travers la création d'un Groupe de partenaires de la statistique (avec un partenaire choisi comme le leader du Groupe) qui réunira les partenaires internationaux et aura pour tâche de coordonner et discuter avec les organes de pilotage du SDS, des programmes des opérations statistiques et de la mobilisation des financements de leur réalisation.

Annexe 5 : Programme d'Investissement Public

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2009

Mis à jour le 05 Décembre 2009

INTITULE/SECTEURS	Avalisé	Bailleur	Fin.	Coût	Réal. 31/12/08	LFI 2009	Janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	CUMUL 09
AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE				2 171	879	559	0	32	111	129	43	28	0	15	35	25	14	433
Programme de Sécurité Alimentaire		BD	PRÉT	259	91	131	0	21	60	42	0	0	0	36	0	14	0	172
Programme de Sécurité Alimentaire		BD	DON	79	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Port de Pêche (labo d'hygiène)		BAD	PRÉT	444	438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
POMM		FIDA	PRÉT	619	314	200	0	6	51	25	0	10	0	15	0	26	0	133
Projet Palmer Dattar		BD	DON	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Appui au labo de Palmiers Dattars		BD	DON	86	0	78	0	5	0	0	0	15	0	0	0	0	0	23
Programme de contrôle des Epizooties		FED	DON	145	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet BOREHOLE		Abu Dhabi	DON	142	0	0	0	0	0	0	43	0	0	0	0	0	0	43
Projet mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres		FIDA	DON	346	0	150	0	0	0	62	0	0	0	0	0	0	0	62
ENERGIE				26 357	3225	6272	1511	93	36	0	562	855	236	305	367	1062	95	5157
Projet Eau / Energie		IDA	PRÉT	1 239	354	450	18	0	0	0	562	21	0	150	0	0	0	801
Plan directeur alimentaire en ville de Djibouti		FADES	DON	120	94	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation des infrastructures d'Eau		FADES	PRÉT	4 270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet de forages et installation de panneaux solaires		FSD	PRÉT	520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Interconnexion avec l'Éthiopie *		BAD	PRÉT	4 621	2504	1957	20	31	36	0	0	626	221	85	251	896	75	2461
Projet Interconnexion électrique *		BAD	DON	4 306	0	2414	1473	0	0	0	15	0	35	125	154	20	0	1537
Projet GEF ENERGIE		IDA	DON	53	43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme Investissement Eau + Assainissement		FED	DON	4400	0	700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Energie Solaire		PNLD	DON	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Appui Etude Assainissement		BD	DON	52	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet d'Assainissement de la ville de Djibouti		BAD	DON	1 590	9	400	0	62	0	0	0	17	0	0	0	0	0	79
Projet d'Appui à la Mobilisation des eaux à usage domestique et agricole en milieu rural		BAD	DON	477	215	177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet EAU / ASSAINISSEMENT		UNICEF	DON	294	0	144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet de réseau d'eau Potable		FADES	PRÉT	4 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENVIRONNEMENT				90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Structure nationale de la Biodiversité		FEM	DON	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservation des Mouchas et Meakal		FEM	DON	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme Nationale d'Adaptation PANA		FEM	DON	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ROUTES / EQUIPEMENTS PUBLICS				32 089	17 556	4 409	370	754	937	297	3 448	499	457	118	0	434	7	7321
Aménagement des Routes Libanes		FED	DON	2 952	2125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation corridor Sud (Ass-Guallia)		FED	DON	7 042	5 396	700	271	254	399	207	280	240	96	118	0	434	0	2362
Route Tadjourah-Dibouch + PNM complémentaire		KOWEIT	PRÉT	5 245	3570	840	98	0	210	0	0	250	320	0	0	0	0	891
Aménagement quartier PK12		AFD	DON	770	701	69	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipement Imprimerie Nationale *		OPEP	PRÉT	889	883	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cimenterie d'Al-Gabieh 2ème Ligne de Crêdè		INDE	PRÉT	1 777	0	0	0	0	338	0	0	0	0	0	0	0	0	338
Extension Centrale de Boulaça (Phase 4) *		FADES	PRÉT	2 446	2321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Extension centrale de Boulaça(Phase 4) *		OPEP	PRÉT	889	885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Extension centrale de Boulaça (Phase 3) *		BD	PRÉT	1 215	705	1000	0	0	0	0	1460	0	0	0	0	0	0	1460
Djibouti Télécom (Phase 2) *		CHNE	PRÉT	3290	1506	1500	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
Équipement Technique stade Hassan Gouled		CHNE	DON	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet de Construction de la Route Djibouti Loyede(Construction de la Route)		BD	PRÉT	1 777	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet d'actualisation de l'étude de la Route Tadjourah-Randa-Doma-Balho		KFAD	PRÉT	30	7	0	0	0	21	0	0	0	36	0	0	0	0	64
Projet de réhabilitation des équipements de la RTD		Japon	DON	1 734	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation de la centrale de Boulaça *		OPEP	PRÉT	1994	0	0	0	0	0	0	1675	0	0	0	0	0	0	1675
URBANISME ET LOGEMENTS				15 588	7 360	3 985	44	260	357	64	56	580	196	56	192	78	178	2063

Etude Stratégique Logement		BAD	DON	118	114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement quartier 4		FED	DON	2 376	417	800	44	96	37	64	56	313	86	96	86	77	0	0	866
Mille logements sociaux phase 1 *	*	FADES	PRÉT	2 944	3667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mille logements sociaux phase 1 *	*	ALDHAB	PRÉT	1 432	1562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mille Logement s sociaux phase 2 *	*	ALDHAB	PRÉT	1 286	123	300	0	0	133	0	0	0	70	0	104	0	103	0	410
Mille logements sociaux phase 2 *	*	FADES	PRÉT	3 570	426	1500	0	2	187	0	0	100	40	0	20	0	75	0	426
Fonds de développement Economique	*	KFAED	PRÉT	630	400	264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Parlement/Centre commercial		IRAN	PRÉT	2 300	619	800	0	203	0	0	0	166	0	0	0	0	0	0	368
Parlement/Centre commercial		IRAN	DON	366	0	210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Appui à l'Urbanisme et l'environnement		BO	DON	38	10	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Developpement des Infrastructures Hydrauliques		UNICEF	DON	148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maintenance et Gestion des Points d'eau		UNICEF	DON	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renforcement capacité d'intervention du MAEM-001		UNICEF	DON	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Préparation à la réponse aux situations d'urgences		UNICEF	DON	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ATTAIRES SOCIALES

15 307 6 383 2 133 0 266 63 89 0 80 929 0 0 0 0 1427

ADETP+Complément (Travaux d'internet public)		IDA	PRÉT	3 567	3514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation d'urgence Inondation (PRUS)		IDA	PRÉT	530	691	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation d'urgence Inondation (PRUS)		IDA	DON	530	532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation d'urgence Inondation Complémentaire(PRUS)		IDA	DON	376	348	33	0	54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54
Projet de Réduction de la Pauvreté urbaine de Djibouti (PREPUD) ADDS		BO	PRÉT	1 422	0	300	0	9	0	0	80	0	0	0	0	0	0	0	89
Projet de Réduction de la Pauvreté urbaine de Djibouti (PREPUD) ADDS		BAD	DON	1 422	0	300	0	0	0	0	0	193	0	0	0	0	0	0	193
Projet de Réduction de la Pauvreté urbaine de Djibouti (PREPUD) ADDS		IDA	DON	533	0	180	0	0	89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89
Projet de dev. Social et d'aménagement urbain des quartiers de Bebebe (PREPUD) ADDS		AJD	DON	1 506	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Appui des politiques de développement en réponse à la crise alimentaire		IDA	DON	868	868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet de lutte contre la crise alimentaire (Appui à la balance de paiement)		BAD	DON	266	0	266	0	266	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	266
Projet de lutte contre la crise alimentaire		BAD	DON	675	0	400	0	0	0	0	0	683	0	0	0	0	0	0	683
Projet d'Aide Alimentaire aux réfugiés et aux groupes vulnérables		FED	DON	462	412	70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Aide alimentaire		CHINE	DON	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide Financière non remboursable		CHINE	DON	330	0	120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide Financière non remboursable		CHINE	DON	440	0	120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conception du bâtiment de la présidence		CHINE	DON	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Echanges de notes sur l'Aide Alimentaire		CHINE	DON	250	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lutte contre les Mutations Génitales Féminines		UNICEF	DON	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Les Enfants Orphelins et Vulnérables sont Protégés		UNICEF	DON	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Promotion des droits		UNICEF	DON	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'application de la convention relatives aux droits des enfants		UNICEF	DON	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enregistrement des Naissances		UNICEF	DON	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet d'Aide Alimentaire		Japon	DON	1 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet de Construction de la Route Djibouti/Renforcement des capacités et dev. Insttu. De		BO	PRÉT	394	0	0	0	0	0	0	0	53	0	0	0	0	0	0	53

EDUCATION

19 154 7 882 4 431 23 219 93 185 54 60 46 134 39 29 225 1156

Education II (construction écoles et collèges)		BAD	PRÉT	1 028	156	300	0	0	0	0	6	0	2	0	1	0	0	0	9
Education II (construction écoles et collèges)		BAD	DON	60	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction écoles et lycées Projet Education II + Complémentaire		BO	PRÉT	866	356	444	0	20	33	0	56	7	0	96	0	13	0	0	204
Amélioration capacité des écoles 2ème phase		IDA	PRÉT	1 777	962	994	0	0	36	98	33	27	27	0	34	0	0	0	265
Construction écoles et lycées		FADES	PRÉT	2 390	1750	630	0	80	8	62	0	0	0	0	0	0	0	176	306
Construction écoles et lycées		FSD	PRÉT	1 246	793	406	0	10	0	0	15	17	0	0	0	12	7	0	69
Accès équitable à l'éducation de base		USAID	DON	1 790	1436	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction écoles et lycées (PAEFD)		AJD	DON	648	624	24	0	19	5	17	0	20	0	0	0	0	0	0	61
Projet Education pour tous à Djibouti (EPTD)		AJD	DON	1 920	157	600	0	74	2	4	0	0	0	0	4	0	0	42	126
Appui au pôle universitaire (PASDEDE)		AJD	DON	536	332	203	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
Alphabétisation des Filles		BO	DON	46	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alphabétisation des Filles		BO	PRÉT	586	206	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de la scolarisation des Enfants		UNICEF	DON	178	89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipement du CRIPEN *	*	OPEP	PRÉT	240	34	30	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Alphabétisation des filles II		BO	PRÉT	240	130	18	8	0	0	4	0	0	0	7	0	4	0	0	23
Projet Fast Track ou IMOA		IDA	DON	1 066	638	139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction Universités		FADES	PRÉT	2 932	46	700	0	0	0	0	0	0	0	31	0	0	0	0	31
Accès Accru à l'éducation de base de qualité		USAID	DON	692	106	154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amélioration de la qualité de l'éducation Primaire		UNICEF	DON	39	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Education non formelle		UNICEF	DON	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Projet de Développement Education National		BID	PRÉT	1 213	0	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
SANTÉ				21 958	11 521	3 908	42	154	350	124	101	50	130	680	135	111	80	1975
Divers Projets de santé		OMS	DON	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Santé de la reproduction		FNUAP	DON	300	84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IRIS Hôpital Feller		France	DON	540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Développement services de Santé		IDA	PRÉT	2 670	3143	222	30	0	106	56	89	0	28	0	56	0	13	368
Développement services de Santé		IDA	DON	1 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	0	89
Lutte contre le VIH/SIDA		IDA	DON	2 136	2294	0	0	49	0	27	0	0	0	0	0	0	1	77
Lutte contre le VIH/SIDA		Fonds Mondial	DON	2 124	2129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lutte contre le VIH/SIDA RS		Fonds Mondial	DON	1 962	436	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lutte contre la Méliaria RS		Fonds Mondial	DON	699	438	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lutte contre la Tuberculose RS		Fonds Mondial	DON	622	144	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fourniture d'équipements de santé		USAID	DON	2 136	1133	91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant(PCIME)		UNICEF	DON	219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renforcement service de santé		BAD	DON	222	173	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renforcement service de santé		BAD	PRÉT	666	226	300	6	0	172	8	0	56	81	0	0	22	8	362
Renforcement service de santé		DFP	PRÉT	444	138	307	0	0	20	0	26	0	0	27	0	0	0	72
Développement services de Santé		BID	PRÉT	640	296	400	6	1	22	13	5	0	0	2	4	0	0	53
Construction d'un Hôpital à Al-Gebeli		BID	PRÉT	1 012	20	400	0	2	0	2	4	0	2	0	0	0	0	10
Lutte contre le VIH/SIDA		AFD	DON	1 200	536	603	0	102	2	21	0	0	0	0	73	0	56	258
Lutte contre le gppe aviaire		IDA	DON	373	337	36	0	0	29	0	0	0	30	0	0	0	0	59
Lutte contre le gppe aviaire		BAD	DON	89	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction Hôpital de Balbala		Italie	DON	2028	0	1000	0	0	0	0	0	0	0	649	0	0	0	649
Santé Maternelle et Néonatale		UNICEF	DON	47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant		UNICEF	DON	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévention du Sida en milieu des Jeunes		UNICEF	DON	85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APPUI A LA GESTION DE L'ECONOMIE				3 900	1 803	676	13	42	22	21	36	51	5	3	3	12	29	237
Recensement de la Population et de l'habitat		FNUAP	DON	200	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui à la cour des comptes		BAD	DON	272	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui à la cour des comptes		ACBF	DON	193	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui à l'Inspection Générale de l'Etat		ACBF	DON	200	137	63	13	0	0	21	0	7	5	3	0	3	23	79
Appui à la bonne gouvernance		PNLD	DON	100	74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui à la lutte contre la pauvreté		PNLD	DON	132	29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui Conseil à la DISED et Dr. Eco		PNLD	DON	18	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui à la DPE		BID	DON	46	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rehabilitation des Zones affectées		FED	DON	418	403	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui à la DPE		FED	DON	86	26	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Fonds d'Etude N°1		AFD	DON	120	37	83	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Fonds d'Etude et de Renforcement des Capacités N°1		AFD	DON	120	108	0	0	26	0	0	0	0	0	0	3	0	0	28
Projet Fonds d'Etude N°2		AFD	DON	112	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	6	17
Appui à la Direction du Budget		IDA	DON	61	61	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Réforme Inatit. Marchés publics		IDA	DON	63	46	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Projet Appui à l'INDG		IDA	DON	61	0	31	0	0	9	0	0	8	0	0	0	0	0	17
Appui à la décentralisation		FED	DON	132	75	57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Facilité de Coopération Technique		FED	DON	561	486	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Appui à la DISED		IDA	DON	46	21	20	0	0	0	0	36	0	0	0	0	0	0	36
Facilité Paix UA « Echo		FED	DON	196	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui à la société civile d'Ir Proj ARIANE		FED	DON	126	0	96	0	0	0	0	36	0	0	0	0	0	0	36
Projet PCI AFRIQUE		BAD	DON	177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle Facilité de Coopération Technique		FED	DON	312	63	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet Appui à la Réforme de la Protection Sociale		IDA	DON	43	9	23	0	0	4	0	6	0	0	0	9	0	0	19
Projet démocratie et bonne gouvernance		USAID	DON	142	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL				138 614	66 820	26 373	2 003	1 820	1 868	806	4 380	2 261	2 004	1 311	781	1 762	628	18 788
* Projet Avaliés																		

Source DFE

Annexe 6 : Plan d'action du Gouvernement

Domaines	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p align="center">Ministère de l'Economie et des Finances, Chargé de la Privatisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une croissance durable • Redistribution des richesses • Maîtrise de la masse salariale • Diversifier l'économie nationale 	<p><u>Très court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • valoriser le pouvoir d'achat des salariés à faible revenu. • Mise en place d'un comité national composé d'économistes, du secteur privé et public, de la société civile chargé de réfléchir sur la politique économique du pays. • Faciliter l'accueil et institutionnaliser le dialogue avec les opérateurs privés, • Poursuivre les campagnes de sensibilisation et d'information sur les réformes entreprises (Code général des impôts, TVA, Code des investissements, etc.), • Améliorer davantage les traitements des procédures administratives au niveau du ministère des finances • Intensifier le contrôle des prix pour éviter les abus des commerçants en collaboration avec le Ministère du Commerce <p><u>A moyen terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Relancer l'audit organisationnel • Encourager davantage les PME et PMI Djiboutiennes en mettant en place des mesures fiscales incitatives afin d'investir et d'assurer la création d'emplois. • Accroître le taux de la bancarisation de la population Djiboutienne. • Faciliter l'accès aux financements bancaires des ménages et des PME/PMI, • Renforcer le système statistique national et disséminer les informations statistiques. <p><u>A long terme :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des mesures incitatives et encourageantes pour améliorer le cadre et les conditions d'investissement à Djibouti.
Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day

<p>Ministère du Commerce et de l'Industrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La redynamisation du secteur industriel et artisanal • Promotion de l'intégration économique régionale • Diversifier les sources d'approvisionnement 	<p><u>Très court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser les secteurs du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat par l'adoption d'une stratégie de développement pour chaque secteur en donnant la priorité à l'industrialisation. • Instaurer une journée nationale dédiée à l'artisanat djiboutien, afin de promouvoir l'apprentissage des métiers, en valorisant l'apprentissage au même titre que le stage d'insertion professionnelle; • Création d'un village de l'Artisanat. • Adopter des nouvelles mesures de facilitation des échanges et mettre en œuvre celles déjà prises pour positionner Djibouti comme une plate forme commerciale, notamment par le biais de l'intégration régionale, • Mettre en œuvre les dispositions de la loi sur la concurrence pour combattre les comportements monopolistiques et les ententes illicites, • Etudier les voies et moyens pour inciter le secteur privé à investir davantage et créer plus d'emplois afin de résorber le chômage de masse <p><u>A moyen et long termes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les filières qui importent et exportent afin de leur faire réaliser une économie d'échelle • Fiabiliser les données de la mercuriale et la vulgariser dans les langues locales en utilisant tous les supports médiatiques.
---	---	---

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p>Ministère de la Promotion des investissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de compétence et des technologies • Améliorer le climat des affaires • Faciliter et accélérer les procédures d'agrément • Promouvoir les investissements et l'image du pays à l'étranger 	<p><u>Très court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la constitution des joint-ventures entre les entreprises nationales et les sociétés étrangères • Elargir le code des investissements aux entreprises artisanales. • Réviser le code des investissements en particulier rehausser le seuil du régime A du code des investissements. • Promouvoir les atouts et avantages offerts aux investisseurs nationaux et étrangers par Djibouti • Restructurer l'ANPI ; accroître son partenariat avec la CCD et l'APZF • Accroître l'offre de financements destinée aux opérateurs privés • Produire régulièrement des informations statistiques sectorielles • Créer un bureau et un site web destinés à orienter et faciliter la communication avec la diaspora et les jeunes promoteurs djiboutiens • Coordonner les activités des structures étatiques chargées de la promotion des investissements avec les Missions diplomatiques

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de l'Équipement et des Transports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des données météorologiques fiables • Poursuivre l'amélioration et la construction des nouvelles routes • Poursuivre l'effort pour désenclaver les régions 	<p><i>A très court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une Direction Nationale pour la Météorologie et Concentrer les efforts sur la réhabilitation des stations de météo se trouvant dans les différentes régions du territoire • Redéfinir les réseaux routiers. • Prévoir des systèmes de ralentisseurs aux niveaux de chaque école et zones fréquentées par les enfants • Accroître la sécurité routière par l'application sévère de la législation existante par la police de la circulation et une plus grande sensibilisation des dangers de la circulation par des spots publicitaires, • Accélérer la mise en place des circuits. • Sensibiliser les syndicats des Bus sur la nécessité et l'utilité des abribus, (en cours) • Aider et accompagner les étudiants de la filière transport de l'UD pour une meilleure insertion dans le domaine du transport (en partenariat avec le MEIFP) • Organiser les archives du ministère ; l'ouvrir à la consultation grand public <p><i>A moyen terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des gares routières • Rendre disponible une documentation riche et facile d'accès aux étudiants. • Développer et moderniser les chaînes de transport afin de les mettre en adéquation avec l'émergence du commerce transfrontalier particulièrement le chemin de fer djibouto-ethiopien • Poursuivre l'effort pour la réhabilitation et l'entretien des routes urbaines et rurales. • Réactiver les liaisons maritimes (Djibouti-Tadjourah-Obock/Tadjourah-Obock) ; promouvoir ce mode de transport.

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de la Communication et de la Culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la protection du droit d'auteur • Réduire la fracture numérique • Rendre compétitif l'imprimerie nationale • Revaloriser le patrimoine culturel 	<p><u><i>A court terme :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la protection des œuvres artistiques et le respect des droits d'auteur. • Modifier l'organisation actuelle de la RTD en créant des directions distinctes pour la Radio et la Télévision. (en cours) • Multiplier et améliorer les services de télécommunications, notamment sur le plan de l'accès, de la performance et de la couverture dans les zones rurales en particulier. • Développer et diversifier les offres de services proposées par l'Imprimerie Nationale de Djibouti (IND). Exiger de l'Administration et des établissements publics à recourir aux services de l'IND. • Construire un autre théâtre, d'une grande capacité, dans la commune de Balbala. • Développer des programmes de sensibilisation relatifs aux droits des handicapés, (Radio, Télévision, journal La Nation) et prévoir des temps d'antenne • Harmoniser le statut des journalistes. <p><u><i>A moyen et long terme :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des services culturels décentralisés et veiller à la protection du patrimoine culturel et régional • Généraliser l'accès des Nouvelles Technologiques de l'Information et de la Communication

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité de production de l'EDD • Développer les énergies propres • Réduire la Dépendance Énergétique • Revalorisation des ressources humaines 	<p><i><u>A court et moyen termes :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la recherche d'énergie renouvelable comme la géothermie, l'éolienne et la généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire dans les villages de l'intérieur et les zones rurales • Étendre les projets d'électrification des villages ruraux en coopération avec les autres départements. • Mettre en œuvre un plan d'action pour maîtriser l'énergie dans les services de l'Etat, dans les Etablissements publics et parapublics • Améliorer les conditions de travail du personnel de la production de l'EDD et rehausser leur grille de rémunérations. • Mettre en place des tarifs sociaux • Renforcer les capacités de l'EDD

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'Accès aux soins pour tous • Prise en charge des personnes handicapées • Assurer la veille sanitaire 	<p><u>A court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le volet « Promotion de la santé » par la multiplication de campagnes de sensibilisation (information, éducation, communication) en partenariat avec la société civile (associations locales, ONG, CDC, etc.) (en cours) • Accorder la gratuité de soins aux étudiants sur présentation d'une carte d'étudiant • Accorder la gratuité des soins aux retraités. • Revoir les conditions d'octroi des certificats d'indigence. • Renforcer les contrôles sanitaires dans les localités proches de la frontière pour lutter contre les maladies transmissibles. • Transformer les centres de soins existants dans la capitale en polycliniques. • Mettre en place une infirmerie dans les écoles rurales. <p><u>A Moyen terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel médical sur l'importance de l'accueil et de la compassion envers les malades • Construire un hôpital régional dans chacun des chefs-lieux des régions de l'intérieur • Former le personnel médical en langage des signes pour faciliter la communication avec les personnes sourdes et malentendantes.

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la qualité de l'enseignement fondamental • La Scolarisation des enfants à besoins éducatifs spéciaux • La mise en œuvre d'une stratégie visant à améliorer la qualité de l'Enseignement 	<p><i>A court et à moyen terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accès à l'éducation des enfants ; • Améliorer l'intégration des enfants handicapés dans le système éducatif en mettant en place des structures adaptées; • Soutenir les activités d'éveil des enfants en créant des jardins potagers dans les écoles en milieu rural • Baisser les frais de manuels scolaires pour les parents ayant plus de quatre enfants dans les écoles, collèges et lycées • Pérenniser et améliorer les dispositifs de restauration et d'hébergement scolaire en milieu rural • Mettre en place des programmes d'éveil pour les élèves des milieux ruraux • Poursuivre le processus de démocratisation de l'enseignement fondamental • Créer un Institut de formation pour les instituteurs et les professeurs des collèges, lycées, soit un Institut Supérieur de l'Éducation • Adapter la formation technique, professionnelle et universitaire aux besoins du marché de l'emploi • Renforcer l'accès aux Nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) à tous les niveaux d'enseignement • Mettre en place un prêt étudiant à taux réduit pour l'achat d'un ordinateur portable en établissant une convention avec les banques ; l'état se portant garant <p><i>A long termes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le financement de la réforme de l'éducation nationale

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p>Ministère de l'Agriculture de l'Elevage, et de la Mer chargé des Ressources Hydraulique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la sécurité alimentaire sur tout le territoire national • Revaloriser le secteur primaire • Promouvoir davantage les activités de la pêche • Valoriser et soutenir la filière de l'élevage 	<p><u>A court terme</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Eau et Assainissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un programme d'approvisionnement intégral en eau des sites ruraux en indiquant les moyens tels que les puits cimentés, les forages, les retenues ainsi que les adductions • Mettre en place un programme de mobilisation des eaux de surface • Assurer un meilleur approvisionnement de l'eau potable dans les quartiers. Tenir compte des foyers à très faible revenu. • L'ONEAD doit prendre des dispositions nécessaires et rapides pour remédier aux problèmes de la disponibilité en eau notamment de la ville d'Arta et de Dikhil • Mettre en place un réseau d'assainissement fiable dans les quartiers de la capitale • Renforcer le réseau d'assainissement. • Réhabiliter les réseaux vétustes de l'ONEAD pour éviter les gaspillages et les pertes d'eau • Prioriser l'approvisionnement en eau à destination des industries (agroalimentaires, de transformation etc.) <p style="text-align: center;"><u>Agriculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assistance pour lutter contre les insectes et les ravageurs • Renforcer davantage le développement agricole notamment dans les zones à potentialités connues comme, Hanlé, Gobaad, sur la base d'une gestion intégrée pour permettre une exploitation durable des ressources en eau et des sols <p style="text-align: center;"><u>Pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de développement de la pêche • Avec l'implication des pêcheurs, assurer le bon fonctionnement des ateliers de réparations des bateaux • Mettre en place un système efficace en faveur de la pêche <p style="text-align: center;"><u>Elevage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mesures coercitives à l'encontre des exportateurs de bétails pour l'approvisionnement en viande en faveur du marché local en cas de fortes demandes <p><u>A moyen terme</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Eau</u></p>

<p style="text-align: center;">Suite</p> <p>Ministère de l'Agriculture de l'Élevage, et de la Mer chargé des Ressources Hydraulique -</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions entreprises pour garantir l'alimentation en eau • Diversifier les productions agricoles • 	<p style="text-align: center;"><u>Agriculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les études hydrogéologiques pour les centres urbains pour assurer l'approvisionnement en eau de manière durable. Étendre les champs de captage ou identifier de nouveaux champs de captage • Le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et de la Santé devra participer à la création des jardins potagers autour des écoles et des dispensaires en milieu rural. La disponibilité en eau doit être étudiée d'avance. • Mettre en place un système d'information adéquat pour les populations intervenant dans les activités agro-pastorales • Réaliser une étude pour assurer le meilleur écoulement des produits agro-pastoraux à l'échelle du pays. Tenir compte du coût des produits agro-pastoraux. Proposer alors un programme d'action en ce sens • Réaliser une étude d'impact des changements climatiques sur les activités agricoles en collaboration avec le CERD ET le Ministère chargé de l'environnement • Développer un programme d'action notamment un volet formation pour les agriculteurs
---	---	--

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'environnement chargé de l'aménagement du Territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'accès à la propriété pour tous • Avoir une politique efficace de la ville • La Sauvegarde de l'environnement 	<p><u>A court terme</u></p> <p style="text-align: center;">Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des campagnes d'information grand public sur les différentes possibilités d'accès à la propriété. • Faciliter les conditions d'accès à la propriété pour les ménages à faible revenu • Réduire les frais de mutation et d'enregistrement pour les cessions amiables • Réactiver la commission de la propriété foncière en vue d'établir un cadre rationnel de gestion du patrimoine foncier • Etudier un mécanisme adéquat pour faciliter les paiements des maisons aux héritiers lors des décès des parents et en faveur des jeunes à faible revenu <p style="text-align: center;">Urbanisme et aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de Djibouti- ville et des villes secondaires notamment en mettant en place un plan cadastral pour le pays • Faire respecter la réglementation en vigueur sur la procédure d'obtention des permis de construire. • Faciliter l'accès des bâtiments administratifs aux personnes à mobilité réduite <p style="text-align: center;">Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination des actions entre l'Etat et les acteurs en charge de la gestion des projets environnementaux • Prendre en compte l'aspect environnemental dans les politiques publiques

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer les structures sociales concourant à l'épanouissement de la jeunesse ● Soutenir le développement du Sport de Haut niveau ● Favoriser l'accès à la pratique sportive pour lutter contre la délinquance juvénile ● Améliorer l'image de la destination Djibouti 	<p><u>A court et à moyen terme</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Jeunesse</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Construire des CDC dans chaque quartier et régions de l'intérieur pour prévenir la délinquance juvénile. Rénover ceux qui sont en mauvais état. 3. Former les cadres animateurs/trices professionnelles pour une meilleure prise en charge des jeunes. Faciliter le recrutement des jeunes formés dans les CDC. 4. Réaliser une enquête sociale sur les mutations et le comportement de la jeunesse djiboutienne 5. Attribuer plus de moyens au personnel d'encadrement des CDC. 6. Accélérer la mise en place, au niveau des CDC, d'un guichet-emploi ou d'insertion professionnelle où les jeunes du quartier pourront obtenir des renseignements, être orientés et conseillés 7. Sensibiliser la jeunesse sur les méfaits des drogues douces (Khat, Tabac, etc) <p style="text-align: center;"><u>Sports</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Poursuivre la politique de détection précoce des jeunes talents et d'encadrement des sportifs de haut niveau (en cours) et former ses espoirs au sein d'académies de sports à l'étranger. 9. Renforcer la compétitivité des athlètes djiboutiens 10. Tirer les conclusions de l'école sport-étude et élaborer un programme d'action 11. Aménager des espaces de détente et sports dans les nouvelles cités 12. Créer des aires de jeux pour les familles 13. Créer des terrains de tennis pour les jeunes (en cours) 14. Promouvoir les sports nautiques (la planche à voile, natation etc.) <p style="text-align: center;"><u>Tourisme</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 15. sensibiliser nos concitoyens à l'accueil des touristes de plus en plus nombreux venant à DJIBOUTI et à l'amélioration de l'image de notre pays, terre d'accueil. 16. Accélérer la mise en œuvre du programme de formation aux métiers du tourisme afin que les jeunes djiboutiens soient les principaux bénéficiaires du développement touristique 17. Installer un aquarium à Djibouti-ville.

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de l'Emploi et de l'Insertion et de la Formation Professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le chômage des jeunes • Assurer un accès équitable à l'emploi • Etablir un partenariat privilégié avec le secteur privé • Développer les possibilités d'emplois et d'insertions professionnelles des jeunes 	<p><i>A court et moyen terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail pour inciter les entreprises à embaucher • Redéployer les agents de l'Etat • Relancer l'audit organisationnel • Réfléchir sur une nouvelle politique pour obtenir une meilleure performance de l'Administration publique. • Redynamiser l'INAP. • Réfléchir sur le Management Public en incitant les fonctionnaires à avoir une efficacité dans leur travail (« contrat de performance » « Obligation de résultat ») etc. • Renforcer les capacités opérationnelles des services de l'ANEFIP notamment en améliorant et/ou en renforçant : <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil du public et le service aux usagers particulièrement pour les jeunes diplômés. - le service de l'information aux usagers, réduire le temps de traitement des dossiers - les moyens matériels et humains de l'ANEFIP • Rendre opérationnel l'observatoire de l'emploi créé au sein de l'ANEFIP • Créer plus de liens avec les entreprises • Mettre à jour un bulletin de statistiques du marché de travail avec l'appui et la collaboration de la DISED • Publier des bulletins d'information mensuels ou bi-mensuels sur les emplois disponibles ou à rechercher • Former les inspecteurs et contrôleurs de cette administration sur la déontologie et la morale professionnelle et le droit du travail. • Améliorer le moyen de cette catégorie des travailleurs pour leur permettre de mieux contrôler les chantiers et les entreprises • Mettre en place des inspecteurs dans les régions. • Réhabiliter les locaux du CFPA et Redynamiser la politique de formation. <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les qualifications techniques et professionnelles des sortants du système éducatif • Aider les enfants handicapés à s'intégrer dans le monde professionnel • Encourager les stages non rémunérés • Mettre en place de mesures incitatives en faveur de l'apprentissage • Lancer une étude d'impact du secteur informel en matière de création d'emploi • Créer une assurance au sein de l'OPS qui couvre les risques pour les stagiaires

<p>Suite :</p> <p>Ministère de l'Emploi et de l'Insertion et de la Formation Professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'efficacité de l'Administration publique	<ul style="list-style-type: none">• Accélérer le processus pour la mise en place effective de la CNSS.
--	--	--

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère des Affaires Musulmanes Et des Biens Waqfs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir davantage la religion et entretenir les lieux de culte • Améliorer l'organisation du pèlerinage 	<p><u>A court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un complexe résidentiel et centre à Sans fil • Achèvement de la construction de la clôture du cimetière du PK12 ; mise en place d'un plan d'alignement des tombes ; l'affectation d'un legs pieux au service du cimetière et la création d'un registre des décès. • Accroître la promotion de la religion et les centres d'apprentissage au niveau des régions. • Apporter des améliorations dans la gestion du pèlerinage, notamment au niveau de la logistique et plus particulièrement sur le volet concernant le transport aérien des pèlerins. • Rendre les lieux des cultes accessibles aux personnes à mobilité réduite • Réhabiliter le cimetière d'Ambouli • L'optimisation de la gestion du patrimoine des Biens Waqfs concernant le recouvrement. • Création d'un centre islamique au quartier 7 <p><u>A moyen et long termes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénover les lieux de cultes et prévoir le cas échéant des extensions • Agrandir certaines mosquées et prévoir des extensions pour des salles destinées aux femmes. • Construire une mosquée à Einguela • Création des centres pour l'éducation et la mémorisation du Coran dans toutes les régions

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Secrétaire d'Etat à la Solidarité Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la politique de lutte contre la pauvreté à travers l'INDS • Réduire géographiquement la fracture sociale • Faciliter l'accès des jeunes diplômés au crédit • Améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. 	<p><u><i>A court et moyen terme :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser les actions entreprises en faveur de la lutte contre la pauvreté • Accroître les projets sociaux à tous les quartiers ainsi que vers les régions • Favoriser l'emploi des jeunes diplômés ainsi que l'insertion professionnelle des handicapés. • Doter d'éclairages publics solaires, le cimetière d'Ambouli. • Créer des infrastructures pour les petits commerces pour les plus démunies notamment à PK12, sans fil, etc. • Créer des antennes de l'ADDS dans les quartiers populaires • Etendre les projets d'électrification à l'énergie renouvelable dans les régions de l'intérieur • Soutenir les agriculteurs dans les milieux ruraux pour viabiliser leurs exploitations • Développer la culture de l'épargne <ul style="list-style-type: none"> • Développer davantage les activités génératrices de revenu • Mettre en place une politique de partenariat avec les banques de la place • Etendre et élargir l'accès aux crédits.

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de la Promotion de la Femme et du Bien-être familial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'entrepreneuriat des femmes • Poursuivre l'intégration de la Femme dans les domaines publics et politiques • Sensibiliser toutes les parties prenantes à l'égalité du genre 	<p><u>A court et moyen terme :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Formation et Entrepreneuriat féminin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et renforcer les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale en faveur de l'éducation, la formation et l'intégration socio-économique de femmes • Mettre en place un programme d'alphabétisation de masse en langues nationales et étudier l'impact • Prendre en compte les besoins des handicapés et favoriser la formation et l'insertion professionnelle des femmes vivant avec un handicap • Mettre à disposition des ressources suffisantes à la mise en œuvre des projets et programmes d'éducation des filles au niveau du formel et du non formel. • Développer l'entrepreneuriat féminin en vue de créer des activités générant des revenus, notamment à travers la mise en place de formations qualifiantes en valorisant les petits métiers exercés par les femmes • Faciliter l'accès aux femmes rurales, à la microfinance • Accroître la capacité d'accueil des centres de formation notamment celui de Balbala et construire des centres de formations professionnelles dans les districts de l'intérieur. <p style="text-align: center;"><u>Egalité Genre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le rôle de la femme dans la sphère de prise de décision notamment par une meilleure représentation dans les postes diplomatiques et les hautes fonctions de l'Etat. • Sensibiliser toutes les parties prenantes à l'égalité du genre en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement • Sensibiliser davantage tous les acteurs sociaux pour l'élimination de toute forme de discrimination <p style="text-align: center;"><u>Bien-être familial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabiliser davantage les couples sur leurs devoirs et leurs obligations au sein de leur foyer • Sensibilisation pour le renforcement de la cellule familiale. • Chercher à rapprocher les points d'eau des habitations en vue d'alléger les corvées des Femmes et des jeunes filles en milieu rural

<p style="text-align: center;">Suite :</p> <p style="text-align: center;">Ministère de la Promotion de la Femme et du Bien-être Social</p>	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la cellule familiale	<ul style="list-style-type: none">• Donner une priorité nationale à la prévention et à la lutte contre les drogues et les produits Nocifs notamment en direction des adolescents, des Jeunes et des femmes• Rediscuter avec les partenaires sociaux, la durée des congés de maternité en tenant compte des réalités socioculturelles voire en tenant compte des nouvelles données dans le domaine de la santé relatif à la durée et aux bienfaits de l'allaitement maternel.• Créer un Centre pour les femmes où les jeunes mamans seront formées pour élever leurs enfants selon la tradition (apprentissage des berceuses, des contes, de la langue maternelle, etc.).• Former des assistantes sociales.• Mettre en place un groupe de travail de suivi de la garde des enfants après divorce des parents, en collaboration avec les ministères de la justice et des Biens Waqfs
--	---	--

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité publique • Mettre en œuvre des stratégies de prévention et de sensibilisation pour lutter contre la délinquance et le vandalisme • Rendre effective la décentralisation 	<p><u>A court terme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • développer les actions de la police de proximité en privilégiant davantage la prévention. • Réfléchir sur la politique de l'immigration clandestine et la population étrangère. • Appliquer le décret portant transfert de compétence de 2007 notamment <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pour revoir quel est le champ de compétence et les moyens effectifs ➢ Redéfinir et délimiter les prérogatives de chacune des institutions chargées de la décentralisation à savoir le préfet, l'administration centrale et les conseils régionaux • Doter les conseils régionaux de ressources propres destinées à les appuyer dans leurs missions. • Réactiver au niveau de la primature la commission chargée de suivre le processus de la décentralisation • Renforcer les capacités humaines et matérielles de l'OVD et régulariser la situation des femmes employées par l'OVD pour les nettoyages publics <p><u>A moyen terme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité réunissant le ministère des biens et Wafqs, le Ministère de la Communication et celui de l'éducation afin de sensibiliser positivement la jeunesse. • Améliorer le climat de sécurité en ville en faveur de la populatio

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de la Défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan d'action pour moderniser l'armée • Valoriser le statut des militaires 	<p><u>A court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Instituer un corps de réserviste dans les cas de menaces armées • Affecter une maison nationale pour les militaires retraités (en cours) • Proroger la durée de départ à la retraite • Améliorer les conditions de vie des militaires se trouvant à des postes isolés • Revaloriser les pensions de retraites des militaires et prendre en charge gratuitement les soins des retraités • Faire une étude sur la gestion et l'organisation de la CMR • Renforcer les capacités et les effectifs du FAD pour un contrôle rigoureux des frontières • Former les soldats à la pratique de la NTIC (Nouvelle Technologie de L'information et de la Communication) • Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du SNA.

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
<p style="text-align: center;">Ministère de la Justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le fonctionnement de la justice • Obtenir une meilleure insertion sociale et professionnelle des détenus à leur sortie. • Faciliter davantage l'accessibilité de la justice aux personnes à faible revenu. 	<p><u>A court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un centre d'arbitrage international • Revalorisation des émoluments des greffiers • Rendre effectif la réforme du Tribunal administratif • Créer des antennes juridictionnelles dans toutes les régions de l'intérieur • Renforcer la communication des activités de la justice avec la création d'un site web et la publication régulière d'une jurisprudence ; • renforcer l'aide juridictionnelle en augmentant le nombre d'avocats d'office. • Mettre en place une direction chargée de recouvrer les amendes prononcées par les tribunaux • créer des animateurs professionnels dans les centres de détention • Réhabiliter les prisons des régions de l'intérieur <p><u>A moyen terme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les réformes engagées notamment pour le code civil et code de procédure civile etc • Concrétiser le projet d'extension du pavillon des détenus pour les Femmes et les mineurs de Gabode afin de leur prévoir un centre de formation pour une meilleure insertion. • Favoriser la justice de proximité dans les régions de l'intérieur en encourageant la mobilité des juges..

Domaine	Objectifs à atteindre	Recommandations issues du séminaire et de la retraite au Day
---------	-----------------------	--

<p style="text-align: center;">Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale</p> <p style="text-align: center;">Et</p> <p style="text-align: center;">Ministère Délégué à la Coopération Internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser davantage la diplomatie. • Promouvoir le Potentiel économique du pays pour drainer des IDE. 	<p><u><i>A court et moyen terme :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un poste de conseiller économique dans chaque ambassade afin de promouvoir l'image économique du pays et drainer des IDE. • Former les diplomates Djiboutiens en créant un institut d'étude de la diplomatie • Rendre effectif le principe de la mobilité des diplomates en assurant une rotation des cadres du Ministère des Affaires Etrangères ; établir un plan de carrière pour les diplomates notamment à leur retour au pays • Tirer d'avantages d'intérêt de la présence des forces militaires stationnées sur notre sol sur le plan économique, social et politique. • Soutenir et encourager les institutions somaliennes mises en place lors du processus de Djibouti 2008, pour consolider la Paix dans la région • Rationaliser les représentations diplomatiques en priorisant les ouvertures éventuelles de représentations diplomatiques en fonction des intérêts nationaux. • Mieux coordonner les activités des ministères techniques avec les ambassades. • Coordonner les informations du MAE en améliorant la communication avec les ambassades notamment avec l'utilisation des outils comme intranet.
--	--	---